

PROVINCE NORD

Rapport d'activité des services 2023

Juillet 2024

Sommaire

Éditorial.....	3
Partie 1 : Les supports de l'action.....	4
1. Les ressources humaines.....	4
2. Le budget	5
3. L'administration.....	7
Partie 2 : L'action opérationnelle.....	16
1. La santé et les affaires sociales	16
2. L'enseignement, la formation et l'insertion	22
3. L'aménagement et le foncier	29
4. Le développement économique	34
5. L'environnement.....	40
6. Les sports et les activités socio-éducatives	44
7. La culture	48
8. L'amélioration de la condition féminine	52
9. Le partenariat avec les communes	54

Éditorial

Vous trouverez dans ce rapport la synthèse de l'action des services de la province Nord conduite en application des politiques publiques au cours de l'année 2023. Il met en valeur le travail de l'ensemble des agents provinciaux qui exercent leur activité dans tous les domaines des compétences provinciales.

Face aux contraintes budgétaires toujours fortes et aux incertitudes sur les prévisions de recettes issues de la Nouvelle-Calédonie, le débat d'orientation budgétaire du 21 décembre 2022 avait posé le cadre général pour l'année 2023. Les orientations fondées sur une gestion budgétaire raisonnée devaient permettre :

- La préservation de l'offre de services publics grâce à des dépenses inscrites en section de fonctionnement à la même hauteur que celles de 2022,
- Un niveau d'investissement ambitieux plafonné à hauteur de 7,3 milliards F.CFP et un recours limité à l'emprunt.

Le rapport est structuré selon le cadre de référence de l'action de chaque direction. L'inscription de l'activité des services provinciaux dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province est rappelée en début de chaque chapitre. Dans un souci de transparence sur l'usage des fonds publics, vous trouverez dans ce rapport des informations détaillées sur l'utilisation des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Pour approfondir votre connaissance de l'action provinciale, nous vous invitons à lire ce rapport et à nous faire part de toutes vos remarques de nature à en améliorer le contenu et la présentation.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Partie 1 : Les supports de l'action

1. Les ressources humaines

L'administration provinciale, coordonnée par le secrétariat général, est organisée en cinq directions opérationnelles et quatre directions fonctionnelles.

- Les directions opérationnelles sont chargées de mettre en œuvre, sur le terrain et auprès de la population, les politiques publiques provinciales.
- Les directions fonctionnelles ont pour mission de venir en appui à l'ensemble des autres services provinciaux.

Les effectifs budgétaires étaient de 1 299,5 postes après le vote du budget supplémentaire 2023, un nombre identique à celui de l'année précédente et ils n'ont pas connu de modification en cours d'année. 87 % des agents exercent leur activité au sein d'une direction opérationnelle.

Affectation		Nombre de postes	Répartition relative
Présidence et Assemblée	Présidence	26	2,0%
	Groupes politiques	12	0,9%
	Cellule prospective et développement	6	0,5%
Secrétariat général		9	0,7%
Directions fonctionnelles	Direction des systèmes d'information	33	2,5%
	Direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine	39	3,0%
	Direction des ressources humaines	23	1,8%
	Direction des finances et du budget	17	1,3%
Directions opérationnelles	Direction de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et de la jeunesse	560	43,1%
	Direction des affaires sanitaires et sociales, de la prévention et de la solidarité	241,5	18,6%
	Direction de l'aménagement et du foncier	170	13,1%
	Direction du développement économique et de l'environnement	116	8,9%
	Direction du développement de l'humain et des identités	47	3,6%
Total		1 299,5	

2. Le budget

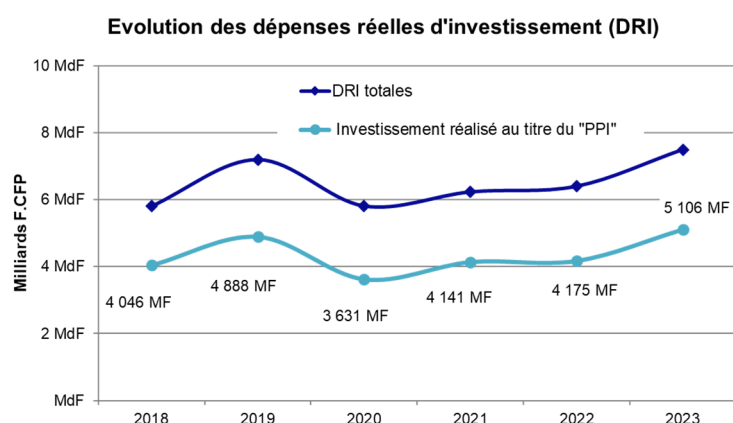
2.1. Les dépenses réalisées

Le budget 2023¹ a globalement été exécuté à 87 %.

Section	Budget voté hors réserve	Montant mandaté	Taux d'exécution
Fonctionnement	23 789 MF	22 293 MF	94%
Investissement	10 518 MF	7 492 MF	71%
Total général	34 307 MF	29 785 MF	87%
<i>Rappel 2022</i>	<i>33 713 MF</i>	<i>28 452 MF</i>	<i>84%</i>

Unité : millions F.CFP

Une augmentation globale des dépenses de 1,333 milliard F.CFP est observée sur un an. Elle est le résultat d'une hausse de 242 millions F.CFP pour la section fonctionnement et d'une hausse de 1,09 milliard F.CFP pour la section d'investissement.

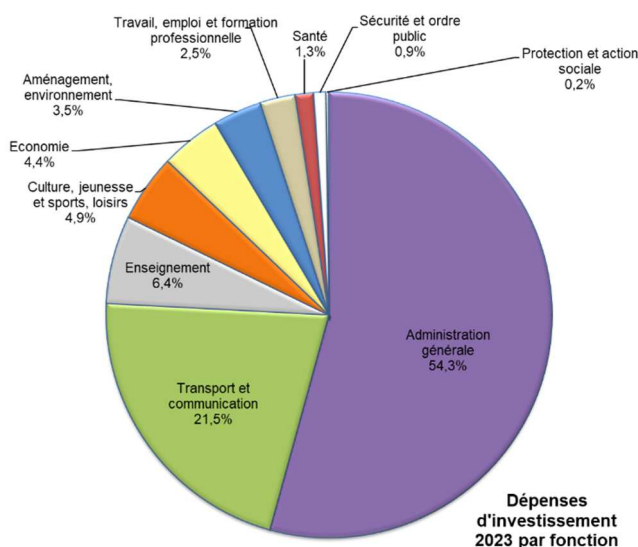
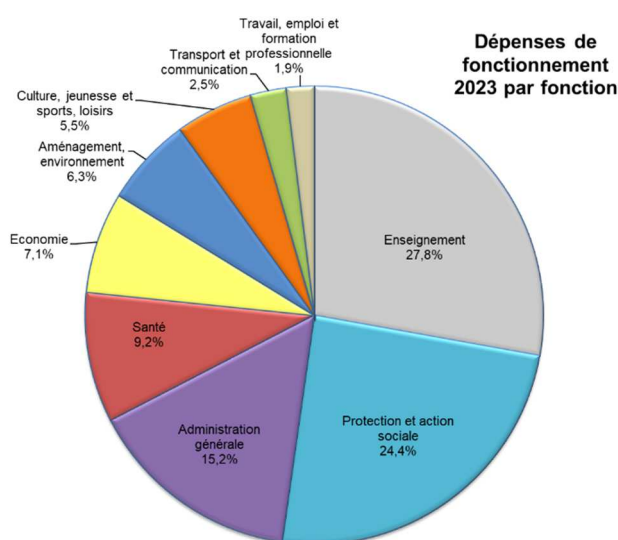


Les dépenses réelles d'investissement corrigées des mouvements financiers traduisent la capacité provinciale d'investissement par le biais de travaux et d'équipements conduits par la collectivité ou sous la forme de subventions d'investissement versées à des tiers. Nommées dans le graphique « investissement au titre du PPI (ou Plan Pluriannuel d'Investissement) », ces dépenses ont dépassé la barre des 5 milliards F.CFP en 2023.

La différence observée en 2023 entre les deux courbes représente les mouvements financiers. Ceux-ci sont principalement constitués par le remboursement de la dette provinciale en capital pour 1,033 milliard F.CFP, par la garantie d'emprunts de la SMSP pour 823 millions F.CFP

et pour la recapitalisation de Nord Aménagement à hauteur de 507 millions F.CFP.

La province a opté pour un vote par fonction lors de la mise en œuvre la nomenclature M52 afin d'obtenir une meilleure lisibilité de l'action de la collectivité. La répartition des dépenses réalisées par fonction est indiquée dans les graphiques suivants pour chaque section.



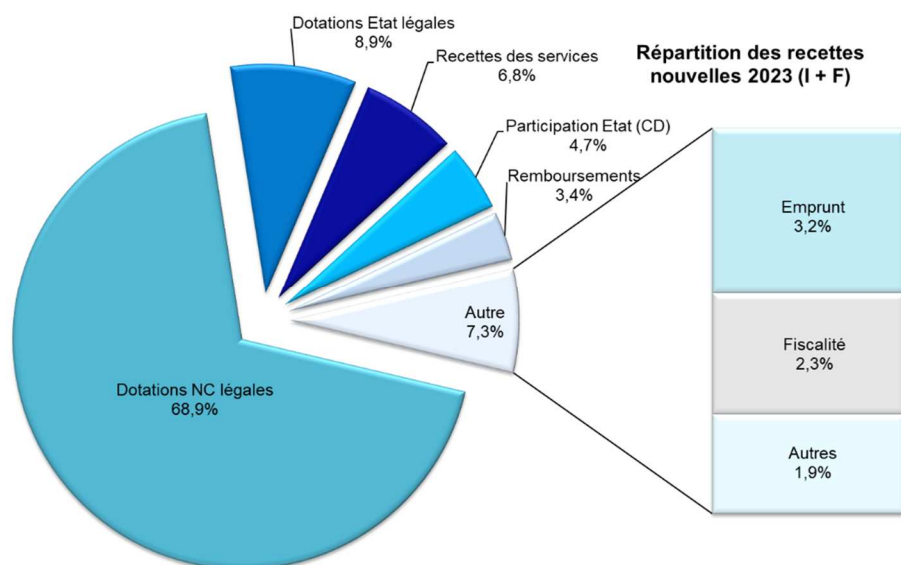
En fonctionnement, les fonctions « enseignement » puis « protection et action sociale » sont prépondérantes et représentent plus de la moitié des dépenses.

En investissement, hormis la fonction « administration générale » qui domine du fait des mouvements financiers explicités précédemment, la plus importante est « transport et communication ».

¹ Mouvements réels et hors réserves

2.2. Les recettes réalisées

Les recettes titrées, en mouvements réels, s'élèvent à 31,6 milliards F.CFP, toutes sections confondues. Le graphique indique la répartition de ces recettes par origine.



Les dotations de la Nouvelle-Calédonie prévues dans la loi organique sont de loin les plus importantes et s'élèvent à 21,78 milliards F.CFP. Sur un an, elles sont en hausse de 9,1 %. La hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est de 9,5 % et celle de la dotation d'équipement de 5,5 %.

La seconde ressource a pour origine l'État. Elle est composée des **dotations légales, de la dotation pour les collèges et des participations au titre du contrat de développement (CD)**. Les versements de l'Etat, à hauteur à 4,29 milliards F.CFP ont été en légère augmentation (+1,5 %) par rapport à 2022 grâce à la hausse des recettes perçues sur les contrats de développement (+11,1 %).

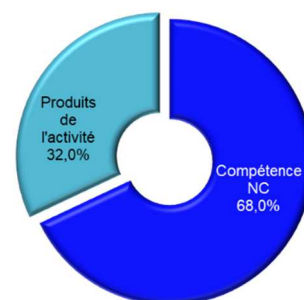
L'emprunt a été mobilisé à hauteur de 1 milliard F.CFP pour le financement de l'investissement. Son montant a été réduit sur un an (- 300 millions F.CFP) et il constitue la troisième ressource de la section d'investissement derrière la dotation d'équipement de la Nouvelle-Calédonie et les contrats de développement.

Les remboursements sont à un niveau élevé car ils comprennent notamment le remboursement par la SMSP de la garantie d'emprunt, à la même hauteur que la dépense correspondante.

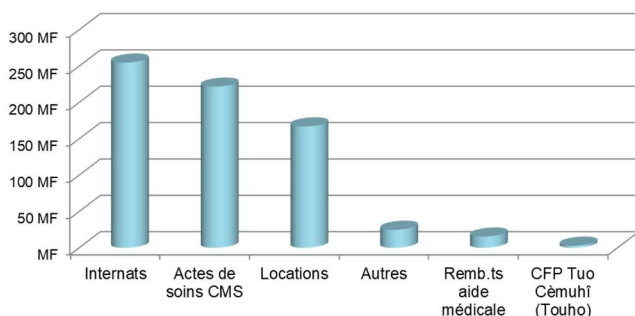
Les recettes fiscales à hauteur de 726 millions F.CFP ont connu une réduction de 4,2 % par rapport à l'année précédente.

Les recettes des services s'élèvent à 2,154 milliards F.CFP, elles sont en réduction de 5,6 % par rapport à 2022. Elles regroupent deux catégories dont la répartition est illustrée dans le graphique. La mise en œuvre de compétences de la Nouvelle-Calédonie (allocations aux personnes âgées, enfance en danger, placement de demandeurs d'emplois, route territoriale) en représente plus des deux-tiers.

Les produits de l'activité reposent sur trois origines principales : les actes de soins en CMS (y compris la participation de la CAFAT), les internats (pension et demi-pension) et les locations comme l'indique la figure.



Produits de l'activité 2023



Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement de la province Nord s'établit à 15 milliards F.CFP contre 13,1 milliards F.CFP un an plus tôt. Dans le même temps, l'encours de la dette est stable à 18,1 milliards F.CFP.

3. L'administration

3.1. La coordination de l'administration

Le **secrétariat général** est chargé de piloter l'ensemble de l'administration. Il doit veiller à la bonne adéquation entre l'activité des services et les politiques publiques, il assure la transversalité de l'action provinciale.

Une nouvelle organisation a été adoptée par l'assemblée de janvier 2023. Les missions de la femme et de la jeunesse sont désormais rattachées aux directions opérationnelles. La délibération formalise un secrétariat général recentré sur des missions transversales et resserré autour d'un pôle moyens et support et d'un pôle appui au pilotage des politiques publiques.

Le secrétaire général réunit et anime les organes de gouvernance que sont notamment les comités de directions hebdomadaires et les rencontres périodiques avec chaque direction. Il assure également l'interface avec le cabinet politique.

Le secrétariat général constitue le guichet unique pour l'arrivée du courrier dans la collectivité ainsi que la porte d'entrée de toutes les factures depuis la mise en service de la dématérialisation de la chaîne comptable en 2023. 6 700 courriers ont été enregistrés et insérés dans l'application de suivi tandis que 31 000 factures ont été injectées dans l'outil dédié.

La préparation et le suivi de la signature des actes puis l'organisation du contrôle de légalité ont été assurés pour 1 700 arrêtés, délibérations et conventions.

Les relations avec les communes dans le cadre du partenariat ont été poursuivies. Le dernier chapitre du rapport y est consacré.

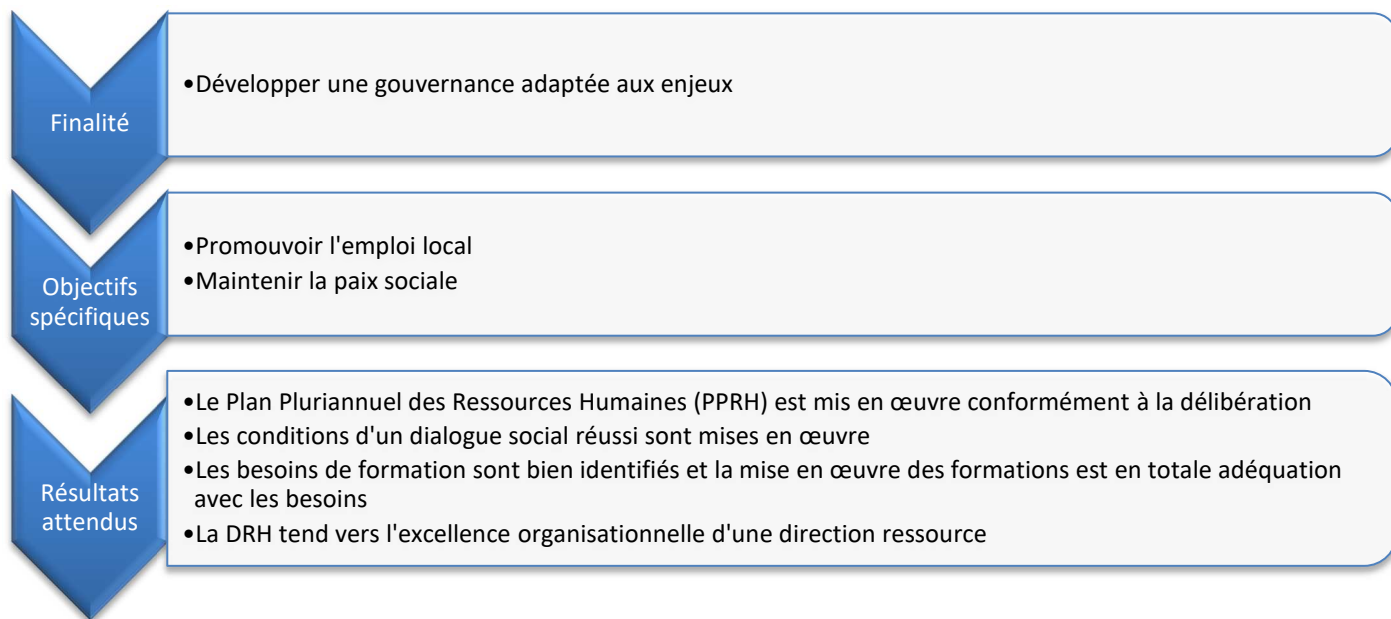
Le suivi des opérations des contrats de développement s'appuie sur un réseau de référents dans les directions et la préparation des dossiers pour les comités de suivi organisés avec les services de l'État.

Le contrôle de gestion cible les subventions et leur justification par les bénéficiaires associatifs. 215 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle à ce titre.

En termes d'évaluation des politiques publiques, notons la publication du bilan de la provincialisation en Province nord sur la période 1989-2022. Le document intitulé « un chemin de rééquilibrage » a été édité en octobre et diffusé en interne et en externe.

3.2. La gestion des ressources humaines

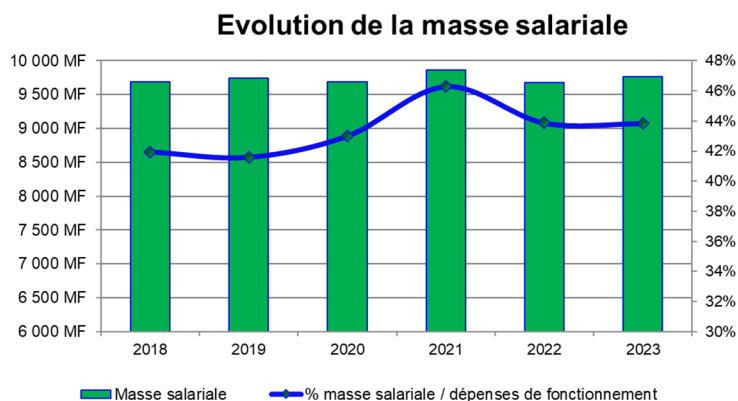
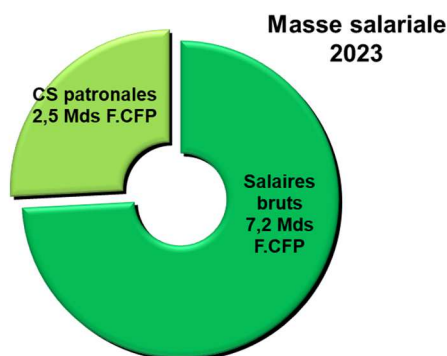
L'action de la Direction des Ressources Humaines (DRH) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



3.2.1. Gérer les rémunérations

L'activité de **gestion de la rémunération** recouvre principalement la réalisation de la paye mensuelle des agents et les formalités sociales de l'employeur.

La masse salariale totale (hors indemnités des élus) s'est élevée à près de 9,77 milliards F.CFP, dont la répartition entre les salaires bruts et les charges sociales est indiquée dans le graphique. Avec une progression de 1 % observée sur un an, l'évolution de la masse salariale est repartie à la hausse. La part de la masse salariale sur les dépenses de fonctionnement est stable à 44 %.



Le processus de paie mis en place par le bureau de la solde s'étale sur tout le mois et permet le versement à date fixe et régulière des rémunérations.

3.2.2. Gérer les effectifs, les recrutements, les carrières

La gestion des carrières permet de suivre les évolutions individuelles des différentes catégories de personnel (fonctionnaires, contractuels et convention collective). Elle comprend également l'élaboration des propositions de recrutement, la préparation des contrats de travail, les déclarations d'entrée et de sortie aux organismes sociaux (CAFAT, Mutuelle), le suivi de l'absentéisme et l'organisation des procédures disciplinaires.

Chiffres clés 2023	Nombre	
	Fonctionnaire	Contractuel
Titularisation de fonctionnaire	32	
Départ à la retraite	17	4
Entretien annuel d'échange	350	172

La gestion des recrutements a conduit à la publication de 237 avis de vacances de postes (AVP) au cours de l'année. L'augmentation de leur nombre sur un an est principalement liée aux AVP lancés à la suite de la réorganisation interne des directions (53 AVP). 65 AVP ont été rendus infructueux (soit 35 %). Les raisons de ces suites défavorables ont été l'absence de candidat dans 85 % des cas. La DASSPS est de loin la plus impactée par ces résultats négatifs.

323 recrutements ont été réalisés en 2023 sur des postes permanents dont 142 pour le compte de la DASSPS, ce qui est notamment lié à la rotation du personnel médical et paramédical et 129 pour la DEFIJ. De plus, 990 recrutements ont été réalisés pour des remplacements dont 815 pour la DEFIJ (enseignants et personnels des internats) et 136 pour la DASSPS.

Le régime indemnitaire applicable aux agents provinciaux a été passé en revue afin d'en corriger les incohérentes et illégalités. Dix régimes sur les vingt et un en place ont ensuite été régularisés, ils ont fait l'objet de délibérations lors de l'APN de novembre 2023.

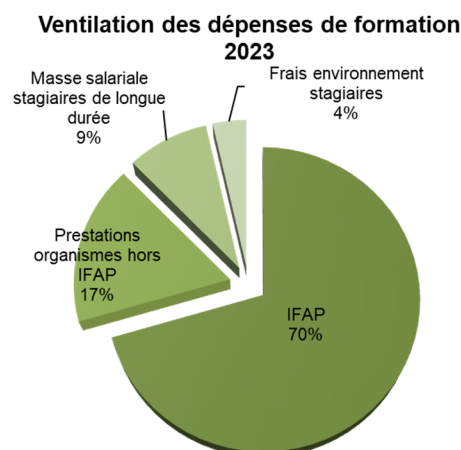
3.2.3. Gérer la formation des agents

Le développement des compétences fait appel à la formation professionnelle dont la mise en œuvre s'appuie sur le plan annuel de formation.

Les dépenses pour la formation s'élèvent à 100 millions F.CFP. Elles sont en hausse de 4 % sur un an et elles représentent 1 % de la masse salariale. La répartition par grand poste de dépenses est précisée dans le graphique. Il est observé par rapport à l'année 2022 :

- ✓ La part prépondérante de l'Institut de Formation de l'Administration Publique (IFAP) dont le financement est une quote-part de la masse salariale et dont le montant est stable ;
- ✓ L'augmentation de 145 % des prestations pédagogiques payées à d'autres organismes que l'IFAP ;
- ✓ La réduction de 39 % des frais d'environnement.

Les demandes exprimées et validées dans les EAE sont prioritaires sur les autres demandes. L'IFAP au travers de son offre inter-collectivités est le principal organisateur de stages.



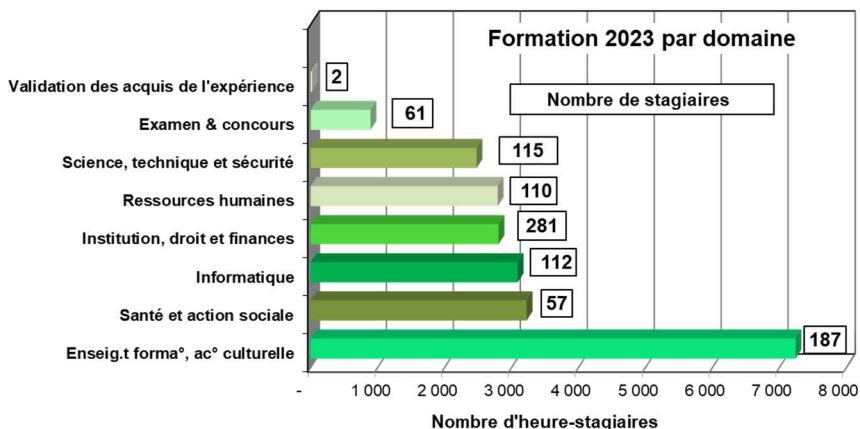
Chiffres clés	Nombre
Agents ayant suivi au moins une formation	692
Formations réalisées (en heure-stagiaire)	22 555

Rapporté au nombre de postes, ce sont 53 % des agents de la province Nord qui ont bénéficié d'au moins une formation cette année.

La répartition des formations par secteur est précisée dans la figure ci-contre.

Il faut noter pour leur importance en nombre de stagiaires et en volume horaire :

- ✓ La gestion de projet en mode agile pour la DSI ;
- ✓ La dématérialisation de la chaîne comptable pour tous les acteurs de cette chaîne ;
- ✓ L'accompagnement des enseignants du primaire, notamment pour leur premier poste.



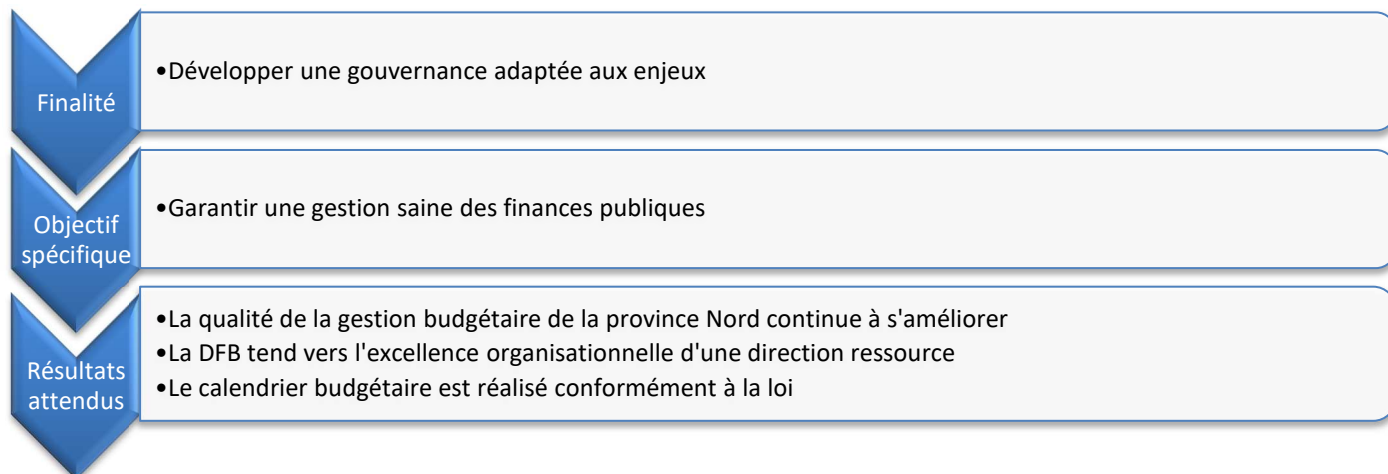
Enfin, les formations aux fonctions d'encadrement ont représenté 1 018 heures-stagiaires au bénéfice de 44 agents. Les thèmes étaient notamment « les fondamentaux du management » et « l'analyse des pratiques managériales ».

La collectivité appuie aussi quelques formations professionnelles longues, c'est-à-dire d'une durée d'au moins trois mois. Deux agents ont achevé leur formation dans le domaine de la santé. Trois autres en ont débuté une en distanciel, en parallèle de leur activité professionnelle.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est également encouragée et accompagnée. Une VAE de niveau bac +5 a été validée dans le domaine du BTP et une autre était en cours dans les métiers de l'environnement (bac +2).

3.3. La gestion du budget

L'action de la Direction des Finances et du Budget (DFB) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



Au travers de son projet de service, la direction a identifié deux cibles organisationnelles :

- Une cible « interne » visant à renforcer la cohésion de groupe avec un cadre de travail clair et partagé par tous,
- Une cible « externe » visant à tendre vers l'excellence d'une direction ressource grâce à un cadre et des règles de travail bien posés.

Cette cible externe est d'autant plus importante que la gestion budgétaire est une fonction partagée avec les autres directions qui disposent chacune d'un service administratif et financier (SAF). Afin de tendre vers cette cible, la DFB a instauré des rendez-vous périodiques pour l'animation du réseau des services administratifs et comptables des directions visant à « cadrer » les différentes étapes budgétaires impactant les directions.

Dans la continuité de l'accompagnement des directions, la direction a mis en place une formation intitulée « Dispositif d'Intégration aux Finances » destinée aux nouveaux arrivants ou nouveaux utilisateurs d'ASTRE GF. Cette formation d'une durée

de 4 heures est dispensée par le centre de service de la DFB. Elle a pour objectif de présenter la direction des finances afin de permettre aux nouveaux arrivants de se faire une image de ses missions et de les former à l'utilisation du logiciel ASTRE GF.

La Direction des Finances et du Budget assure la **préparation des étapes budgétaires**. Ce qui inclut :

- L'élaboration des lettres de préparation des étapes budgétaires,
- L'accompagnement des directions par la production de fichiers de données nécessaires à l'expression de leurs besoins,
- La coordination des synthèses et des rencontres techniques avec le secrétariat général,
- La présentation des propositions budgétaires aux élus.

Le cycle budgétaire a été conduit selon le calendrier indiqué dans la figure.



Le budget de la collectivité est encadré par deux outils : le **plan pluriannuel d'investissement (PPI)** pour la section d'investissement et le **plan pluriannuel de fonctionnement (PPF)** pour la section de fonctionnement. La gestion des enveloppes de financement s'effectue par le biais des autorisations de programme (AP pour l'investissement) et des autorisations d'engagement (AE pour le fonctionnement). Elles permettent d'engager juridiquement la collectivité sans qu'il soit nécessaire de « geler » des crédits de paiement.

Chiffres clés de la gestion budgétaire 2023 (Nombre)	
Ouverture d'AP	7
Ouverture d'AE	8
Clôture d'AP	29
Clôture d'AE	10
Ajustement d'AP	77
Ajustement d'AE	14

Le PPF est décomposé en onze grands postes. Il reste un cadre de travail pour la répartition des grandes masses budgétaires mais l'absence de visibilité au-delà de l'année sur les recettes fiscales calédoniennes ne permet pas réellement d'exploiter son usage pluriannuel.

Au niveau de l'exécution, la direction réalise le contrôle des liquidations de recettes et de dépenses et émet les mandats de paiement ainsi que les titres de perception. En 2023, les rejets du payeur représentent 0,24 % des mandats et titres (0,13 % en 2021). Dans la continuité des années précédentes, la concertation avec les services du payeur a été permanente pour valider, dans la mesure du possible, certaines dispositions relatives à l'imputation de dépenses ou de recettes.

Chiffres clés de l'exécution budgétaire 2023 (Nombre)	
Mandats émis (hors masse salariale)	37 953
Titres émis	5 260
Suspensions ² du payeur	102
<i>Dont ayant fait l'objet d'une transaction³</i>	0

Le délai moyen de traitement des paiements a été de 30 jours, soit 1 jour de plus qu'en 2022 (analyse sur 38 000 mandats, ceux émis au titre de la masse salariale ne sont pas pris en compte). L'objectif cible fixé dans le Règlement Budgétaire et Financier est de 30 jours. 60 % des mandats ont un délai de traitement inférieur ou égal à 30 jours, ils représentent 69 % des dépenses. A l'inverse, 40 % des mandats (31 % des dépenses) ont eu un délai supérieur à 30 jours.

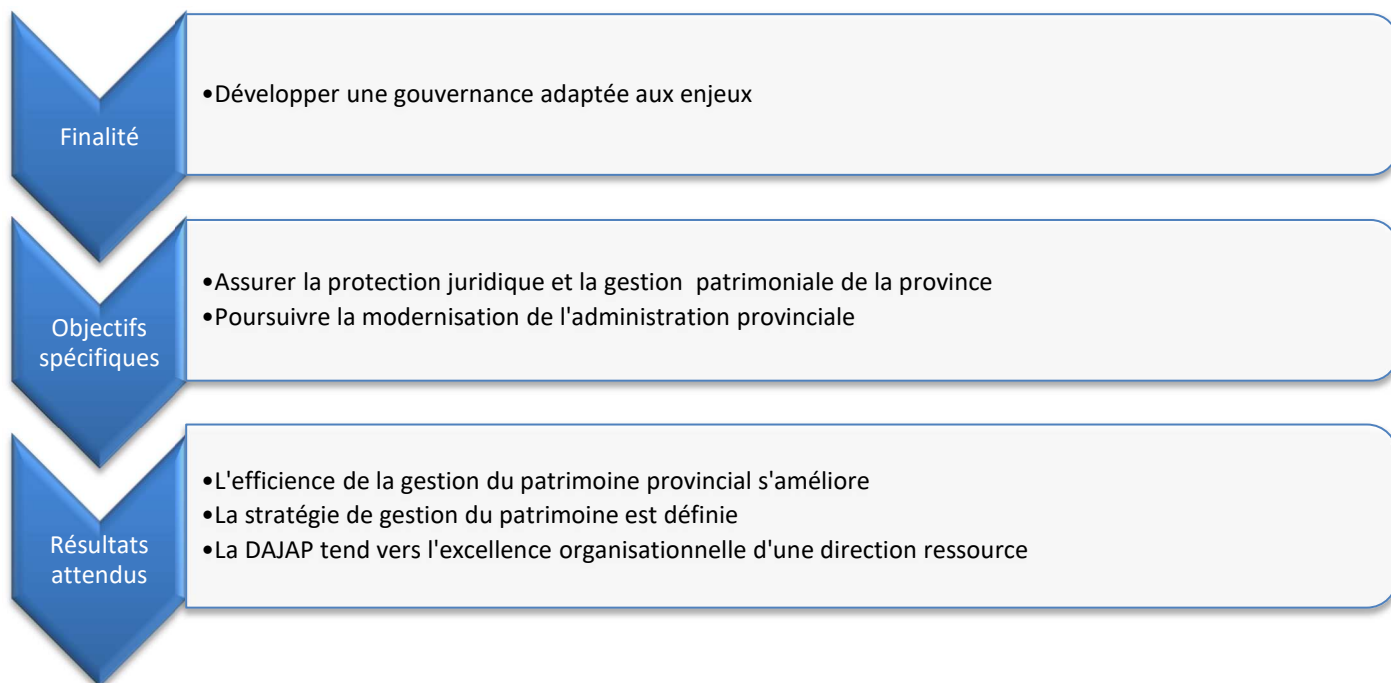
La dématérialisation de l'ensemble de la chaîne comptable (de l'entrée de la facture dans la collectivité jusqu'à l'émission du mandat et sa transmission au trésor public) a été déployée au sein de la province Nord à compter du mois de janvier 2023.

² **Note de suspension** : le mandat ou le titre est n'est pas pris en charge par le payeur ; il est annulé par l'ordonnateur et devra faire l'objet d'une nouvelle émission.

³ **Transaction** : contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître. Elle suppose la signature d'une convention dite de transaction après le vote de la délibération autorisant la signature de ladite convention

3.4. La gestion des affaires administratives, juridiques et du patrimoine

L'action de la Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



La DAJAP est une direction support centrée sur l'activité administrative et institutionnelle de la collectivité.

Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La DAJAP gère l'antenne de la province Nord à Nouméa qui a pour missions principales d'informer et d'orienter le public dans ses démarches administratives et de réaliser divers actes administratifs au profit des ressortissants de la Province nord. Elle a accueilli physiquement près de 2 600 personnes en 2023.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Bâtiments	142
Equipement et frais généraux	287
Matériel de transport	166
Mesures de gestion	14
Autres interventions	5
Total budget DAJAP	614
Rappel 2022	637

Unité : millions F.CFP

L'archivage consiste à collecter les documents, à les classer puis à les conserver en fonction de leur nature. Les archives peuvent également être communiquées et valorisées pour leur intérêt historique. Le bureau de gestion des archives en est l'opérateur principal et il assure également un accompagnement auprès des services producteurs.

Catégorie	Métrage linéaire (m)	Bordereaux (nbre)
Elimination	120,1	65
Versement pour une conservation intermédiaire (local provincial)	70,9	19
Dépôt aux archives de la Nouvelle-Calédonie pour une conservation définitive	14,1	

L'activité 2023 d'archivage est indiquée dans le tableau. Des formations pour l'usage de l'appliquatif de gestion des archives ont été effectuées au bénéfice de 29 personnes et 35 ateliers de tri ont été réalisés. Les salles de conservation du local des archives ont une capacité de stockage d'environ 600 mètres, soit 6 000 boîtes. Il est occupé à 83 %.

La journée porte ouverte du 9 juin lors de la journée internationale des archives a réuni 67 participants.

3.4.1. Assurer la coordination administrative et les affaires générales

Sessions	Séances réalisées	Délibérations adoptées
Assemblée Publique (APN)	11	255
Bureau (BPN)	9	355
Assemblée plénière	0	
Commission des affaires administratives, des finances et du budget	8	
Commissions sectorielles	77	

La **gestion de l'activité institutionnelle** consiste à organiser l'agenda des assemblées et des commissions dans le respect de la répartition du calendrier avec le congrès et à assurer la préparation des dossiers ainsi que leur transmission aux élus dans les délais impartis.

Les dossiers sont transmis en version numérique via l'application « KBOX ». Néanmoins, des exemplaires en format papier sont toujours reproduits pour les assemblées, dont une partie à l'attention des

médias. A la suite du vote des délibérations, il s'agit d'en assurer le suivi : mise à la signature, contrôle de légalité, notification aux intéressés, publication au Journal Officiel (JONC) si nécessaire, etc.

610 délibérations ont été votées en 2023, soit en moyenne 30 actes par séance de l'Assemblée ou du Bureau. Le nombre élevé de délibérations du bureau s'explique notamment par une centaine de délibérations de remise gracieuse de dettes à certains agents contractuels de droit public. Les procès-verbaux des séances publiques sont présentés à l'approbation lors d'une séance suivante. Quatre PV ont été adoptés courant 2023 concernant les séances du 17 février 2023 au 26 mai 2023.

La **gestion des affaires générales** porte sur la gestion des octrois de licences de vente d'alcool, des déclarations de Groupement de Droit Particulier Local (GDPL) et des ouvertures tardives de restaurants.

Type	Nature des activités et nombre
Licences de vente d'alcool	5 attributions, 3 abrogations, 4 transferts, 36 agréments de gérance
Déclaration de GDPL	7 créations, 18 modifications, 1 dissolution
Ouverture tardive de restaurant	25 autorisations, 2 refus

Les transmissions internes et externes du courrier et des documents réalisées par le vagemestre ainsi que l'accueil téléphonique à la province Nord sont également gérés par le service.

3.4.2. Gérer les affaires juridiques et la commande publique

Dans sa fonction juridique, la DAJAP participe à l'élaboration des réglementations provinciales et des textes. Le service juridique est systématiquement saisi pour tout type de dossier et la mission de conseil juridique peut prendre différentes formes avec un contenu très diversifié. L'équipe est constituée de quatre juristes.

Le traitement des **contentieux** engagés à l'encontre de la province et ceux qu'elle engage comprend toutes les correspondances, les échanges afférents aux contentieux, la rédaction de mémoires, la recherche d'informations auprès des différentes parties intéressées au litige ainsi que la recherche et l'analyse juridique. L'activité contentieuse conduit par ailleurs à être présent ou représenté aux audiences.

Le contrôle juridique des actes est un autre volet important de l'activité.

Grâce à la mise en œuvre des applications de suivi des délibérations et des conventions, tous les projets d'actes sont soumis à l'avis des juristes par les directions.

Le contrôle est aussi sollicité à titre optionnel sur les marchés publics pour chacune des différentes phases : dossier de consultations des entreprises (DCE), rapport d'analyse commission d'appel d'offres, rapport de présentation des marchés et des avenants.

Le bureau de la commande publique assure la mise en œuvre de la procédure d'Appels d'Offres (AO) et de passation des marchés publics de l'ensemble de la collectivité, en conformité avec la réglementation. Il effectue le lancement des avis d'appel d'offres en relation avec le service instructeur, lesquels sont publiés sur la plateforme provinciale des marchés publics où les potentiels candidats peuvent prendre connaissance des dossiers de consultations des entreprises. Il apporte aussi son assistance aux directions pour la préparation des documents. Enfin, il assure le fonctionnement des commissions dont le calendrier prévisionnel est établi annuellement ainsi que leur secrétariat :

Contrôle des marchés 2023	Nombre
Rapports CAO	71
Marchés et avenants	72
Rapports DCE	51

- La commission technique de dépouillement (CTAO) qui ouvre les plis et constate leur conformité ou non ;
- La commission d'appel d'offres (CAO) qui effectue le choix des offres sur la base des analyses qui sont présentées.

Il est à noter que quinze mairies, trois syndicats ainsi que le CHN adhèrent, par convention, à la plateforme provinciale des marchés publics.

3.4.3. Gérer le domaine provincial et le patrimoine

Le parc de logements est composé de 278 logements en pleine propriété et de 39 pris en location qui sont répartis sur l'ensemble de la Province nord.

65 états des lieux (entrants et sortants) ont été réalisés en 2023. La commission d'attribution des logements s'est réunie à cinq reprises pour examiner 42 demandes. 48 nouveaux baux de logement ont été formalisés tandis que 44 ont été résiliés ou modifiés.

Le coût global des travaux d'entretien et de rénovation des logements provinciaux s'est élevé à 110 millions F.CFP, dont 68 millions F.CFP en investissement et le reste en petite maintenance. Les travaux sont classés en plusieurs catégories comme indiqué dans le tableau.

Un régime d'accession à la propriété des logements provinciaux situés dans les communes de Koohnê (Koné), Pwëbbu (Pouembout), Koumac et Tuo Cèmuhi (Touho) a été instauré par la vote d'une délibération en novembre 2023. Les logements sont ainsi proposés à la vente aux agents provinciaux qui sont logés depuis 5 ans et plus.

Investissement 2023 sur les logements	Nombre logements	Dépenses (millions F.CFP)
Tous types de travaux	51	47
Opération "cuisine équipée"	4	3
Opération "chauffe-eau solaire"	3	2
Opération "clôture"	8	16
Total	66	68

Le service traite toutes les demandes portant sur le patrimoine privé ou public provincial et en particulier les demandes d'occupation ou de location du Domaine Public Maritime provincial (DPM) exprimées le plus souvent en vue d'une activité économique. Dans ce cadre, cinq nouvelles autorisations d'occupation temporaire ont été accordées tandis que quatorze projets sont en cours d'instruction. Une enquête publique a été ouverte pour la reconstruction du pont de Golone sur le RPN1 à Poum.

La province a encaissé 81 millions F.CFP de recette pour la location du DPM, principalement pour des activités dans le domaine du nickel.

Par ailleurs, quelques travaux d'entretien, de nettoyage et de mise en conformité du DPM ont été réalisés. Pour l'ensemble de ces opérations, la dépense s'est élevée à 19 millions F.CFP. Les travaux les plus importants ont été la réhabilitation de sites à la tribu de l'embouchure (Pwäriiriwâ (Ponérihouen)) et à la plage de Franco (Pwëbbu (Pouembout)).

Le service est également saisi de demandes de locations relatives au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie. Dix avis ont été rendus qui concernaient des projets agropastoraux et d'attribution de terres au titre du lien à la terre.

3.4.4. Gérer les moyens

Le service des moyens assure notamment la gestion complète de la flotte de véhicules, son entretien, son assurance et l'approvisionnement en carburant. La province possède 344 véhicules routiers dont 151 gérés en commun au sein des cinq parcs mutualisés. Les autres véhicules restent physiquement rattachés à des sites décentralisés, pour des raisons pratiques, notamment dans les dispensaires.

Parc 2023	Places	Véhicules	Nombre d'agents affectés	Nombre de sorties	
				Réservation	Jours
Koohnê (Koné) - HPN	144	85	5 personnes	4 702	11 674
Koumac	32	24	1 personne	1 869	2 814
Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)	32	29	2 personnes	1 476	4 464
Canala	11	10	Gestion DDEE/DAF	302	465
Nouméa	4	3	Gestion Antenne Nouméa	49	153

Les différents parcs totalisent 19 600 jours de sortie. En moyenne, 34 réservations sont effectués chaque jour (une réservation peut durer plusieurs jours). Il est à souligner que quatre déplacements sur cinq s'effectuent avec seulement le chauffeur et sans passager. Un nouveau guide d'utilisation des véhicules de service a été édité à l'usage de tous les agents.

Les dépenses de fonctionnement des parcs automobiles se sont élevées à 117 millions F.CFP, hors personnel. Ce montant a fortement progressé sur un an (+ 23 %). Le graphique en indique la répartition par grand poste. Tous les postes sont en hausse et en particulier celui des assurances (+ 68 %). Ces assurances couvrent également le parc d'engins de la DAF et de la DDEE.

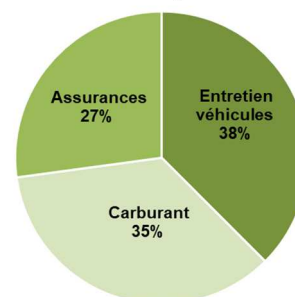
Un renouvellement très important a conduit l'achat de 49 nouveaux véhicules pour une valeur de 166 millions F.CFP. Il comprend l'achat des deux premières autos électriques.

52 sinistres ont été enregistrés en 2023 (75 en 2022).

Deux ventes aux enchères de mobiliers et de véhicules réformés ont été organisées, elles ont produit 8,8 millions F.CFP de recettes.

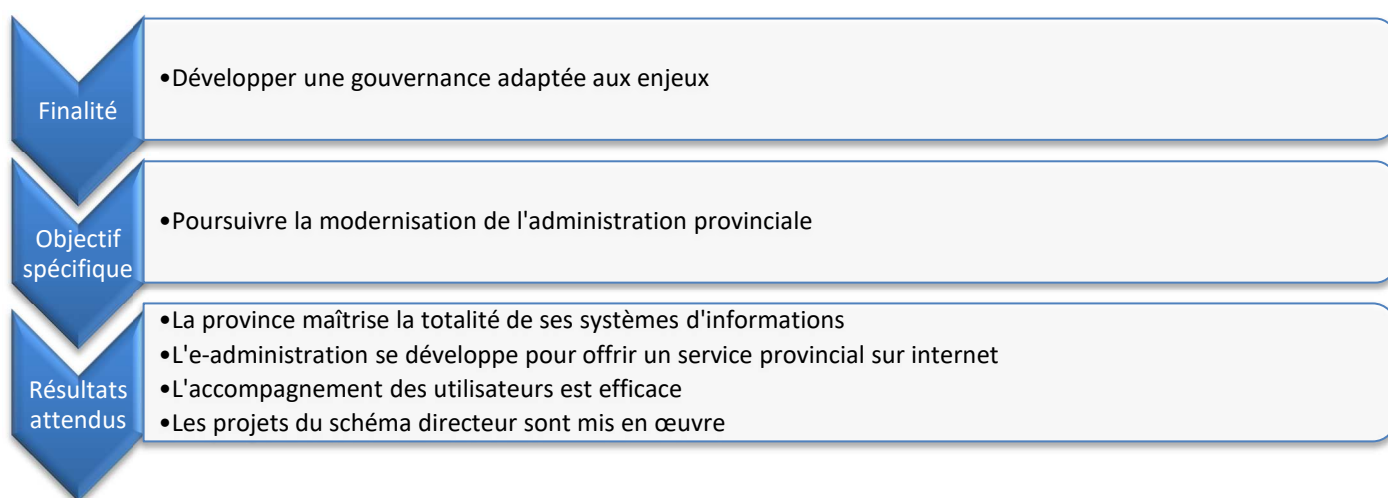
En outre, le services des moyens est chargé de l'assurance des locaux et d'organiser la surveillance de certains sites (HPN, RJT, cinéma, etc.).

Dépenses de fonctionnement
2023 des parcs auto



3.5. La gestion des systèmes d'information

L'action de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



La nouvelle organisation de la direction votée en 2022 a été mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023. Les principales évolutions concernent l'étoffement du service administratif et financier qui est devenu le service support à la direction et l'intégration de la communication provinciale au sein du service communication et accompagnement à l'organisation.

D'une manière générale, la DSI est chargée de la mise en œuvre du **Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)**.

La population utilisatrice du système d'information est composée de 1 100 personnes qui ont une adresse @province-nord. Le périmètre géographique d'intervention de la DSI s'étend sur 122 sites, il comprend tous les sites centraux et distants provinciaux ainsi que les écoles primaires, les collèges et les agences de CAP-Emploi.

Toutes ces personnes sont susceptibles de solliciter le centre de services qui est le guichet unique de réception des demandes. Près de 3 900 tickets ont été enregistrés en 2023. Les activités d'exploitation sont donc restées soutenues et les taux de réponse ont été conformes aux objectifs.

Dans l'ordre décroissant, les demandes les plus récurrentes portent sur des problèmes de messagerie, de mots de passe, d'usage de la suite Office. Viennent ensuite des demandes concernant la communication.

2023	Nombre	Taux réalisé	Taux cible
Tickets ouverts	3 871		
Tickets clos	3 621	94%	85%
<i>Dont traités dans les délais</i>	<i>2 539</i>	<i>70%</i>	<i>70%</i>
<i>Dont traités au 1^{er} niveau</i>	<i>2 410</i>	<i>67%</i>	<i>60%</i>

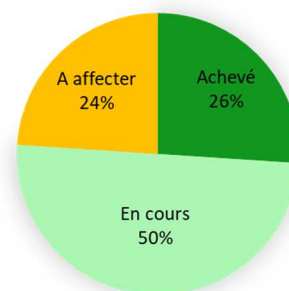
Un tiers des tickets fait l'objet d'un transfert vers une autre équipe technique ou d'un avis managérial pour leur traitement.

Le portefeuille de projets issu du schéma 2019-2024 comprenait 192 projets en fin d'année 2023. Le graphique illustre leur répartition par état d'avancement à cette date. 50 projets ont été achevés dans l'année, 96 étaient en cours à des stades d'avancement variés tandis 46 restaient en attente d'affectation.

Chaque projet s'inscrit dans l'un des axes stratégiques suivant :

- **L'autonomisation** pour les projets favorisant la maîtrise par la collectivité de ses systèmes d'informations ;
- **L'e-administration** pour ceux visant l'informatisation de processus métiers ;
- **Prestataire de services** lorsque la DSI est dans son rôle d'assistance, d'études et de gestion de projets ;
- **La gouvernance** des systèmes d'informations.

Statut des projets suivis



Les **projets marquants de l'activité 2023** sont :

- La mise en service de la dématérialisation de l'exécution comptable.
- Le remplacement de « GAIP » (outil déployé en 2007 et géré jusqu'alors par la Nouvelle-Calédonie pour la gestion des aides sociales) par trois applications métiers provinciales : allocations scolaires, aides aux personnes âgées et aide médicale. Ce résultat marque la poursuite de l'autonomisation des systèmes d'information provinciaux.
- Le déploiement des équipements de télémédecine dans tous les dispensaires.
- Dans le cadre du guichet de l'habitat, la mise en place d'une application disposant d'une interface avec les bailleurs sociaux.
- Le déploiement d'un e-service pour les demandes de bourses postbac des étudiants.
- La mise à niveau des supports techniques et le développement de leur capacité : remplacement du cœur de réseau informatique et de la solution de sauvegarde, renforcement de la sécurité informatique périmétrique, migration du socle technique du portail UFI, raccordement par la fibre optique d'une vingtaine de nouveaux sites distants, etc.
- L'organisation de la journée de la gestion de projets qui a réuni en novembre à Vook (Voh) environ 80 personnes, elle était ouverte cette année au grand public.
- La participation à la première journée dédiée à l'utilisation des technologies LIDAR en Nouvelle Calédonie organisée par le GIE SERAIL. Les travaux provinciaux relatifs à la foresterie sur le plateau de Tango et à l'archéologie sur la presqu'île de Bogota et dans la haute vallée de Pwëbuu (Pouembout) y ont été présentés, pour illustrer des usages du LIDAR dans l'aide à la décision.
- L'organisation de la nouvelle mission de communication institutionnelle qui s'appuie sur trois instances : le comité de concertation communication chargé de balayer la ligne éditoriale et d'établir les priorités, le groupe « valorisation de l'action provinciale » qui rassemble des agents référents des directions, les « médias café » pour entretenir les relations avec les différents médias.
- La tenue de trois séminaires des managers pour consolider la nouvelle organisation et pour promouvoir les méthodes de *Lean Management* et *Agiles*.

En termes de dépenses, l'achat et la location de licences et de logiciels ainsi que leur maintenance ont représenté 148 millions F.CFP, soit 46 % des dépenses totales relatives aux systèmes d'information (54 % des dépenses de fonctionnement et 46 % des dépenses d'investissement).

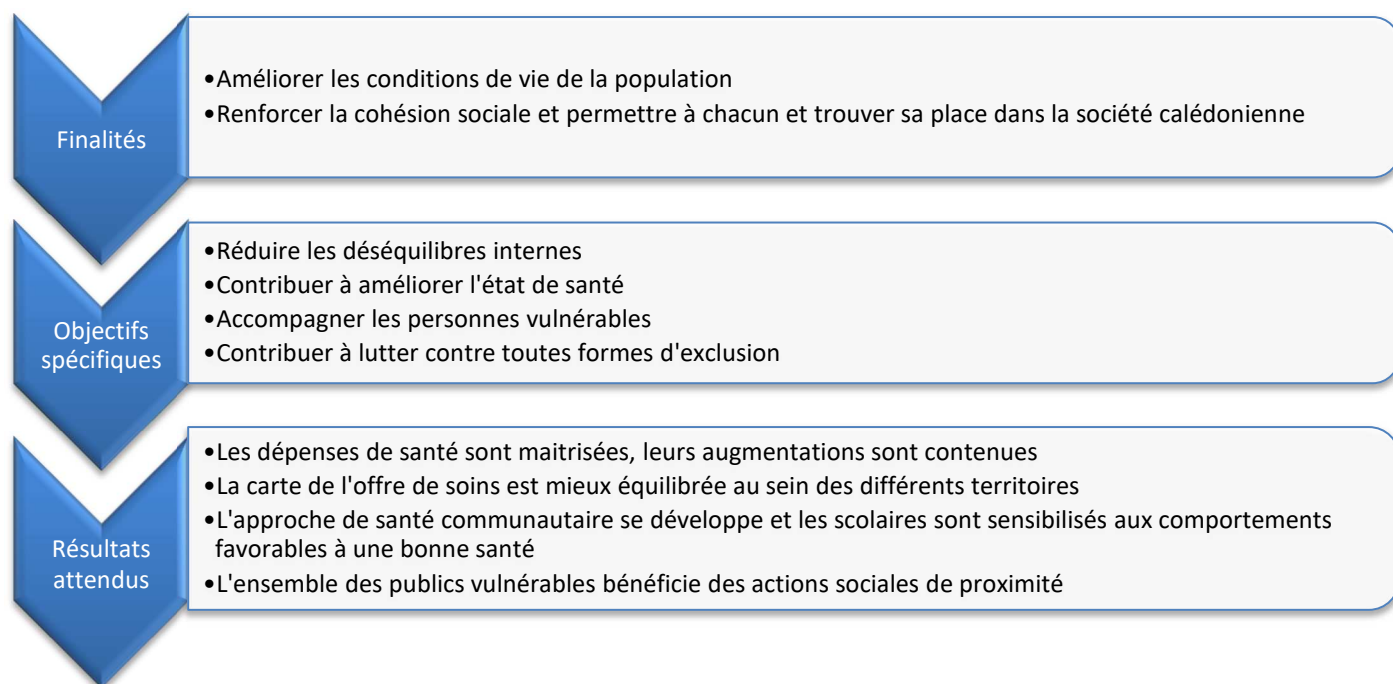
Parmi les autres dépenses de fonctionnement, notons 60 millions F.CFP pour les télécommunications (consommation et abonnement) et 18 millions F.CFP pour la location et la maintenance du parc de copieurs.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Equipement informatique	142
E-administration	104
Autres interventions	24
Télécommunication	60
Equipement et frais généraux	29
Total budget DSI	360
Rappel 2022	285
Unité : millions F.CFP	

Partie 2 : L'action opérationnelle

1. La santé et les affaires sociales

L'action de la Direction des Affaires Sanitaires Sociales de la Prévention et de la Solidarité (DASSPS) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province Nord de la manière suivante :



Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Aides sociales	5 392
Centres médico-sociaux	343
Prévention	48
Equipement et frais généraux	14
Total budget DASS-PS	5 798
Rappel 2022	5 116

Unité : millions F.CFP

Une nouvelle organisation de la DASSPS a été adoptée par l'assemblée de province du 27 janvier 2023. La direction est désormais organisée en quatre pôles. Le pôle solidarité comprend le service de l'admission aux aides sociales, le service d'accompagnement médico-social, le service de l'action sociale et celui de l'aide sociale à l'enfance. Le pôle prévention et promotion de la santé est constitué du service du même nom. Le pôle soins regroupe l'ensemble des centres médicaux et le service des métiers de soins, il est structuré en huit bureaux. Le pôle administration générale est formé du service administratif et financier et du service des ressources humaines.

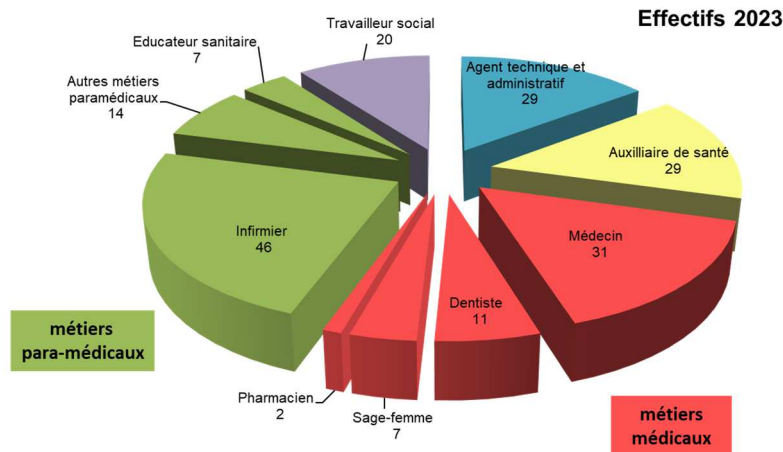
L'action de proximité auprès de la population s'appuie sur l'implantation communale des infrastructures et des équipes médico-sociales. Le réseau est formé de 15 centres médico-sociaux (CMS) et d'un centre mère-enfants (CME) organisé en deux antennes (Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et Koumac). Il existe aussi deux infirmeries localisées à Bondé et à Népwî (Népoui) ouvertes régulièrement.

Le tableau ci-dessus intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Notons que des recettes spécifiques d'un montant de près de 1,4 milliard F.CFP ont été perçues, en particulier de l'Agence Sanitaire et Sociale pour le minimum vieillesse, de la Nouvelle-Calédonie pour l'enfance en danger et de la CAFAT pour les actes de soins.

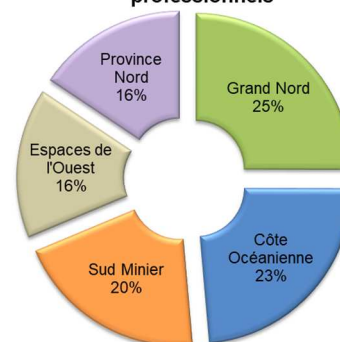
1.1. Faciliter l'accès aux soins

L'effectif du personnel médico-social est composé de 195 postes. Hormis les professionnels de l'aide sociale à l'enfance et les éducateurs sanitaires, tous ces agents travaillent en CMS ou sur les secteurs couverts par les CMS. La répartition du personnel par catégorie est indiquée dans la figure. Les agents techniques et administratifs regroupent les femmes de service, les ouvriers d'entretien et les secrétaires régisseurs. Les auxiliaires de santé sont les assistants dentaires, les ouvriers-ambulanciers et les auxiliaires de vie et de santé. Les « autres métiers paramédicaux » sont constitués de quatre puéricultrices, de deux orthophonistes et de deux psychomotriciens tous rattachés aux CME, d'un psychologue de l'aide sociale à l'enfance (ASE), d'une infirmière gériatrique ainsi que de cinq cadres de santé.



La répartition des équipes par Entité Territoriale Homogène (ETH) est relativement équilibrée et indique une bonne couverture du territoire provincial comme le montre le graphique. La catégorie « non répartitionnable » regroupe principalement les médecins et infirmiers itinérants qui sont chargés du remplacement des absences, et le personnel de l'ASE. Les Espaces de l'Ouest sont moins pourvus par rapport à la population car c'est l'ETH où l'offre libérale et hospitalière est la plus développée.

Répartition géographique des professionnels

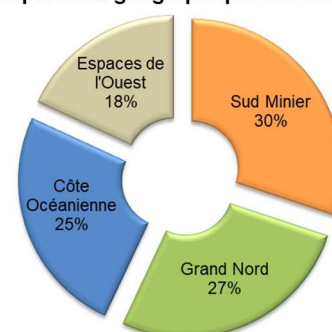


La difficulté de recrutement des médecins s'est aggravée depuis la crise COVID-19, entraînant une vacance de poste préoccupante. La direction compte 30 postes de généralistes (y compris les 5 postes d'itinérants). Au cours de l'année 2023, le taux d'occupation a oscillé entre un minimum de 27 % au mois d'août (8 médecins en poste) et un maximum de 53 % durant les mois de mars et de novembre (16 médecins). La conséquence est la dégradation du service rendu à la population par les dispensaires, notamment en termes d'astreinte de soins et de traitement des urgences.

Face à cette situation, un plan d'action intitulé « chantier attractivité du corps médical en Province nord » a été adopté en août 2023 par l'assemblée. Il se décline en cinq axes d'amélioration : l'attractivité et le maintien du personnel en poste, les conditions de travail et le management, l'environnement et la qualité de vie au travail, la formation des cadres locaux, la gouvernance et la communication.

Plus de 176 000 actes ont été comptabilisés pendant l'année selon les chiffres d'activité et de suivi des actes de soins du logiciel Epitarif. Ils se décomposent en 97 000 actes infirmiers, 55 000 consultations médicales généralistes, 8 500 actes dentaires et près de 8 000 consultations de sage-femme. Une augmentation de 8 % du nombre d'actes est enregistrée par rapport à 2022. La répartition par ETH indique la première place du Sud Minier devant la Côte Océanienne. Le CMS de Canala comptabilise à lui seul 20 % de l'ensemble des actes.

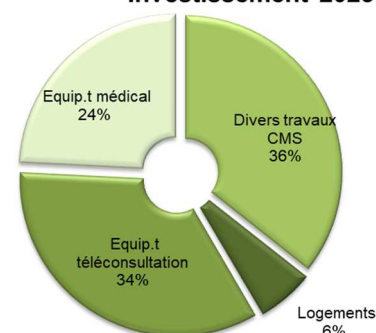
Répartition géographique des actes



Les dépenses d'investissement pour les infrastructures et l'équipement ont été de 100 millions F.CFP dont le détail est présenté dans la figure. L'achat d'équipement en représente plus de la moitié. Il s'agit notamment de matériels pour le déploiement des consultations à distance (télé-médecine).

Les travaux de rénovation et de réagencement des salles d'accueil et de secrétariat des CMS ont concerné Tuo Cèmuhi (Touho), Pwārāiriwā (Ponérihouen), et Pweevo (Pouébo). Les études de rénovation du CMS de Canala ont été lancées.

Investissement 2023



Le coût de fonctionnement des CMS s'est élevé à 238 millions F.CFP en 2023, hors personnel (+ 5 % sur un an). Les fournitures médicales et l'entretien des locaux sont les deux postes les plus importants. Viennent ensuite le transport de biens et le gardiennage dont les valeurs sont très proches puis le traitement des déchets et l'électricité.

La Maison d'Accueil Hospitalière située à proximité du Pôle Sanitaire Nord est gérée par la direction. 220 personnes ont bénéficié de ses prestations en 2023, pour 1 325 nuitées. Le taux d'occupation annuel reste stable à 15 %. Ce très faible taux indique une sous-utilisation de cet équipement.

1.2. Préserver la santé

Les dépenses globales ciblées pour la prévention sanitaire (hors personnel) ont représenté 55 millions F.CFP. Elles se répartissent selon les précisions du graphique.

Les vaccins sont utilisés principalement par les centres médico-sociaux dans le cadre de la protection maternelle et infantile ainsi qu'en milieu scolaire, afin de répondre au calendrier vaccinal calédonien.

La province contribue au fonds de dépistage de la Nouvelle-Calédonie qui organise notamment des campagnes de lutte contre les cancers.

Les actions de promotion de la santé ont été mises en œuvre en particulier par une équipe des six éducateurs sanitaires. L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) est partenaire de certaines d'entre-elles.

L'éducation pour la santé bénéficie de supports pédagogiques créés à cet effet et elle fait également appel à des troupes de théâtre. Les enfants constituent la cible prioritaire des programmes de prévention mis en œuvre. Chaque niveau scolaire, de la maternelle à la terminale, devrait bénéficier d'une intervention sur un thème (alimentation, addiction, hygiène, violence, etc.). 6 900 enfants scolarisés, soit 58 % des effectifs totaux, ont été vus en 2023. Le secteur de Vook (Voh)/Bwapanu (Kaala-Gomen)/Dau Ar (Bélep) n'a pas été couvert cette année tandis que celui de Koohnê (Koné)/Pwëbubu (Pouembout)/ Vook (Voh) ne l'a été que partiellement du fait du grand nombre de scolaires.

Des demandes hors programme émanant des enseignants sont également satisfaites. A ce titre, 2 900 enfants ont été touchés au travers de 261 actions spécifiques.

Des actions de santé communautaire et des actions de proximité sont aussi organisées pour répondre à une demande locale ou pour relayer des événements plus généraux tels que la journée provinciale du diabète, « octobre rose » contre le cancer et la campagne « mange mieux, bouge plus ».

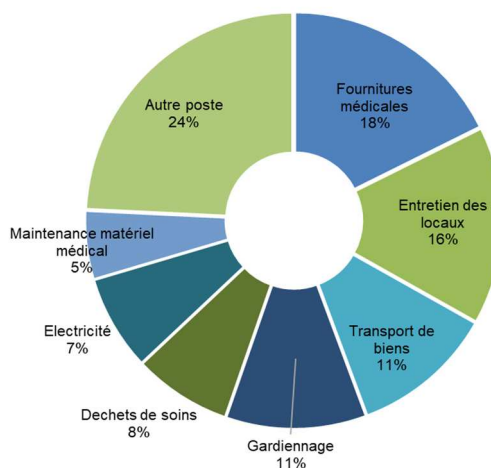
La santé scolaire reste une compétence de la Nouvelle-Calédonie et la province Nord ne détient pas de délégation formelle. Néanmoins, ce volet mobilise les équipes des CMS. L'action se concentre sur le suivi de la couverture vaccinale dans certains niveaux de classe. Le dépistage précoce et systématique de potentiels problèmes médicaux des enfants n'est plus assuré mais les cas relevés par le personnel enseignant sont pris en charge au cas par cas.

La vocation du centre mère-enfant en relais avec l'ensemble des CMS est double :

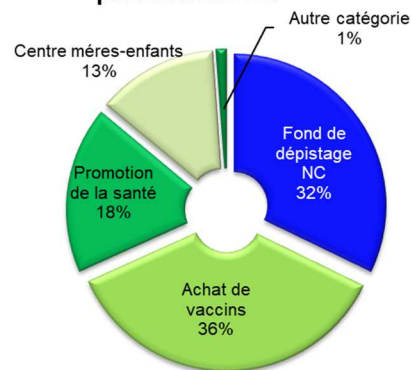
- Assurer la Prévention Maternelle et Infantile (PMI) par un suivi médical des femmes enceintes, des bébés et des jeunes enfants (0 – 3 ans)
- Procurer des soins spécialisés aux enfants qui présentent des troubles.

Un séminaire sur la santé mentale s'est déroulé les 9 et 10 octobre sur deux sites : Koohnê (Koné) et Pwäriiwiâ (Ponérihouen), le thème était « notre bien-être et notre santé mentale, une richesse collective, ensemble, rechargeons notre pile » !

Les dépenses de fonctionnement des CMS en 2023



Ventilation des dépenses de prévention 2023



1.3. Gérer l'aide médicale

L'Aide Médicale Nord (AMN) a été mise en place pour assurer aux plus démunis l'accès à l'ensemble des soins disponibles. Plus de 18 000 personnes⁴ ont bénéficié de l'AMN en 2023, soit un nombre en croissance de 2,3 % sur un an. Ce sont 12 960 titulaires de la carte A (+ 0,4 %) et 5 110 de la carte B (+ 7,6 %).

Le graphique présente l'évolution quinquennale et par ETH, du nombre de personnes bénéficiaires et de ceux qui sont totalement dépendants de la province pour leur couverture sociale (cartes A).

Le service de proximité pour le montage des dossiers et le renouvellement des demandes est constitué :

- De permanences d'un jour ou deux par semaine effectuées par des agents provinciaux dans les communes de Canala, Pwărăiriwâ (Ponérihouen), Pwëëdi Wiimîâ (Poindimié), Hienghène et Pum (Poum) ;
- Des guichets des aides sociales tenus par des agents municipaux dans les douze autres communes.

Les dossiers sont ensuite traités par les agents chargés de l'admission qui délivrent les cartes. Le service assure également l'information des prestataires qui les interrogent sur les droits de leurs patients.

La prise en charge des bénéficiaires de l'aide médicale s'effectue dans les dispensaires où les soins sont effectués « gratuitement » et par les établissements et les prestataires agréés.

Les dépenses globales d'aide médicale ont été de 3,6 milliards FCFP. Ce montant est en augmentation de 16 % sur un an. La répartition par grand poste est indiquée dans la figure.

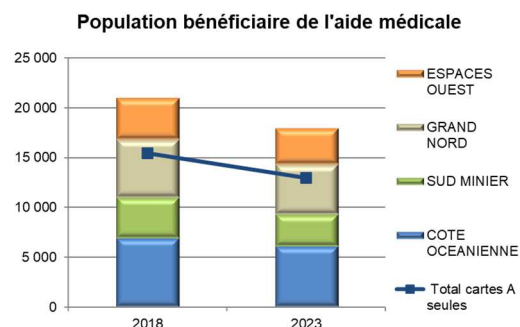
Par rapport à 2022, il est observé :

- La forte croissance des évasans hors Nouvelle-Calédonie (+ 150 %) avec un rattrapage des dépenses des années passées, ainsi que des soins externes ou de suite (+ 29 %),
- L'augmentation plus modérée des postes de prestation des libéraux (+ 7 %) et des autres catégories (+ 6 %),
- La stabilité du poste pharmacie et de dialyse (+ 1 %) et des transports sanitaires (- 1 %)

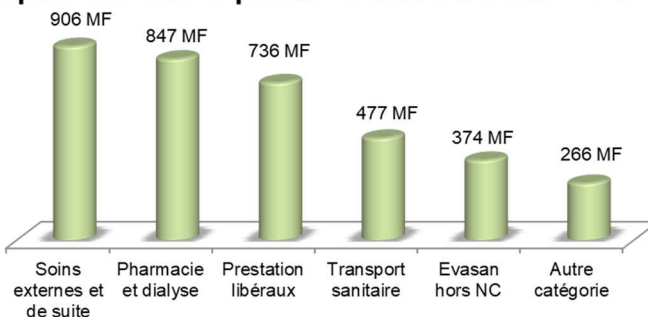
L'analyse plus précise permet de présenter les principaux bénéficiaires des dépenses. Le tableau établit la liste de ceux pour lesquels les dépenses ont été supérieures à 100 millions F.CFP en 2023 ainsi que l'évolution par rapport à l'année précédente.

Deux nouveaux agréments de kinésithérapeutes ont été validés en 2023 à Koumac et à Pwărăiriwâ (Ponérihouen) tandis que l'agrément d'une sage-femme qui était vacant à Koohnê a été transféré et pourvu sur Vook (Voh) - Pwëbuu (Pouembout).

Dans le **cadre de la maîtrise des dépenses**, le plan de contrôle formalisé pour 2023 s'articule en trois axes : le contrôle des bénéficiaires (résidence, dossiers d'admission ou de renouvellement), le contrôle des prestataires (sur le terrain et sur facture), le recours contre tiers.



Répartition des dépenses d'aide médicale 2023



Poste ou catégorie de tiers	Dépenses 2023	Evolution/ 2022	% dépenses totales
Pharmacie Province nord	538 MF	12%	15%
CHT	370 MF	8%	10%
Infirmier	316 MF	-4%	9%
Evasan Australie (CAFAT)	314 MF	216%	9%
Ambulance Prov. nord	309 MF	1%	9%
Dialyse	247 MF	-13%	7%
CHN	225 MF	73%	6%
Centre de rééducation	184 MF	37%	5%
Transports d'urgence (CAFAT)	146 MF	-10%	4%
Dentiste	140 MF	57%	4%
Appareillage	138 MF	14%	4%
Cliniques	127 MF	34%	4%
Kinésithérapeute	124 MF	9%	3%
Analyses médicales	101 MF	4%	3%

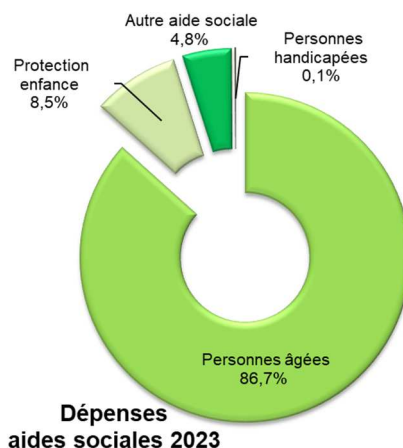
⁴ Moyenne annuelle. À la suite de la mise en place d'une nouvelle application de gestion des bénéficiaires en 2023, des corrections ont été apportées sur les données antérieures.

1.4. Accompagner les personnes vulnérables

La création du service d'admission aux aides sociales vise à simplifier l'accès de la population aux aides à la personne grâce à l'unicité de l'interlocuteur provincial. Elle permet aussi une meilleure cohérence de l'action provinciale.

Les principaux dispositifs mis en œuvre sont les allocations, les placements et les secours immédiats et exceptionnels (SIE) adaptés aux différents types de public, comme cela est indiqué dans le tableau.

Les **dépenses d'aides sociales**, hors aide médicale et personnel, ont représenté un coût total de 1,77 milliard F.CFP (-9 % depuis 2022) selon la répartition indiquée dans la figure. Les dépenses en faveur des personnes âgées en représentent la plus large part avec 1,53 milliard F.CFP et elles sont en progrès (+ 6,6 %) tandis que l'aide à l'enfance est en réduction (- 8,2 %). Les autres aides sociales ont exceptionnellement augmenté, la plus grande part est constituée du reversement de l'aide alimentaire de l'État perçue en fin d'année 2022.



Type d'accompagnement	Part relative
Allocations personnes âgées	83,0%
Placement de mineurs	8,5%
Placement personnes âgées	3,6%
Aide alimentaire État	3,8%
Secours immédiats (SIE)	0,4%
Autres dispositifs	0,8%

Les Secours Immédiats et Exceptionnels ou SIE (hors hébergement) ont fait l'objet de 33 décisions et ils se sont élevés à 6,8 millions F.CFP versés au bénéfice de 97 personnes, toutes catégories de bénéficiaires confondues. Une commission interne se réunit toutes les semaines pour examiner les demandes de SIE.

Dans les situations les plus difficiles, la prise en charge sociale d'une personne s'effectue au sein d'une structure agréée. Cette structure d'accueil peut être un établissement ou le domicile d'une tierce personne.

L'aide de l'État a été attribuée à cinq associations caritatives. Celles-ci ont distribué près de 4 900 bons et 2 000 colis alimentaires ainsi que 1 400 colis d'hygiène dans l'ensemble des communes du Nord.

L'action sociale est mise en œuvre par les assistants de service social qui exercent une mission généraliste auprès des populations en difficulté, en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs institutionnels et associatifs existants. Cette action s'inscrit dans une perspective de prévention sanitaire et sociale. Une équipe de dix assistantes de service social est répartie sur les 17 communes de la Province nord et une onzième gère une permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) téléphonique sur le numéro vert gratuit (05 00 70). Enfin, une intervenante sociale en gendarmerie est logée au sein même des locaux de l'unité de gendarmerie de Koohnê (Koné) dans le cadre d'une convention sur trois ans (2021-2023).

Les assistants de service social de secteur ont une action globale qui prend en compte tous les problèmes rencontrés en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse, de personnes âgées et handicapées ou plus généralement en faveur des plus démunis. Ils exercent des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation, d'évaluation, de médiation et d'accompagnement social. Les interventions se font à la demande des personnes et des familles lors de permanences, de visites à domicile ou sur rendez-vous. Les sollicitations sont très variées. Elles incluent les demandes présentées dans différentes commissions : Commission de Reconnaissance Handicap et Dépendance ou CRHD, Commission d'Évaluation des Jeunes en situation de Handicap ou CEJH et Commission de Circonscription d'Éducation Primaire ou CCEP.

Le dispositif du minimum vieillesse est cofinancé par la province Nord et la Nouvelle-Calédonie. Le critère d'âge pour l'accès au minimum vieillesse est aligné sur celui du régime général de retraite. C'est ainsi que l'âge est progressivement relevé de 60 ans au 31 décembre 2022 à 62 ans au 1^{er} janvier 2026. 1 811 personnes en sont bénéficiaires en 2023, ce qui est très proche de 2022 (1 818 personnes). Leur répartition géographique montre la prédominance de la Côte Océanienne puis du Grand Nord. Le montant mensuel réévalué est désormais de 94 077 F.CFP pour une personne.

Les services provinciaux assurent aussi le travail de proximité auprès des **personnes à autonomie réduite** et constituent le relais avec les services de la Nouvelle-Calédonie afin que ces personnes obtiennent l'accès à leurs droits sociaux. Les aides sont ensuite financièrement prises en charge par la Nouvelle-Calédonie, conformément à la Loi du Pays sur le handicap et la dépendance. Néanmoins, la province Nord finance les prestations pour les situations nécessitant une prise en charge urgente, dans l'attente de l'instruction des dossiers par la CRHD, comme les placements en structures d'accueil et les aides à domicile. Lorsque la dépendance est prise en charge par la Nouvelle-Calédonie, la collectivité peut poursuivre sa participation aux frais d'hébergement. 46

personnes âgées dépendantes ont ainsi été accueillies en institution ou en famille d'accueil au cours de l'année 2023, soit 9 de plus qu'en 2022.

Par ailleurs, l'infirmière gériatrique du service assure le suivi des personnes âgées de la zone Hienghène - Waa wi Luu (Houaïlou) ainsi que l'accompagnement des aidants familiaux. En 2023, elle a réalisé 2 045 consultations. Les consultations se font à domicile lorsque la dépendance des personnes âgées ou leur éloignement de l'hôpital de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) l'imposent. Elle effectue aussi les évaluations gériatriques et la coordination entre les différents intervenants médico-sociaux.

L'aide sociale à l'enfance (ASE) agit en faveur de la protection des enfants en danger et de leur prise en charge selon trois missions : le repérage et l'évaluation du danger, l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Toutes les informations signalantes sont portées à la connaissance du service. 182 signalements ont été transmis aux services judiciaires en raison de la gravité des motifs. La Commission de traitement des informations signalantes se réunit chaque semaine afin de décider des orientations et des mesures, de fixer les délais et les objectifs, de coordonner les actions avec les partenaires ainsi que de rendre compte des suites auprès des signalants. Au cours de l'année, les nouvelles décisions ont concerné 41 enfants pour des mesures administratives et 33 enfants pour des mesures judiciaires.

Les travailleurs sociaux et le psychologue sont intervenus en soutien des familles pour effectuer des actions de prévention à domicile. Dès que les objectifs fixés sont atteints (en termes de scolarité, de santé, etc.), les aides éducatives cessent. Ils apportent également un soutien auprès des mineurs confiés en famille d'accueil.

L'unique établissement agréé dans le Nord est la maison de l'enfance de la côte Ouest (MECO) à Koohnê (Koné) gérée par ASEAPN, qui dispose d'une capacité de 22 places. Sept familles d'accueil complètent le dispositif. En 2023, la MECO et les familles accueillaient uniquement des enfants placés sur décision judiciaire.

L'unique établissement agréé dans le Nord est la maison de l'enfance de la côte Ouest (MECO) à Koohnê (Koné) gérée par ASEAPN, qui dispose d'une capacité de 22 places. Sept familles d'accueil complètent le dispositif. En 2023, la MECO et les familles accueillaient uniquement des enfants placés sur décision judiciaire.

L'accompagnement des structures d'accueil de la petite enfance vise à diversifier les modes de garde en assurant la sécurité des enfants. L'accompagnement et le contrôle des établissements sont exercés par délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie. La Province nord comptabilise trois établissements d'accueil dont deux à Koumac et un à Koohnê (Koné). La formation au repérage des troubles du neurodéveloppement chez les tous petits en lien avec le réseau périnatalité a été dispensée à tout le personnel de ces établissements en 2023. Un guide d'accompagnement à la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant a été publié.

La mise en œuvre des actions sanitaires et sociales provinciales s'appuie aussi sur un réseau d'acteurs associatifs.

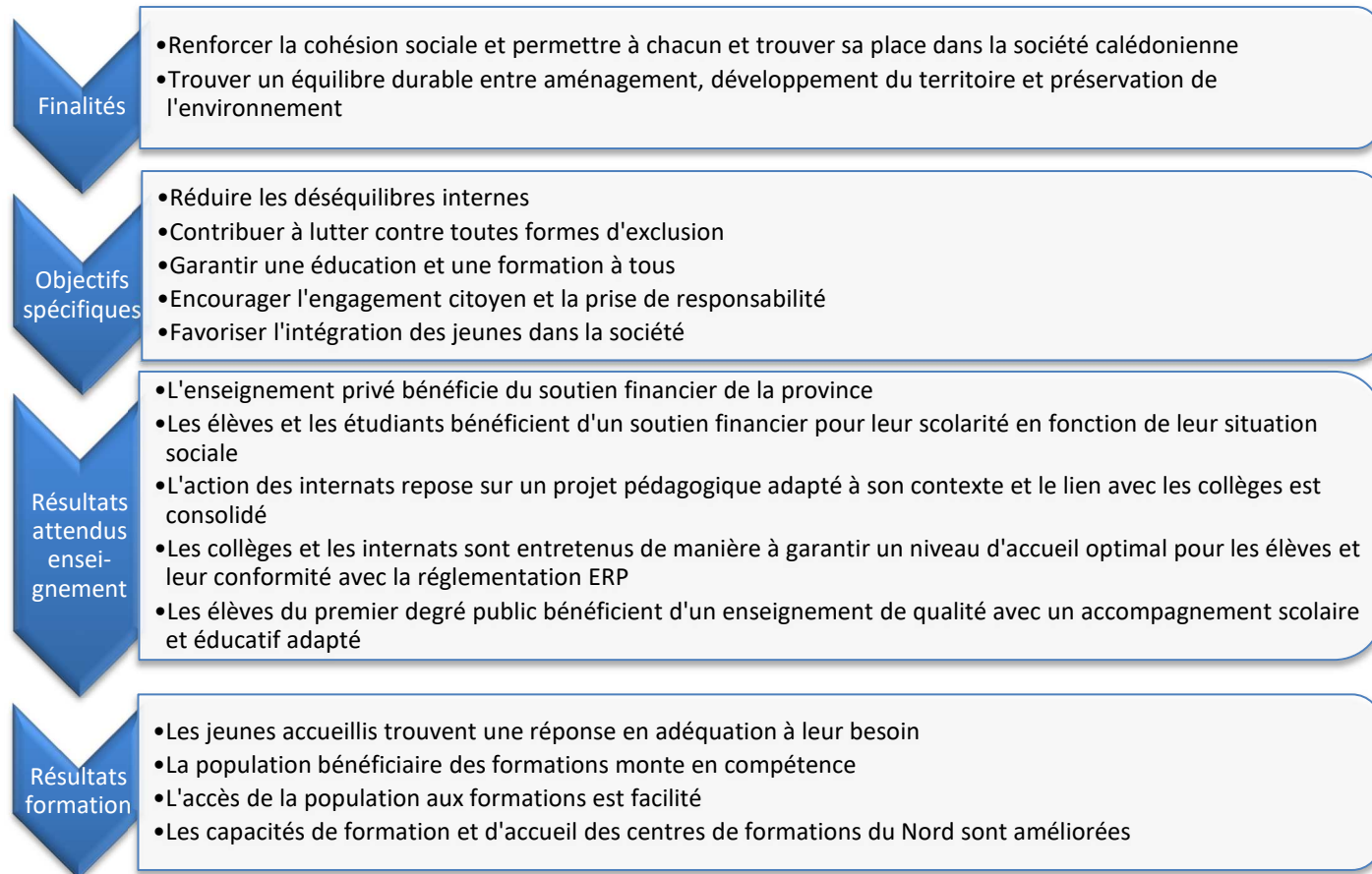
Chiffres clés 2023 de l'ASE	Nombre
Signalements	362 pour 386 mineurs
Mesures de prévention	37 enfants
Placement en famille d'accueil	7 enfants
Placement en établissement	20 enfants
Contrat jeunes majeurs	2 jeunes

Les principaux partenaires provinciaux ⁵	
Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en province Nord (ASEAPN)	SOS Violences
Secours Catholique	Association l'Accueil
Sté Saint Vincent de Paul	Fédération Alliage
Banque Alimentaire de Nouvelle-Calédonie	Graines de vie
La Croix Rouge de Nouvelle-Calédonie	Association Calédonienne du Bien Vieillir
Association Dorcas Nouvelle-Calédonie	Collectif Handicaps
RAPSA	Pacifique et Compagnie

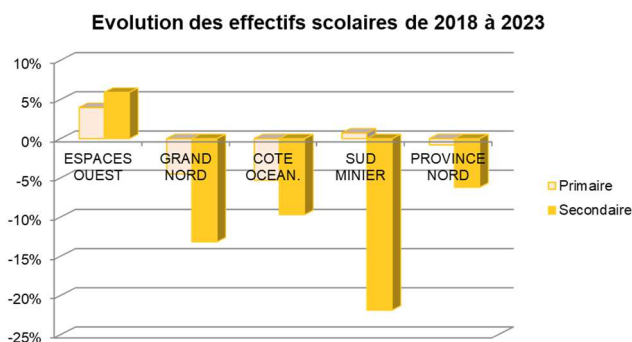
⁵ Celles ayant bénéficié du versement d'un financement supérieur ou égal à 1 000 000 F.CFP en 2023

2. L'enseignement, la formation et l'insertion

L'action de la Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province Nord de la manière suivante :



11 853 enfants étaient scolarisés dans l'ensemble des établissements scolaires publics et privés du Nord à la rentrée 2023⁶ : 6 898 en primaire et 4 961 en secondaire. L'effectif global est en recul de 0,7 % sur un an. Le graphique indique l'évolution de la démographie scolaire depuis 2018. Celle-ci est stable dans le primaire (- 0,8 %) et à la baisse dans le secondaire (- 6,2 %). L'évolution sur cinq ans reste contrastée selon la zone géographique. Ainsi, la croissance de la population scolaire reste positive dans l'ETH Espaces de l'Ouest (+ 5 % au global) tandis que les autres ETH connaissent une diminution généralisée et homogène (de -7 % à -8 %).



Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Aides scolaires	679
Réseaux enseignement privé	665
Internats et collèges	535
Equipement et frais généraux	502
Formation professionnelle	279
Jeunesse	61
Autres interventions	11
Total budget DEFIJ	2 732
Rappel 2022	
	2 310

Unité : millions F.CFP

Le tableau ci-dessus intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

⁶ Source : Vice-rectorat et DAFE

2.1. Mettre en œuvre les actions éducatives

La province Nord inscrit son action dans le projet éducatif calédonien tout en conservant ses spécificités dans son champ de compétences. D'une manière générale, la mise en œuvre des priorités éducatives provinciales a été poursuivie : la maîtrise des fondamentaux pour la réussite de tous les élèves, la lutte contre l'absentéisme, la lutte contre le décrochage scolaire, la santé scolaire, la lutte contre toutes les formes de discrimination notamment celle des genres, etc...

L'enseignement primaire public repose sur 48 écoles maternelles et élémentaires réparties dans 16 communes. Seule Dau Ar (Bélep) ne compte pas d'école publique. Elles se classent en 29 écoles dites « de village » ou « de regroupement » et 19 écoles « de proximité » qui scolarisaient 4 935 élèves à la rentrée 2023.

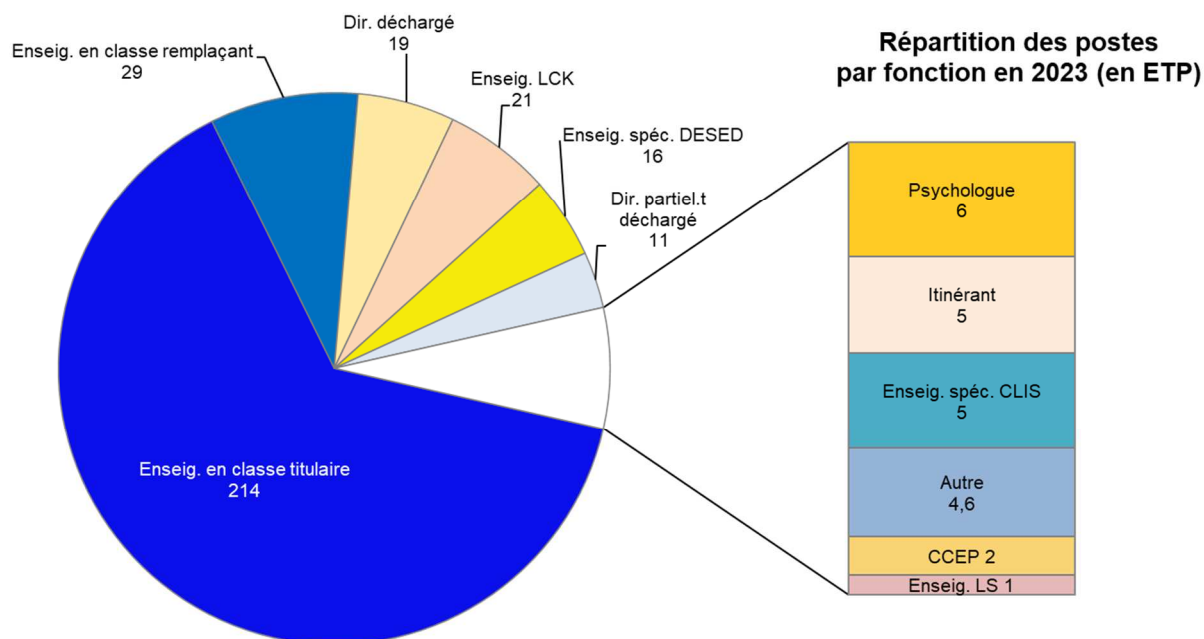
La réflexion sur la carte scolaire est conduite annuellement. Elle s'effectue en concertation avec les mairies et les directeurs d'écoles sur la base des inscriptions observées en fin d'année précédente. Un ajustement peut être effectué dans les jours précédents la rentrée. Le résultat détermine en particulier l'affectation des enseignants.

Evolution carte scolaire 2023 (nombre de classes)	
Ouverture	Fermeture
Vook (Voh) - Weelic (Ouéliste) (1)	Ouégoa (1)
Nèkō (Poya) - Gōöpā (Gohapin) (1)	Bwapanu (Kaala-Gomen) (1)
Koné - Téari (1) et Les cigales (1)	Pwêedi Wiimîâ (Poindimié) - maternelle (1) et Nâcètii (1)
Waa wi Luu (Houaïlou) - Wani (1)	Vook (Voh) - maternelle (1) et Bweyeen (Boyen) (1)
Pwëbuu (Pouembout) (1)	Waa wi Luu (Houaïlou) - maternelle (1)
	Koohnê (Koné) - Hêcaaolê (Netchaot) (1)

A la rentrée 2023, six nouvelles classes ont été ouvertes tandis que huit autres ont été fermées.

L'école de Bweyeen (Boyen) a été fermée par la commune et les enfants de la tribu sont désormais scolarisés à la nouvelle école de Weelic (Ouéliste).

Dans son champ de compétence, la province gère administrativement les équipes pédagogiques composées de 334 postes dont 326 sont consacrés à l'encadrement des élèves. 259 sont des enseignants en classe traditionnelle et en CLIS ainsi que des directeurs partiellement déchargés. 67 autres postes participent aussi à l'encadrement sans être chargés de classe : ce sont les directeurs déchargés, les enseignants LCK et ceux en DESED (dispositif d'enseignement spécialisé pour enfants en difficulté). Les fonctions qui ne sont pas consacrées à l'encadrement des élèves sont les psychologues scolaires et les secrétaires des commissions de circonscriptions scolaires de l'enseignement primaire (ou CCEP). Trois nouveaux postes d'enseignants LCK ont été créés en 2023. Le taux de remplaçants à l'année parmi les enseignants en classe s'établit à 11 % en 2023.



Rapporté au nombre d'élèves scolarisés, le **taux d'encadrement moyen est d'un enseignant pour 15,2 enfants** à la rentrée 2023 et le nombre moyen d'enfants par classe s'établit à 19,1.

L'équipement numérique par des Tableaux Blancs Interactifs de toutes les classes du CP au CM₂ des écoles primaires publiques est achevé depuis 2017. Il s'agit désormais d'entretenir le matériel et d'assurer son renouvellement selon le besoin. Une somme de 2,2 millions F.CFP a été dépensée à ce titre. L'accompagnement des équipes à l'utilisation efficace des outils TICE s'est fait en collaboration entre la DEFIJ et la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle Calédonie (DENC).

Par ailleurs, **les projets pédagogiques** scolaires et périscolaires présentés par les établissements scolaires de tous niveaux et par les associations peuvent bénéficier d'une aide financière après un appel à projets lancé dans le cadre du dispositif d'accompagnement des actions scolaires (DAAS). Plus de 110 projets ont été agréés cette année comme l'indique le tableau.

Projets agréés	Ecoles primaires	Etab.ts secondaires	Associations	Total
Nombre de bénéficiaires	19	17	3	39
Nombre de projets	36	73	3	112

Le dispositif provincial d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité (DPASP) a aussi été déployé au travers d'ateliers animés par des intervenants (par exemple l'orchestre à l'école).

Le montant total des subventions payées en 2023 pour ces deux dispositifs est de 32,8 millions F.CFP.

L'enseignement des langues kanak est une des réponses à l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques de la Province nord. Il est mis en œuvre par 26 enseignants Langue et Culture Kanak (LCK) représentant 21 équivalents temps plein ainsi que par quatre coordinateurs, à raison d'un dans chaque aire linguistique.

La mise en œuvre de l'accompagnement éducatif et scolaire s'est aussi appuyée sur deux associations partenaires : La Mission d'accompagnement de la scolarité en Province nord (MASCOP) est intervenue dans 9 collèges et 3 lycées pour proposer une aide aux devoirs tandis que In'dex Nord intervient dans le cadre de l'internat du lycée Antoine Kéla de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) pour préparer au bac.

Deux autres acteurs associatifs ont bénéficié du soutien provincial : Pi Wian Mââ Pâârii pour la gestion du centre d'accueil de Wété (Ouaté), de type « classe verte » ainsi que Symbiose pour la promotion de la culture scientifique au sein des établissements scolaires et son vaisseau des sciences.

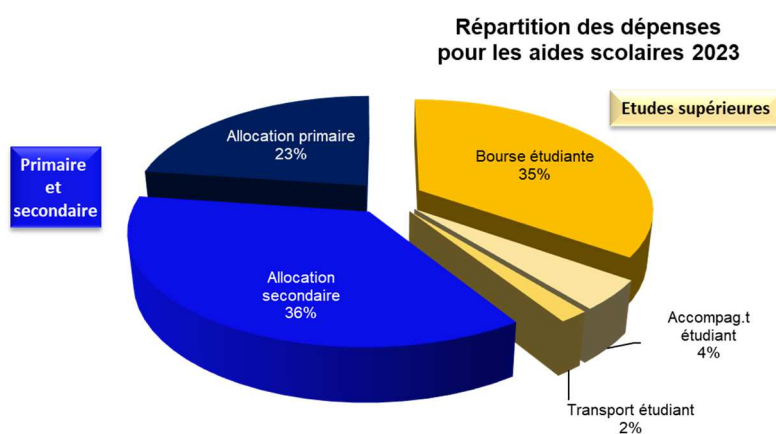
Les actions éducatives sont également développées dans les **internats provinciaux**, selon plusieurs priorités : réussite scolaire des élèves, lutte contre le décrochage et l'absentéisme, conduite à risque, lutte contre toute forme de harcèlement, ouverture sur l'environnement proche et développement de l'autonomie des enfants. La journée contre l'illettrisme ainsi que le concours de cuisine ont été reconduits en 2023. Le concours a été gagné par Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) qui est suivi sur le podium par Waa wi Luu (Houailou) et Ouégoa. **Les 50 ans de l'internat de Koné** ont été célébrés le 1^{er} novembre 2023. L'anniversaire a réuni environ 400 personnes. La journée festive a aussi été l'occasion de conduire des ateliers de sensibilisation thématique (addiction, patrimoine, émission de gaz à effets de serre).

2.2. Mettre en œuvre les dispositifs d'aide à la scolarisation

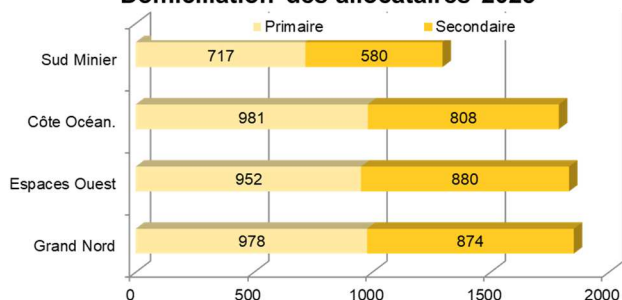
Pour favoriser l'accès à l'école et aux études des enfants et jeunes dont les familles n'ont pas les ressources financières suffisantes, la collectivité octroie des aides pour tous les niveaux scolaires, de la maternelle aux études supérieures.

Les dépenses correspondantes se sont élevées à 582 millions F.CFP. Le graphique présente leur répartition par catégorie.

Cette année, 6 770 élèves du primaire et du secondaire ont ainsi bénéficié **d'allocations scolaires**. Leur nombre est en augmentation de 10,6 % sur une année. Dans le primaire, le taux d'élèves bénéficiaires d'une allocation s'établit à 50 %.



Domiciliation des allocataires 2023



Le renouvellement des allocations scolaires nécessite le dépôt d'une nouvelle demande chaque année afin de réinstruire le dossier. La dépense moyenne par enfant est d'environ 36 000 F.CFP en primaire et de 67 000 F.CFP dans le secondaire. La figure jointe présente la répartition des bénéficiaires selon leur domicile.

Les aides à l'enseignement supérieur ont été servies à 347 étudiants sous la forme de 330 bourses, 4 prêts et 13 bourses d'étude infirmier. Notons que 550 bourses et prêts ont été acceptés mais tous n'ont pas été mobilisés. Plus de 90 % des études s'effectuent en Nouvelle-Calédonie, le reste en Métropole. Près de la moitié des étudiants sont inscrits dans un cursus de licence. Les filles sont largement majoritaires et elles représentent 73 % des bénéficiaires. Les étudiants bénéficient également d'un dispositif de positionnement et d'accompagnement pédagogique par l'association ACESTE.

Formation visée	Nombre	%
Licence	161	46%
BTS	153	44%
Autre	27	8%
Master	6	2%
Total général	347	

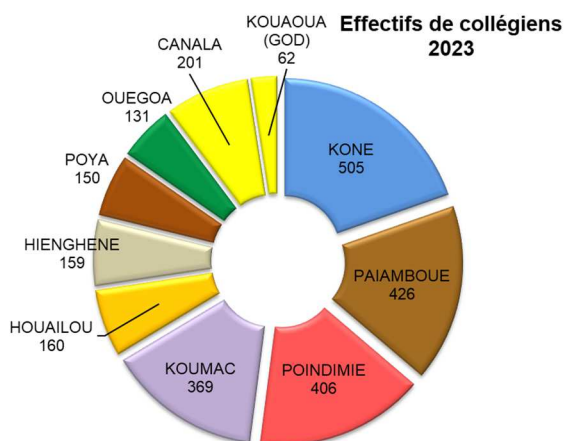
Le Salon d'Orientation, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (SOFIP) a eu lieu les 4 et 5 juillet à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).

2.3. Construire et entretenir des équipements scolaires

Dans le secondaire, la carte scolaire est composée de **neuf collèges publics** ainsi que du Groupe d'Observation Diversifiée (GOD) de Kaa Wi Paa (Kouaoua) qui est une annexe du collège de Canala. Ces structures scolarisent 2 569 élèves (y compris les SEGPA).

Leur taille est très variable comme le montre le graphique. Le collège de Koonhê (Koné) demeure l'établissement le plus important devant celui de Xapecedeaxate (Païamboué), puis ceux de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et Koumac. Les cinq autres sont de taille plus modeste et scolarisent autour de 150 enfants. Le collège de Canala et le GOD de Kaa Wi Paa (Kouaoua) ont connu une nouvelle hausse importante du nombre d'élèves par rapport à 2022.

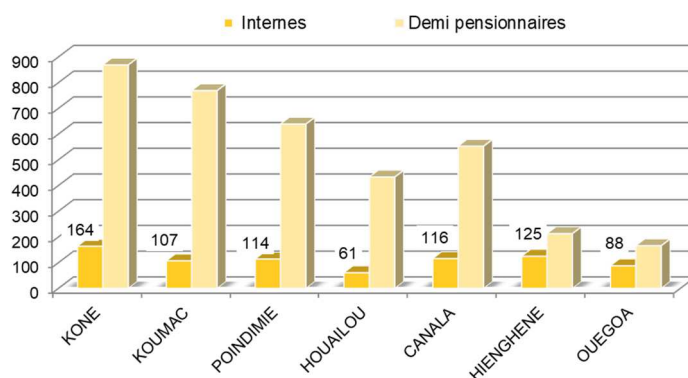
En outre, les collèges de Koumac et de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) accueillent des annexes de lycée professionnel (ALP) dont l'effectif total est de 51 élèves.



Les sept internats provinciaux ont accueilli 775 enfants. Une deuxième année consécutive d'augmentation des effectifs est observée sur une année (721 en 2022), cela interrompt la tendance baissière sur le long terme.

Le graphique en précise la répartition par internat. L'évolution depuis 2022 est contrastée : en nette augmentation à Canala, Waa wi Luu (Houailou) et Hienghène, en légère baisse à Ouégoa et relativement stable dans les trois autres internats.

Les internats préparent aussi les repas des demi-pensionnaires des collèges auxquels ils sont rattachés ainsi que pour le compte d'écoles dans certaines communes où ils exercent la fonction de cuisine centrale. La prise en charge de la demi-pension est importante dans certaines communes comme l'indique la figure. Un total de 3 642 élèves en bénéficie, un nombre identique à 2023.

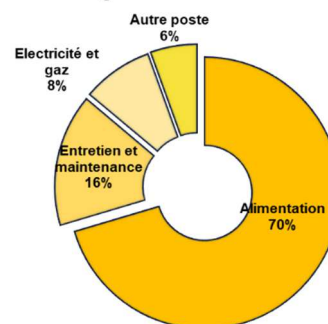


Au total, ce sont 171 personnes qui travaillent à assurer le bon fonctionnement des internats, dans des métiers variés.

Fonction	Nombre	Métier
Educative	65	Adjoint et surveillant d'éducation
Cantine	42	Chef cuisinier et second, cuisinier, agent de service
Nettoyage et entretien	33	Lingère, agent de service, agent d'entretien
Direction et administratif	21	Directeur, gestionnaire et secrétaire
Médico-sociale	10	Infirmier et éducateur spécialisé

Hors personnel, le coût de fonctionnement courant des internats s'est monté à 433 millions F.CFP en 2023, en hausse de 10 % sur un an. Les achats de produits alimentaires sont de loin la dépense la plus importante comme le montre le graphique. Les recettes de pension et de demi-pension se sont élevées à 231 millions F.CFP.

Frais généraux des internats 2023



Les dépenses d'investissement 2023 se sont élevées à 455 millions F.CFP :

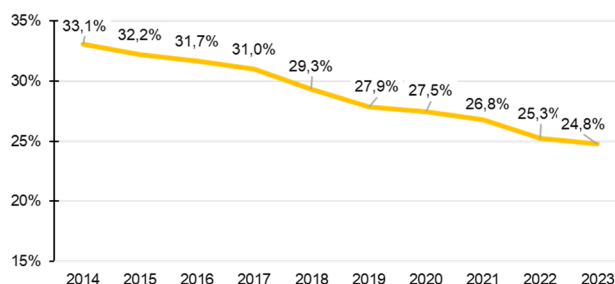
- 254 millions F.CFP dans **les collèges** pour des travaux en maîtrise d'ouvrage provinciale et 68 millions F.CFP en dotation d'équipement aux établissements. Le principal chantier est la restructuration du collège de Koohnê (Koné) qui représente 63 % de l'enveloppe.
- 133 millions F.CFP dans **les internats** pour divers travaux et équipements.

Enfin, une dotation de fonctionnement de 71 millions F.CFP a été versée aux neufs collèges.

2.4. Soutenir l'enseignement privé

Le réseau des enseignements privés confessionnels est constitué par l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC) et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP). Ils scolarisent en 2023 un quart des effectifs totaux, soit 2 936 élèves de la Province nord, primaire, collège, lycée et enseignement agricole confondus. L'érosion de la place de l'enseignement privé observée depuis plusieurs années se poursuit en 2023 comme l'illustre le graphique. La DDEC demeure le plus représenté des trois enseignements en nombre d'élèves.

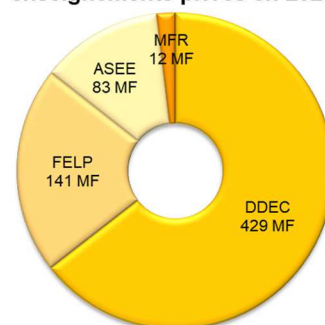
Part des élèves scolarisés dans le privé



Bien que cela relève d'une compétence dévolue à la Nouvelle-Calédonie par la loi organique du 19 mars 1999, la province soutient l'enseignement privé. Les aides versées par la collectivité s'élèvent à 665 millions F.CFP en 2023. La répartition des subventions est indiquée dans la figure ci-contre. Dans cette enveloppe, la DDEC, l'ASEE et la FELP ont perçu des subventions de fonctionnement d'un montant global de 653 millions F.CFP. La base de calcul est fondée sur un forfait par élève de 227 715 F.CFP, identique à celui de 2022.

De plus, la DDEC a reçu une aide à l'investissement d'environ 18 millions F.CFP pour la rénovation de l'école de Wala à Bélep.

Répartition des subventions aux enseignements privés en 2023



Les Maisons Familiales Rurales (MFR) de Koohnê (Koné), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) ont enregistré 49 jeunes dans leurs effectifs à la rentrée 2023. La MFR de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) a néanmoins arrêté son activité en fin d'année 2023.

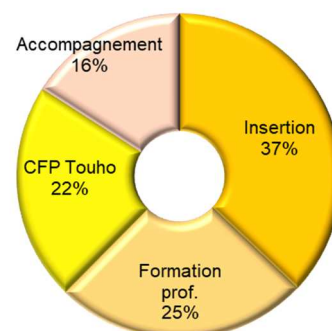
2.5. La formation et l'insertion des jeunes

La province Nord est susceptible de soutenir et d'engager des programmes de formations qualifiantes ou diplômantes dans tous les domaines où un besoin est identifié. Elle cherche également l'adaptation des dispositifs au contexte géographique et social lorsque cela est nécessaire afin que le plus grand nombre de personnes puisse en bénéficier.

Les dépenses de fonctionnement du programme formation et insertion de l'année se sont élevées à 175 millions F.CFP. La répartition par catégorie est précisée dans le graphique.

L'accompagnement comprend pour une grande part (25 millions F.CFP) le transport des stagiaires entre leur commune de résidence et le lieu de formation. Il prend également en compte le paiement des cotisations sociales de certains stagiaires.

Dépenses de formation / insertion 2023



2.5.1. La formation professionnelle

La mise en œuvre des programmes de formation s'effectue selon trois modalités.

- **La commande publique** fait annuellement l'objet d'un appel d'offres sur la base d'un programme prévisionnel bâti après une phase préalable d'identification des besoins.
- **L'aide aux entreprises** s'adresse à tout type d'entreprises, avec une attention particulière pour les salariés et les plans préalables à l'embauche de ressortissants de la Province nord. La province participe au financement des coûts pédagogiques en fonction de la taille de l'entreprise, de la nature de la formation et des publics.
- **L'aide individualisée à la formation (AIF)** concerne les personnes sorties depuis plus d'un an du système scolaire et qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante ou un cycle d'étude universitaire, dans les secteurs prioritaires. L'AIF intervient en dernier recours pour les personnes ayant démarché sans succès les autres dispositifs de bourses existants. Ce soutien de la collectivité permet aussi d'accompagner des candidats sur des métiers particuliers.

L'enveloppe dédiée à la formation professionnelle est réduite par rapport à celle de 2022. La répartition des dépenses réalisées indique la prédominance de la commande publique.

Formation professionnelle 2023	Dépenses	Répartition
Commande publique	31 MF	69%
Aides aux entreprises et autres structures	10 MF	22%
Aide individualisée	4 MF	8%

La ventilation de ces dépenses indique que trois principaux secteurs de formation sont concernés : la promotion sociale (préparation au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)), l'agriculture et la pêche ainsi que des formations « multi secteurs » qui regroupent notamment les formations individuelles et l'offre pluridisciplinaire de la CCI.

Au cours de l'année, 274 stagiaires (formation professionnelle et insertion) ont bénéficié de l'une des 34 sessions de formation mises en place. Une centaine de personnes a suivi les différentes formations liées à la pêche côtière (entretien de moteur, certificat de radiotéléphonie, utilisation d'une carte marine). Une session de formation au DAEU et une formation à sa préparation ont réuni 26 stagiaires. De plus, quatre stages de ré-acquisition des compétences essentielles préalable au code de la route ont bénéficié à 33 jeunes.

Concernant le profil des stagiaires, 51 % sont des hommes et 48 % sont des jeunes (de 18 à 35 ans). Enfin, 65 % sont des demandeurs d'emploi, 30 % des porteurs de projets et 5 % des salariés.

Le centre Anselmo Tiahi de Tuo Cèmuhi (Touho) est l'unique équipement provincial de formation. Il fonctionne comme un « hôtel de formation » en accueillant des stages et en offrant l'ensemble de la logistique nécessaire (salles de formation, hébergement des stagiaires et des formateurs, restauration), le centre est aussi considéré comme un lieu de développement personnel et collectif.

Le centre a accueilli 639 stagiaires en 2023 et son taux d'occupation s'est monté à 21,9 %.

Il est géré par 4 agents de la DEFIJ. Hors personnel, le coût de fonctionnement courant s'est monté à 38 millions F.CFP en 2023. L'alimentation (35 %) et le nettoyage des locaux (30 %) sont les dépenses les plus importantes devant le gardiennage (14 %). Divers travaux de rénovation du centre ont été conduits au cours de l'année pour un montant d'investissement de 73 millions F.CFP.

Le forum bleu sur les métiers de la mer a été organisé fin octobre autour du plateau technique maritime de Tuo Cèmuhi (Touho). Il a notamment fait la promotion des métiers liés à l'économie bleue.

Une somme de 114 millions F.CFP a aussi été versée à l'opérateur chargé de construire le centre d'hébergement de Koohnê (Koné) afin de démarrer les travaux début 2024.

2.5.2. L'insertion des jeunes

La collectivité a voté en 2023 sa stratégie en matière **d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement socioprofessionnel des jeunes** de la Province nord. Les points d'information jeunesse constituent le premier niveau avant une possible prise en charge par un conseiller en insertion.

Les Points Information Jeunesse (PIJ) sont des lieux où la population trouve des informations dans de multiples domaines tels que la formation, les loisirs, les démarches administratives, etc. Pour cela, ils disposent d'une large documentation alimentée par le Centre de Ressources Information Jeunesse (CRIJ) provincial et le Centre Information Jeunesse de la Nouvelle Calédonie (CIJNC). Le public cible est la tranche des « 16-30 ans » mais ils sont ouverts à tous. Les services de consultation par internet, de réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation ou d'affichage d'une information sont gratuits pour les jeunes. Huit PIJ ont été aidés financièrement en 2023 et une somme de 21 millions F.CFP a été consacrée à ce dispositif. L'accompagnement provincial porte sur leur fonctionnement, leur équipement et l'aide à l'emploi. Il consiste aussi à coordonner le réseau et à entretenir la dynamique par des visites régulières et par l'organisation de regroupements. Neuf PIJ étaient opérationnels en fin d'année dont un porté par la province (sur VKP). Ils ont enregistré 6 920 passages sur l'année. Quatre journées information jeunesse ont été organisées en cours d'année. Ils ont aussi participé à la Journée Nationale d'Action contre l'Illettrisme en septembre et à la semaine c@lédonumérique en novembre.

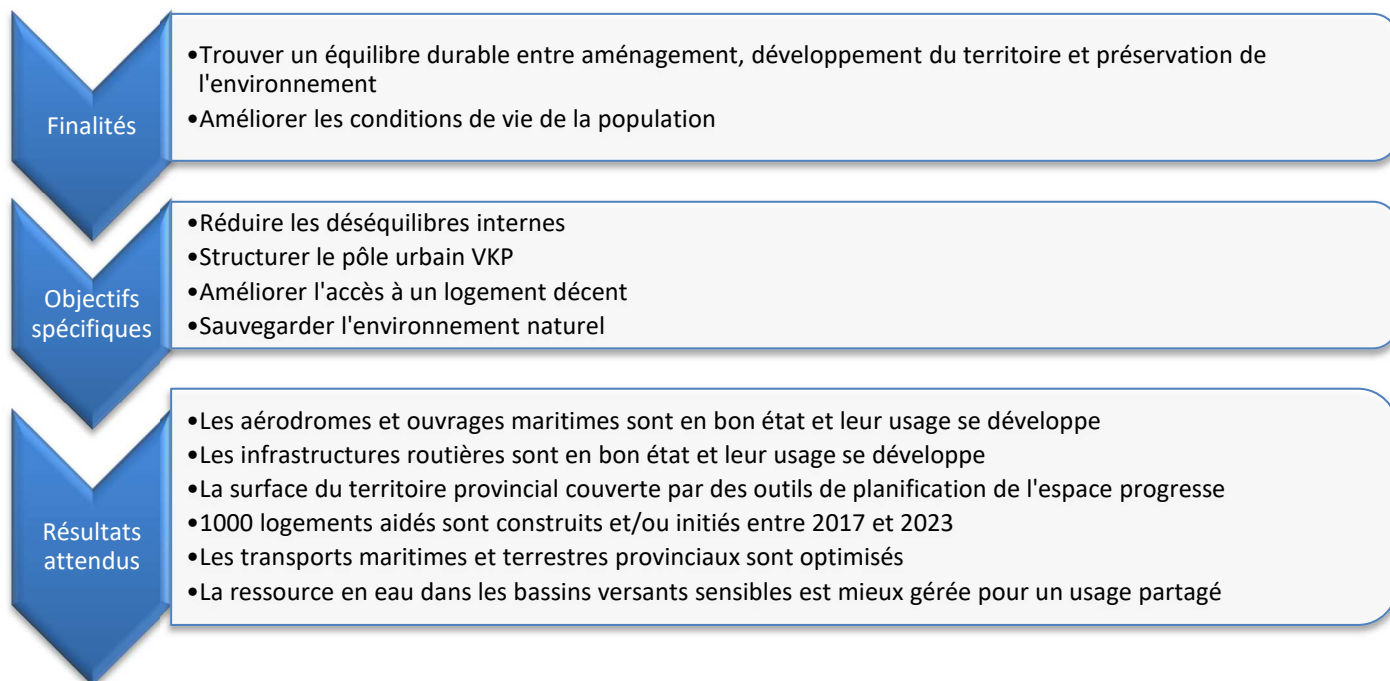
Le dossier technique du nouveau bureau d'information des jeunes de Koohné (Koné) installé dans l'ancien centre médico-social est finalisé en vue du lancement des travaux en 2024.

Les conseillers en insertion professionnelle (CIP) prennent le relais auprès des personnes en difficulté d'intégration sociale. Cet accompagnement des jeunes commence par un diagnostic individuel. Il est désormais internalisé au sein de la collectivité avec une organisation basée sur deux conseillers par ETH, dont cinq étaient effectivement en place à la fin de l'année.

Le service civique universel est mis en place depuis plusieurs années par la collectivité. La province a été agréée en 2023 en qualité d'opérateur. Elle assure désormais directement la gestion administrative du dispositif, cela favorise aussi un meilleur accompagnement des tuteurs et des jeunes. 119 contrats d'engagement ont été signés. La majorité des jeunes a exercé dans les écoles primaires et les internats. Ils bénéficient de quelques jours de formation obligatoire.

3. L'aménagement et le foncier

L'action de la Direction de l'Aménagement et du Foncier s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



La direction de l'aménagement et du foncier (DAF) est l'opérateur provincial principal de l'aménagement du territoire.

Son action s'appuie sur des services centraux et sur trois subdivisions : Canala (dont le secteur de Waa wi Luu (Houailou)), Koumac (dont le secteur de Pweevo (Pouébo)) et Koohné (Koné) (dont le secteur de Tuo Cèmuhi (Touho)).

Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Infrastructures routières	2050
Aides aux transports	280
Infrastructures portuaires/ aéroportuaires	169
Equipement et frais généraux	135
Autres interventions	128
Aides aux communes	68
Gestion des ressources naturelles	56
Habitat	17
Total budget DAF	2 903
Rappel 2022	2 799

Unité : millions F.CFP

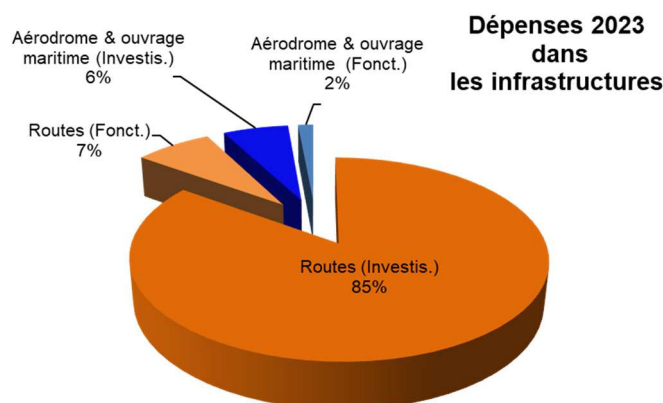
3.1. Favoriser la mobilité de la population

3.1.1. Construire et gérer les infrastructures

La province assure la construction, l'amélioration ainsi que l'entretien courant des 426 kilomètres du réseau routier provincial (RPN), des aéroports provinciaux et de divers ouvrages maritimes.

En outre, les services réalisent l'entretien du réseau territorial pour le compte de la Nouvelle-Calédonie (RT3, RT4 et RT1 sur son territoire, d'un linéaire de 319 km) ainsi que la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes pour la liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen).

En 2023, les dépenses totales pour ces infrastructures se sont élevées à 2,170 milliards F.CFP, dont 92 % pour les



routes. Les dépenses de fonctionnement couvrent l'entretien courant, c'est-à-dire les enduits d'usure, le fauchage, la signalisation horizontale et verticale et les

points à temps. Les dépenses d'investissement portent sur les travaux de réhabilitation ou de renforcement de chaussée et la construction d'ouvrages.

Les chantiers de grande taille conduits cette année sont :

- ✓ La poursuite de la consolidation de la corniche de la Ouaième sur RPN 10,
- ✓ La construction des ponts de Nèxiri (Tenda) et de Pöröö (Poro) sur la RPN 3, celui du Creek à Paul sur la RPN8,
- ✓ La poursuite des travaux de la liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen).

Dépenses en millions F.CFP	Rénovation et amélioration	Entretien	% total
RPN 3	519 MF	25 MF	27%
RPN 10	354 MF	64 MF	21%
Liaison Hienghène/ Kaala-Gomen	269 MF	2 MF	14%
RPN 8	173 MF	3 MF	9%
RPN 1	179 MF	6 MF	9%
RPN 2	87 MF	42 MF	6%
RT1 & RT3	148 MF		7%
Autres routes	115 MF	18 MF	7%
Total général	1 844 MF	159 MF	

Des travaux de sécurisation du bac de la Ouaième ont nécessité l'interruption du service durant deux semaines en fin d'année. Une partie des travaux d'entretien courant est réalisée en régie par les subdivisions DAF. Ce sont notamment des opérations de point à temps, l'entretien des espaces verts et de la signalisation verticale, l'évacuation d'éboulements ou encore les réparations de chaussée.

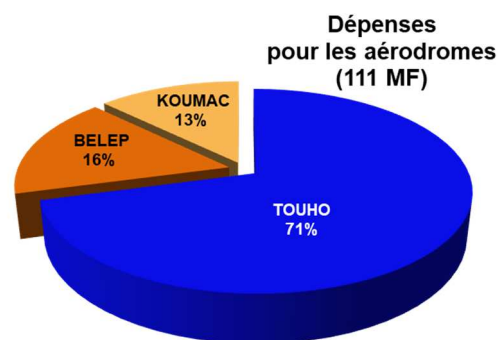
Le renouvellement du matériel de travaux publics a été réalisé pour une valeur de 63 millions F.CFP avec notamment l'acquisition de deux tractopelles et d'un tracteur tondo-broyeur.

Pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, les subdivisions DAF ont assuré la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien courant des RT. D'un point de vue financier, la dépense est réalisée par la province qui se fait ensuite rembourser par la Nouvelle-Calédonie dans la limite de l'enveloppe attribuée.

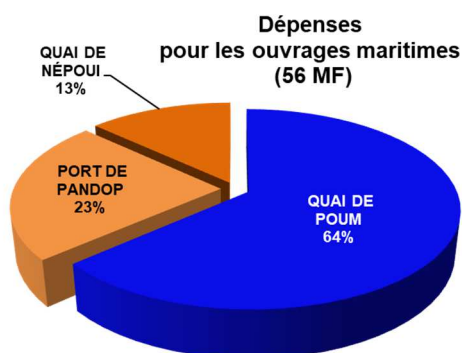
La **gestion des aérodromes provinciaux** consiste à mettre les moyens nécessaires pour un usage conforme à la réglementation sur la circulation aérienne.

La principale dépense a été l'achat d'un camion incendie pour l'aérodrome de Tuo Cèmuhi (Touho) où des travaux de balisage diurne et d'aménagement des bords de pistes ont aussi été effectués. A Dau Ar (Bélep), la toiture de l'aérogare a été rénovée.

Néanmoins, la fréquentation des aérodromes a été très faible à cause d'une desserte aérienne très dégradée.

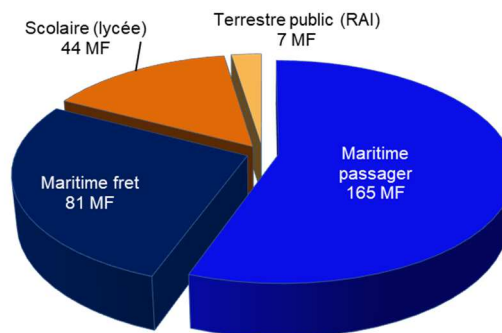


Dans le domaine portuaire, la dernière tranche du soutien financier à la commune de Koumac a été versée pour l'aménagement du quai de pêche de Pandop. A Pum (Poum), les derniers travaux ont été effectués avec notamment la pose d'un enrobé sur le môle du quai.



3.1.2. Soutenir les transports collectifs

Pour favoriser la mobilité des populations, la collectivité finance certains transports publics. La répartition par catégorie des 269 millions F.CFP dépensés au cours de l'année est indiquée dans le graphique.



Aides aux transports 2023

L'objectif prioritaire est d'assurer la continuité territoriale avec Dau Ar (Bélep) et les îlots du Nord. Pour cela, la collectivité organise les lignes maritimes régulières pour le transport des personnes et du fret. Le Seabreeze, un catamaran privé d'une capacité de 120 places, y est consacré. La barge automotrice provinciale Belema Nenema n'a pas repris du service de toute l'année car elle était en réparation à la suite de l'incendie qui l'a gravement endommagée en fin d'année 2022. Elle a été remplacée par l'affrètement périodique d'une barge privée de grande dimension.

Les dépenses pour la desserte maritime de Dau Ar (Bélep) se décomposent en trois catégories : le marché de transport de passagers (165 millions F.CFP), la location d'une barge de remplacement (47 millions F.CFP) ainsi que la remise en état de la barge et de ses équipements (32 millions F.CFP).

Le Seabreeze a maintenu une fréquence proche de deux rotations par semaine pour palier à l'absence de trafic aérien. L'arrêt du navire à cause d'une panne en fin d'année a été temporairement compensé par l'affrètement du Marie-Day.

89 rotations du navire ont été effectuées dans le cadre du marché provincial, les autres l'ont été dans le cadre des transports scolaires communaux.

Desserte de Dau Ar (Bélep) 2023		
Objet	Nombre de rotations	Transports effectués
Passagers	99	8 127 passagers
Fret (barge uniquement)	9	2 312 m ³ (vrac et palettes) 750 fûts de carburant

Le soutien en matière de transport terrestre se décline en :

- ✓ L'organisation et le cofinancement de la desserte des lycées qui a bénéficié à 499 élèves. Une convention triennale (2022-2024) avec la Nouvelle-Calédonie a permis de percevoir une recette de 40 millions F.CFP.
- ✓ L'attribution d'une participation au Syndicat Mixte des Transports Interurbains (SMTI) dans le cadre du réseau RAI.

3.2. Mettre en œuvre les règles d'urbanisme et planifier l'aménagement des territoires

L'application des droits des sols est gérée par la province sur toutes les communes de son territoire. Environ 640 nouvelles demandes d'urbanisme ont été déposées pour instruction tandis que 580 autorisations ont fait l'objet d'une décision. Globalement, cela marque une réduction de 11 % sur un an du nombre de dossiers traités.

L'ETH des Espaces de l'Ouest représente 77 % des permis de construire accordés et se place largement devant le Grand Nord (11 %).

Les autorisations de construire renseignent en particulier sur la dynamique du logement hors terres coutumières. Le nombre de permis accordés a diminué par rapport à 2022 mais le nombre de logements autorisés reste stable. Les logements de type F3 et F4 représentent 87 % des logements autorisés en 2023.

Sept des neuf communes⁷ qui ont adopté la Taxe Communale d'Aménagement (TCA) ont perçu des recettes. La mise à la liquidation de la TCA a représenté 58,7 millions F.CFP. La catégorie « habitat » en représente 60 % et la catégorie « bureau et commerce », 39 %.

Dossiers par catégorie	Demandes déposées	Demandes traitées
Note d'urbanisme	407	398
Permis de construire	121	95
Division Foncière	81	77
Déclaration préalable	26	10
Installation publicitaire	1	0
Permis de lotir	3	0
Total 2023	639	580
Rappel 2022	697	649

Permis de construire (nombre)	2022	2023	Evolution
Permis accordés	135	118	-13%
Permis délivrés pour logement	68	62	-9%
Logements correspondants :	68	67	-1%
F1	1	5	
F2	4	1	
F3	29	31	
F4	32	27	
F5	2	3	

⁷ Il s'agit de Hienghène, Nèkö (Poya), Pwëbuu (Pouembout), Koohnê (Koné), Vook (Voh), Koumac et Pum (Poum), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Pwārāiriwā (Ponérihouen).

Les communes sont les maîtres d'ouvrage de la réalisation de leur **Plan d'Urbanisme Directeur** (PUD) et elles bénéficient de l'accompagnement technique de la collectivité. Un appui a été apporté à Koohnê (Koné), Koumac, Canala et Nèkô (Poya) cette année. La collectivité a aussi approuvé en 2023 la mise en compatibilité du PUD de Nèkô (Poya) pour permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque à Népwî (Népoui).

Le service a également contribué aux travaux sur l'évolution du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie.

La mise en œuvre du schéma de déplacement en mode doux sur VKP se réalise progressivement. Ainsi la construction de la piste cyclable et piétonne de l'antenne de l'UNC de Bako au giratoire du HPN a été lancée.

3.3. Mettre en œuvre les aides à l'habitat

La refonte du code de l'habitat aidé, engagée en fin d'année 2020, a été votée par l'APN du 18 août 2023.

Les principales modifications portent sur :

- La révision des critères de revenus, avec des plafonds basés sur la composition familiale et sur un référentiel évolutif qui est le SMG,
- De nouvelles conditions d'attribution des logements locatifs en fonction de la composition familiale,
- La mise en place d'un guichet de l'habitat pour l'enregistrement des demandes et l'instruction administrative des dossiers,
- La simplification du dispositif avec la conservation de seulement trois programmes :
 - Aide à l'accession, avec 3 modèles de logements du T2 au T4,
 - Aide à l'amélioration avec des travaux à l'entreprise,
 - Auto-construction pour une construction neuve ou des améliorations,
- L'intégration de prescriptions relatives aux recommandations de performance énergétique et d'éco construction,
- Un apport personnel fixe (et non plus en pourcentage) selon quatre tranches de revenus et la typologie du logement,
- La constitution d'un apport personnel en amont de la validation de la Commission des Aides à l'Habitat,
- La possibilité de sanctions administratives.

En termes de réalisation, 2023 a été une année de transition entre la fin des programmes confiés à l'association Teasoa et la mise en place d'une Société Publique Locale chargée de l'habitat. Ainsi, seuls deux logements ont été réceptionnés (un HIA et un ASI).

Chaque attribution de logement locatif du parc social aidé (SIC et FSH) doit être validée par la province Nord, par le biais d'une commission technique qui étudie la conformité des dossiers de candidature avec le code de l'habitat. 170 dossiers ont fait l'objet de cette procédure dont 146 ont reçu un avis favorable.

3.4. Gérer la ressource en eau

Le service aménagement et de gestion de l'eau est chargé de la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de gestion de la ressource en eau et du milieu.

Les dépenses d'intervention se sont élevées à 56 millions F.CFP et elles concernent toutes le projet de **barrage à usages multiples de Pwëbuu (Pouembout)**.

Le Conseil d'État, dans son avis de mai 2022, avait indiqué que c'était la Nouvelle-Calédonie qui est compétente pour le construire. La province Nord avait alors immédiatement demandé la délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie que le Congrès a accordée par une délibération en novembre 2023.

D'un point de vue technique, le dossier de consultation des entreprises en vue de l'appel à candidature pour le concours est en cours de préparation. L'étude d'impacts socio-économique et environnemental préliminaire a été rendue et les études hydrologique et du transport solide du bassin versant ont été lancées.

Les travaux annexes ont également progressé. Il s'agit de l'appel d'offre du futur captage de Papanà pour alimenter en eau la tribu de Pwëutë (Paouta) ainsi que des dossiers techniques pour l'amélioration de la voirie dans la zone du barrage.

Pour faire face à la diversité des thématiques à traiter et leur complexité, une gestion de projet innovante est en place afin de recourir aux différentes expertises et compétences réparties au sein de la collectivité. Afin d'impliquer et de responsabiliser l'ensemble des directions concernées par ce projet transverse, le suivi est organisé en douze thèmes et il inclut des organes de gouvernance dédiés. Une planification de l'ensemble du projet et une feuille de route semestrielle complètent les outils.

Un schéma provincial de gouvernance de l'eau a fait l'objet de propositions d'orientations, dans le champ de compétence de la collectivité.

L'outil SIG de diagnostic des bassins versants est finalisé, après une phase de test sur le terrain. Sa vocation est d'être un outil d'aide à la décision pour hiérarchiser les bassins versants au regard de leur état de dégradation et des enjeux en présence.

Depuis l'adoption du schéma d'orientation de la politique de l'eau partagée par la Nouvelle-Calédonie, le service participe aux travaux des groupes de travail.

En termes de protection du littoral, deux chantiers ont été menés, l'un dans la baie de Wala à Dau Ar (Bélep) et l'autre dans la baie de Tuo Cèmuhî (Touho).

3.5. Réaliser les travaux cartographiques

Les missions du **service topographique et foncier** sont la conservation et la mise à jour des documents topographiques, le renseignement et la vérification du foncier des demandes d'urbanisme, la mise à jour de la cartographie au 1/2000^{ème}, la réalisation de travaux de délimitation, de bornage et de lever topographiques ainsi que la délimitation du domaine public maritime.

Il s'appuie sur trois circonscriptions topographiques localisées à Koojnë (Koné), Koumac et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).

Dans le cadre de la Gestion Electronique des Documents (GED), la numérisation des archives se poursuit. L'application de cette GED vise son ouverture future à l'extérieur sur un site internet sécurisé.

Le service topographique est sollicité par les directions provinciales selon leurs besoins en données topographiques. Cela se caractérise par une recherche de la donnée dans les dossiers du service ou par une intervention sur le terrain des équipes lorsque la donnée est absente. Une grande partie des chantiers a concerné les routes provinciales pour mettre à jour le SIG routier.

Les données cartographiques au 1/2000^{ème} des communes de Koojnë (Koné) et Pwëbuu (Pouembout) ont été transmises au GIE SERAIL (Système d'Exploitation, de Répartition et d'Administration des Informations Localisées) pour leur intégration dans son système d'information. Cette échelle permet d'avoir un grand niveau de précision pour les études dont les cartes servent de support : aménagement, inondabilité, etc.

En 2023, les **délimitations du Domaine Public Maritime (DPM)** réalisées à la demande des propriétaires limitrophes ont donné lieu à 7 arrêtés répartis sur 6 communes. Ils représentent un linéaire de 26,4 km de rivage et de 9,4 km de limite supérieure de DPM.

Le bureau foncier a également traité 76 dossiers de division foncière présentés par des géomètres, qui ont abouti à 75 certificats de dépôts et 1 refus.

3.6. Accompagner les constructions publiques

Le **service patrimoine immobilier** conçoit des projets et assure la conduite d'opération de bâtiments. Il apporte aussi des conseils et une assistance aux autres directions pour la programmation et la réalisation de leurs infrastructures. Il a également en charge l'entretien de certains bâtiments provinciaux.

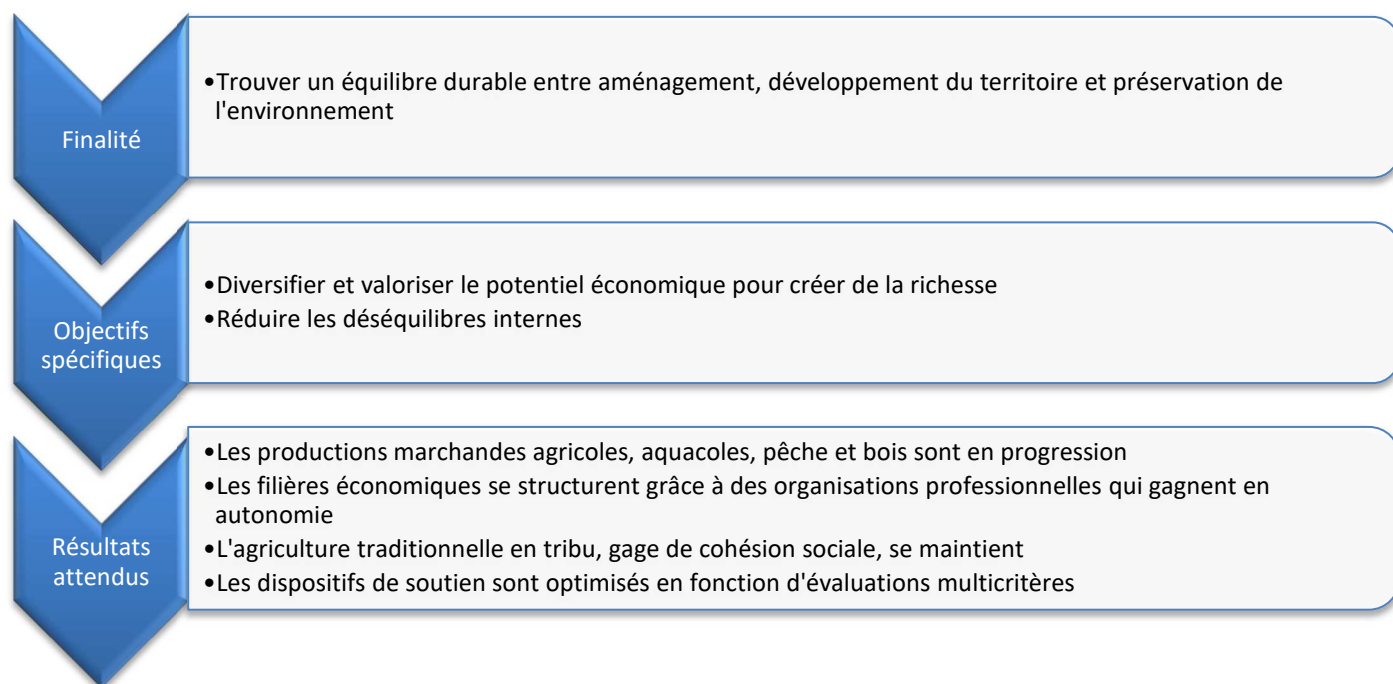
L'application informatique « GESBAT » fait office de guichet unique des demandes tant pour les « petites interventions » sur le site de l'hôtel de province (HPN) que pour les travaux d'entretien demandés par les services administratifs sur l'ensemble des locaux administratifs.

Le **conseiller en énergie partagé (CEP)** a organisé des actions de sensibilisation pour faire émerger une conscience collective sur la sobriété énergétique : journée Ekowiim à Vook (Voh), café énergie dans six collèges, participation au SOFIP, Earth hour, etc. Environ 1 000 personnes ont été touchés dont 60% de scolaires.

En termes d'équipements photovoltaïques, deux installations autonomes (avec batteries de stockage) ont été mises en place en 2023 à l'aérodrome de Dau Ar (Bélep) tandis que l'étude pour l'implantation d'une installation en ombrière sur le site de l'hôtel de province s'est poursuivie.

4. Le développement économique

L'action de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

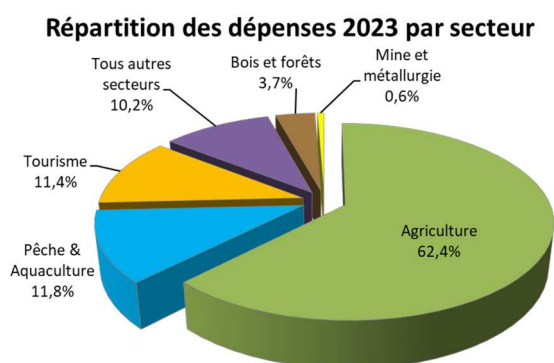


L'organisation de la direction du développement économique et de l'environnement s'appuie sur des services centraux et sur quatre antennes de développement local à raison d'une par Entité Territoriale Homogène (et leurs bureaux rattachés de Ouégoa et Waa wi Luu (Houailou)).

Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ces dépenses d'intervention en faveur du développement économique ont été ventilées par secteur d'activité.

L'agriculture reste le secteur dominant avec plus de 60 % des interventions.



Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Accompagnement des acteurs	302
Recherche et développement	220
Soutien à l'investissement individuel	178
Equipement et frais généraux	168
Soutien à l'investissement structurant	148
Soutien à la production	120
Total budget dvlpt économique DDE-E	1 137
Rappel 2022	974

Unité : millions F.CFP

4.1. Réaliser des équipements structurants

L'objectif est d'aménager le territoire avec des équipements à usage collectif au bénéfice des acteurs privés. La nature des investissements est différente selon les secteurs d'activités.

Comme cela est indiqué dans le tableau, plusieurs projets ont fait l'objet d'investissement conséquent cette année.

Equipements structurants		Dépenses en millions F.CFP et objet
Filière céréales	119 MF	Silos de Pouembout
Filière avicole	6 MF	Equipement du GIE MERU
Unité de sciage	25 MF	Bois du Nord
Périmètre forestier	11 MF	Périmètre de Tango
Aménagement touristique	15 MF	Sentier de grande randonnée, aires aménagées
Filière crevettes	5 MF	Equipement de la STANC

En matière agricole et concernant les silos de Pwëbuu (Pouembout), l'installation d'un nouveau séchoir à grains a été réalisée ainsi que quelques travaux de mise en conformité et de sécurisation de l'équipement.

L'appel d'offres pour l'extension du réseau d'irrigation de Pwëbuu (Pouembout) a été lancé pour la réalisation des travaux en 2024. L'utilisation des réseaux de Ouégoa et de Pwëbuu (Pouembout) est suivie par les techniciens hydrauliques. La collaboration avec l'Association des utilisateurs de Ouégoa a permis de trouver une solution de sauvegarde des réservoirs et le rétablissement des irrigations agricoles lors de la défaillance d'une pompe.

Dans la filière bois, la collectivité prend en charge le renouvellement des plantations après leur coupe définitive et l'entretien de la voirie sur le périmètre forestier de Tango. En 2023, une surface de 19 Ha a ainsi été reboisée tandis que seulement 8 Ha a été coupés. Malheureusement, un incendie a brûlé 35 Ha de reboisements antérieurs et a réduit en cendres plusieurs années de travail.

En supplément des dépenses d'investissement indiquées dans le tableau ci-dessus, des travaux à hauteur de 23 millions F.CFP ont été conduits en régie par le bureau des travaux forestiers, notamment pour l'entretien des voies de circulation des périmètres forestiers.

La province a accompagné la scierie, qui exploite le périmètre de Tango, dans la mise en œuvre de son plan de sauvegarde, notamment par le versement d'une aide à l'investissement pour le remplacement de matériels inadaptés ou obsolètes.

En matière d'éco-tourisme, l'entretien du sentier de grande randonnée GR Nord et de ses équipements a été réalisé. Des équipements photovoltaïques ont été installés dans quatre sites d'étape du GR. Le bureau de l'écotourisme assure la promotion de ces équipements avec l'appui du GIE Tourisme Province nord. Les trois aires aménagées de la Koohnê (Koné)-Tiwaka sont également entretenues et deux autres ont été rééquipées à Tuo Cèmuhi (Touho). Par ailleurs, le sentier de petite randonnée de Lindéralique à Hienghène a été remis en état.

La pépinière d'entreprises « Initiative Nord » de Koohnê (Koné) a vocation à mettre à la disposition de jeunes entreprises, des locaux aménagés, du matériel et des services mutualisés. La collectivité continue de financer sa gestion en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. En fin d'année 2023, quatre locaux sur dix places étaient occupés (dont par le GIE tourisme).

4.2. Soutenir l'initiative privée

Le code de développement de la province Nord (Codev) est un outil central dans la mise en œuvre des politiques de développement économique en appui aux porteurs de projets. Quinze ans après sa dernière modification en 2008, il a fait l'objet d'une révision. Le nouveau texte a été voté lors de l'APN du 24 novembre 2023.

Les modifications sont organisées autour de l'atteinte de trois objectifs :

- La sécurisation juridique du texte, et sa consolidation sous la forme d'un code, dans le respect des normes juridiques et légistiques en vigueur. Les modifications associées visent à améliorer la lisibilité du code et sa robustesse juridique, tout en offrant l'opportunité de faciliter son adaptation future.
- L'amélioration et la clarification des différentes procédures de mise en œuvre du Codev, notamment sur le volet instruction.
- L'intégration de nouvelles thématiques et des enjeux émergents dans le champ du développement économique, afin de renforcer la cohérence entre l'action publique menée ces dernières années et le Codev. Il s'agit notamment des notions de transition écologique des entreprises, de soutien à l'innovation et d'économie sociale et solidaire.

Le dispositif mis en œuvre vise à réduire le coût des investissements et à consolider les fonds propres des promoteurs qui s'inscrivent dans le développement économique par l'entrepreneuriat. La ventilation par type de dispositif des 168 millions F.CFP de dépenses est présentée dans le graphique.

Les aides directes à l'investissement se présentent sous la forme de subventions dans le cadre de différents dispositifs du code de développement. A ce titre, **76 projets économiques ont été agréés en 2023**, un nombre en nette hausse par rapport à 2022 (+ 36 %). La valeur des investissements correspondants est en diminution (147 millions F.CFP, soit - 28 %) et celle des subventions est stable (86 millions F.CFP, soit - 3 %).

La répartition par secteur économique est présentée dans le graphique.

- ✓ L'agriculture est toujours largement dominante avec plus des deux-tiers des projets. Ces projets concernent majoritairement la filière fruits, légumes et tubercules (dont des « modules d'insertion »).
- ✓ Quatre structures d'hébergements touristiques ont obtenu une aide pour les accompagner dans leur rénovation et leur mise aux normes.
- ✓ Un projet d'exploitation d'une carrière a bénéficié d'une aide dans le secteur artisanat/industrie.

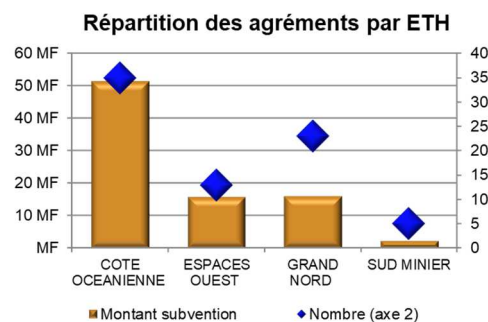
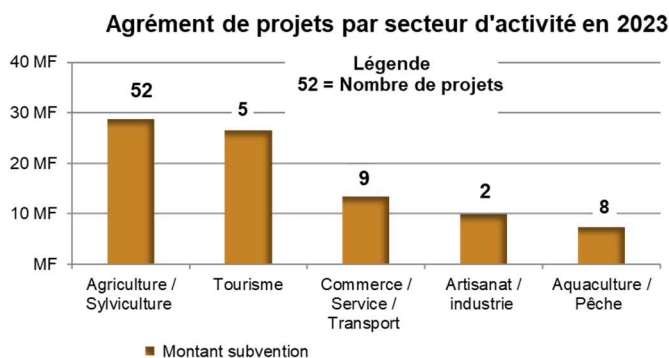
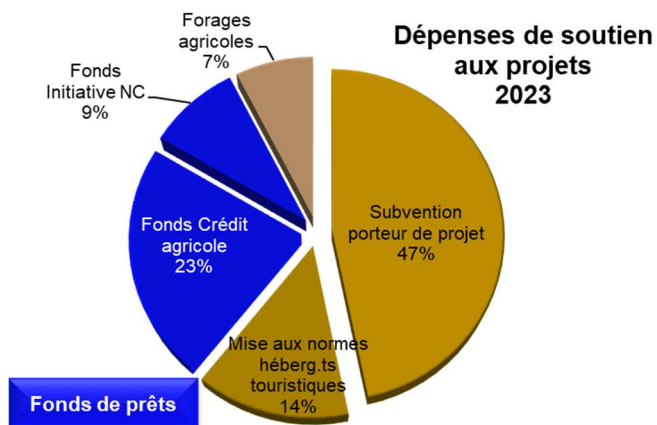
La répartition géographique des projets subventionnés par ETH indique la prédominance de la Côte Océanienne qui regroupe près de la moitié des agréments et 60 % des aides accordées.

La répartition par genre du porteur de projet reste déséquilibrée puisque les femmes ne représentent que 39 % des projets mais plus de la moitié du montant des aides accordées.

Des dispositifs complémentaires aux subventions existent pour favoriser le recours à l'emprunt dans le financement des projets. La collectivité soutient financièrement les organismes dont l'intervention complète le financement bancaire traditionnel ou qui s'adressent aux promoteurs qui n'y ont pas accès :

- L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) met en place des micro-crédits. 120 promoteurs ont obtenu des financements de l'ADIE pour la création ou le développement d'une petite entreprise en 2023. Cela représente 174 prêts mobilisés (54 prêts d'honneur, 115 microcrédits professionnels et 5 prêts « transition écologique ») pour 88 millions F.CFP de capital emprunté.
- Initiative Nouvelle-Calédonie attribue des prêts d'honneur sans intérêts. Son fonds de prêts d'honneur a été réabondé à hauteur de 15 millions F.CFP. Les dossiers sont instruits par les agents du service investissements et entreprises.
- Les dispositifs de facilitation d'accès au crédit logés au Crédit Agricole Mutuel (CAM) sont maintenus. Le fonds « Agri-Equip-Nord » a été alimenté par une dotation de 38 millions F.CFP.

Cinq **forages agricoles** ont été réalisés en 2023 sur les communes de Pwëbuu (Pouembout), Vook (Voh), Koohnê (Koné), Koumac. Tous ces forages ont eu un résultat positif. Le dispositif de soutien à la création de forage a été modifié à nouveau et intégré au nouveau CODEV. La participation de l'agriculteur reste forfaitaire et elle varie de 180 000 F.CFP à 700 000 F.CFP selon les cas.



4.3. Favoriser et accompagner l'innovation

Le soutien à la recherche et à l'expérimentation se traduit par la participation à la programmation, au financement et à la gouvernance des différents organismes de Pays.

La ventilation des dépenses par opérateur indique la part prépondérante des deux établissements que sont l'Institut Agronomique Calédonien (IAC) ainsi que la Technopole au sein de l'Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL).

La Technopole développe des actions d'expérimentation et de transfert sur les écosystèmes marins et terrestres (en soutien à des filières existantes ou pour le développement de filières d'avenir), et des actions transversales de soutien à l'innovation (accompagnement des entreprises et appui à la définition des stratégies), aux filières agro-alimentaire.

La mise en œuvre de ces actions s'appuie sur sept centres techniques et un incubateur et accélérateur d'entreprises. Elles sont déclinées depuis 2023 en projets, pour les expérimentations sur les écosystèmes marins et terrestres.

La Province nord accueille trois sites : le Centre des Tubercules Tropicaux (CTT) à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), le Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) et le Centre Technologique des MicroAlgues (LTMA) à Koohnê (Koné) ainsi que la ferme pilote piscicole à Tuo Cèmuhi (Touho).

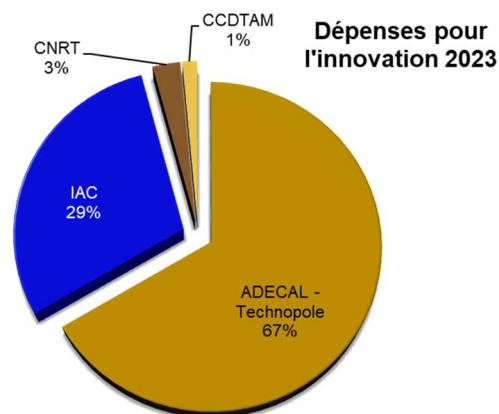
Un travail de refonte des programmes des pôles Terre et Mer a permis d'identifier les actions prioritaires à mener.

L'IAC mène des recherches en appui au développement rural du pays, centrées sur des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver et de transformations du monde rural. Les recherches menées en 2023 se sont inscrites dans la continuité de la programmation 2017-2022 qui a été mise en œuvre par les trois équipes de recherche : ARBOREAL (Agriculture BioDiversité Et vALorisation), SolVeg (Sol et Végétation) et TerAU (Territoires, Acteurs et Usages). L'IAC a poursuivi ses activités de recherche et de diffusion des résultats notamment en matière de valorisation et protection de la biodiversité et des ressources, d'étude du fonctionnement des agro-écosystèmes et d'analyse des pratiques et des transformations de la ruralité. Dans le même temps, la construction de la programmation 2024-2028 s'est achevée. Les services provinciaux y ont apporté leur contribution. Cette nouvelle programmation a reçu la validation du conseil scientifique, elle a aussi été approuvée par le comité d'évaluation scientifique et adoptée par le conseil d'administration.

Concernant le CNRT Nickel, une nouvelle convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) a été validée. La forme juridique reste identique à la précédente mais trois évolutions sont à souligner :

- La modification du nom, qui devient le CNRTEC : Centre du Nickel, Recherche, Technologie, Environnement, Compétitivité, alias « Centre du Nickel »,
- La mise en place de trois pôles :
 - o Recherche qui s'inscrit dans la continuité des actions de l'ancien CNRT Nickel,
 - o Développement Technique dont l'objet est d'accompagner la mise en place de projets pilotes, valorisant les résultats de la recherche. Il repose sur un partenariat technique renforcé avec les entreprises privées,
 - o Transfert et développement humain qui vise à développer les actions permettant une meilleure appropriation et mise en œuvre par les secteurs publics et privés, des outils et résultats produits par le pôle recherche.
- La mise en place d'une programmation triennale à l'issue de laquelle une remise en question du GIP peut intervenir.

Concernant l'IFREMER, 2023 a été une année de transition à la suite de la clôture de l'accord-cadre précédent et aucun financement provincial n'a été mobilisé.



4.4. Soutenir la production

Le soutien à la production a pour objectifs :

- ✓ De compenser les handicaps géographiques liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement ou de commercialisation ;
- ✓ De réduire les charges d'exploitation ;
- ✓ De soutenir spécifiquement certaines filières.

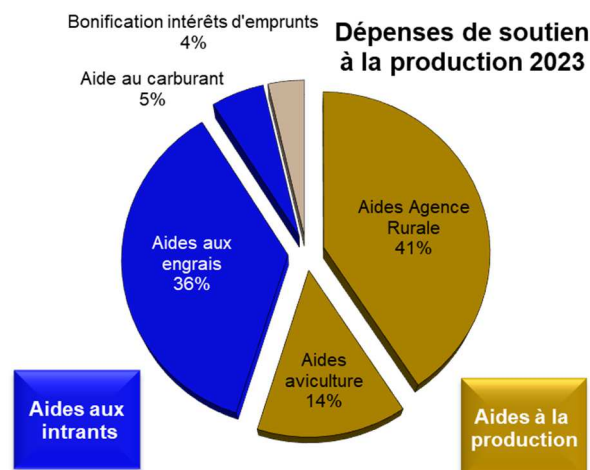
La ventilation des 110 millions F.CFP de dépenses est présentée dans le graphique.

Les filières agricoles et aquacoles, ont bénéficié de mesures provinciales par l'intermédiaire de l'Agence Rurale. Ces dispositifs sont l'aide à l'approvisionnement en intrants (aliments et engrais pour l'agriculture, l'élevage et la crevetticulture) et le transport des fruits et légumes.

L'aide à l'aviculture soutient la production de volailles fermières certifiées, réalisée sur la Côte Est.

Deux types d'aides à l'achat d'intrants ont été mises en œuvre :

- **L'aide aux engrais** permet d'en réduire le coût pour l'acheteur en prenant en charge une partie des frais d'approche depuis l'usine de fabrication. Le taux d'aide a été fixé à 26 % du prix de revient final pour les engrais « conventionnels » avec une majoration à 30 % pour les références biologiques ou organiques. L'aide est également ouverte aux aquaculteurs pour l'acquisition des amendements de fond de bassin. Cette aide est historiquement conventionnée avec la Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC). En 2023, elle l'a aussi été avec la coopérative agricole des Pwëbuu (Pouembout). Ces deux opérateurs importent les engrais. Les deux systèmes sont complémentaires et ils permettent toujours d'assurer l'approvisionnement de tous les agriculteurs dans les mêmes conditions. 726 tonnes d'engrais ont été achetées par les producteurs du Nord en 2023, soit 5 % de moins que l'année précédente.
- **L'aide au carburant** a été servie à 53 pêcheurs lagonaires sur la base de leur déclaration de production de l'année précédente.

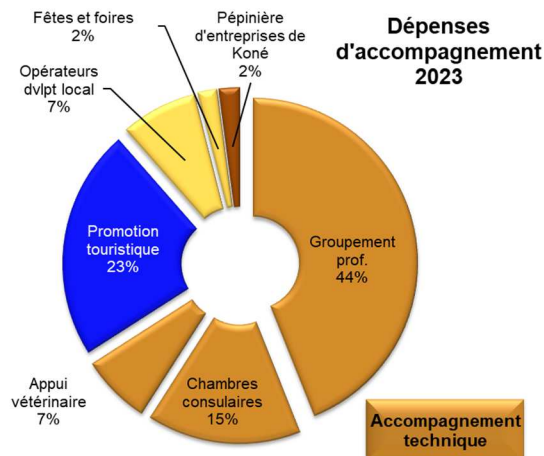


4.5. Accompagner les acteurs

Pour prolonger et compléter l'intervention des équipes techniques de la direction du développement économique, l'accompagnement des acteurs s'appuie sur un réseau d'opérateurs professionnels, le plus souvent associatifs. Les formes et les modalités de l'accompagnement financé par la province sont différentes selon les secteurs d'activité.

Dans l'agriculture et la pêche, le financement provincial permet notamment aux opérateurs de se doter de ressources humaines afin d'œuvrer sur le terrain auprès des exploitants agricoles et des pêcheurs de la province. Le réseau d'appui est similaire aux années passées. La liste des principaux partenaires est présentée dans le tableau.

L'appui vétérinaire est assuré par trois cliniques conventionnées avec la province pour certains actes en faveur des animaux d'élevage. Elles sont situées à Koohnê (Koné), à Koumac et à La Foa (au bénéfice de Canala et Kaa Wi Paa (Kouaoua)). Il est complété par l'activité du vétérinaire provincial basé à Pwêdi Wiimîâ (Poindimié).



Nom de l'organisme aidé	Objet et observations pour 2023
Arbofruits	Appui technique aux producteurs fruitiers par sept techniciens. 1 212 visites techniques chez 326 producteurs, fourniture de plants fruitiers, formation
ADECAL (CPA)	Appui technique aux apiculteurs par deux techniciens à mi-temps.
Bio Caledonia	Mise en œuvre de la norme océanienne en agriculture biologique (78 adhérents, 51 producteurs labellisés en PN) et animation des groupes locaux par deux animatrices.
Horti-Neva	Accompagnement technique et commercial des horticulteurs par une animatrice.

UPRA-Bovine	Appui technique aux éleveurs bovins en matière d'amélioration génétique - un technicien
Chambre Agriculture	Comptabilité et conseil de gestion (71 adhérents) Plateforme machinisme agricole
REPAIR	Appui technique et mise en œuvre de la certification « Agriculture Responsable » (11 agriculteurs suivis en PN, 6 agriculteurs certifiés)
Fédération des Pêcheurs Professionnels	Appui technique aux pêcheurs par un technicien, organisation de la filière pêche lagonaire, organisation du salon de la pêche 2023 à Nèkö (Poya) - 55 adhérents
Groupement des fermes aquacoles	Appui technique et animation de la filière crevettes (5 fermes et une écloserie en Province nord)

Les dispositifs en faveur des entreprises financés par la province sont également variés. Les opérateurs les plus importants sont les suivants :

- ✓ **La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** offre un accompagnement multiforme aux futurs entrepreneurs (réunion info création, atelier de l'idée au projet, etc.). L'offre de prestations est organisée comme un parcours en différentes étapes à partir de la phase de création et jusqu'au suivi des premières années d'activité. En 2023, 29 sessions collectives ont été organisées pour le compte de 159 participants et des soutiens individuels (réalisation d'un prévisionnel, financement, etc.) ont été réalisés auprès de 36 entreprises. La CCI a aussi apporté un accompagnement itinérant pour la gestion des petites structures de la Côte Océanienne et du Sud Minier au profit de 17 entreprises ainsi que pour la professionnalisation des acteurs touristiques de l'ensemble de la Province nord grâce à un conseiller dédié (au bénéfice de 35 structures en activités et de 27 projets).
- ✓ Le soutien financier à la grappe d'entreprises « AMD » relative à la maintenance industrielle a été poursuivi. Son but est de favoriser l'innovation et la mutualisation de ses membres.
- ✓ L'ADIE, outre le financement des projets, offre une assistance et des conseils aux promoteurs fournis par ses conseillers. Sa présence est assurée en Province nord par trois agences fixes et trois mobiles.

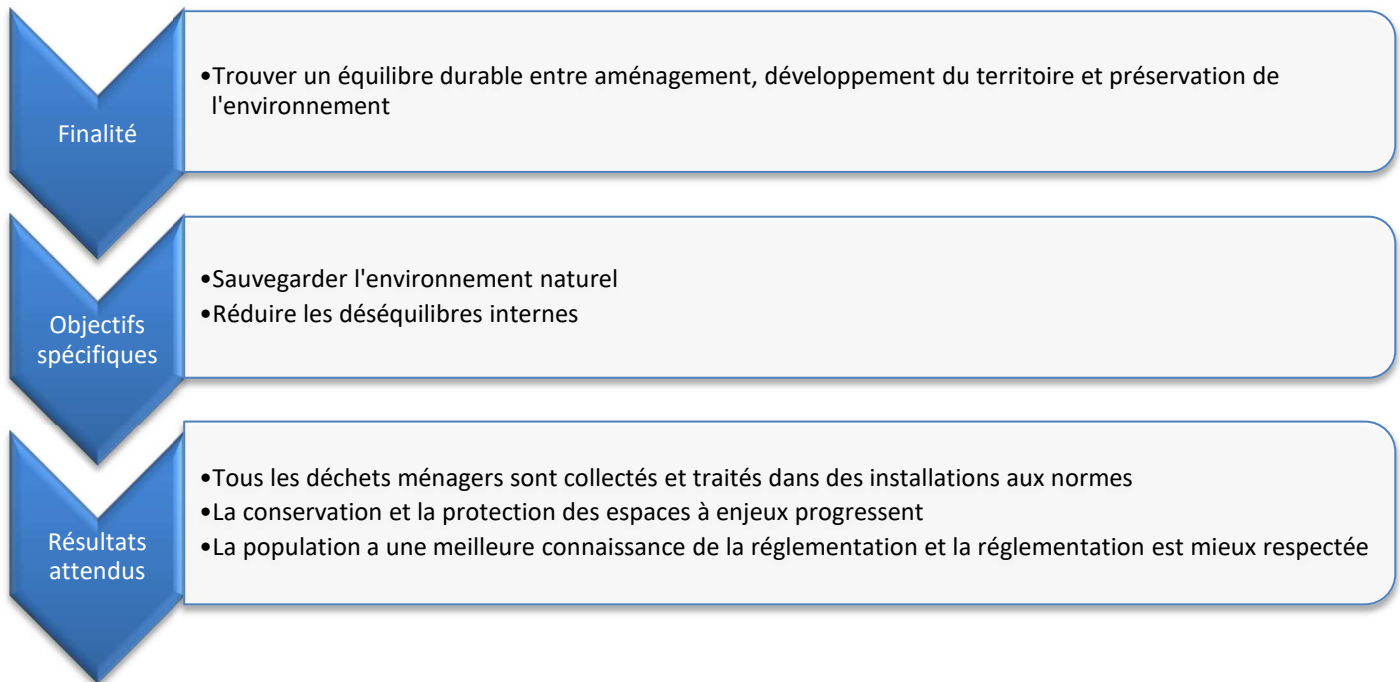
Le GIE Tourisme Province Nord (TPN) est l'opérateur à qui la collectivité confie la promotion de la destination touristique de la Province nord, notamment par le biais d'opérations de communication. Le GIE comptait 92 adhérents en 2023 et il emploie quatre personnes. Les actions particulières en 2023 ont été l'organisation de deux salons promotionnels « Echappée Nord », la célébration de l'anniversaire de ses 20 ans et une tournée des adhérents relative à la « charte des accueils chez l'habitant ». En 2023, le GIE a aussi inauguré la Case Info Tourisme située dans le village de Pwëbuu (Pouembout).

Les structures de développement local que sont le GIE Meru, le Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est (GAPCE sur Pwêdi Wiimîâ/(Poindimié)/ Tuo Cèmuhi (Touho)/ Pwäriiwâ (Ponérihouen)) et l'association Wake Chaa (Canala) maintiennent chacune une action de proximité. Elles permettent une mise en valeur sur le marché, des produits agricoles issus des petits producteurs de leur zone. Un appui financier spécifique a été apporté pour étudier la restructuration du GAPCE. Les préconisations sont en cours de mise en œuvre.

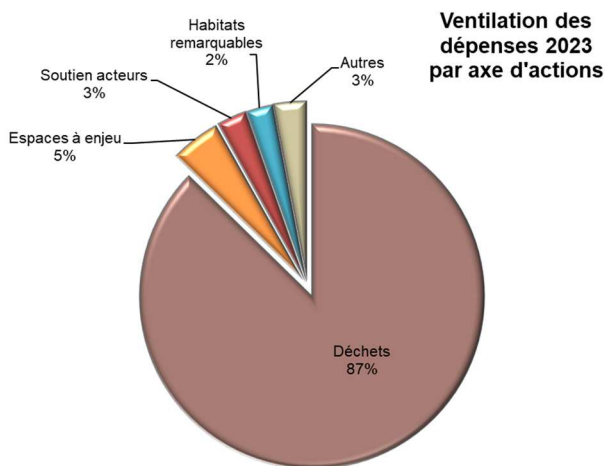
Cinq manifestations ont obtenu une subvention pour leur organisation. Il s'agit de la foire de Koumac, de la fête agricole de Pwëbuu (Pouembout) et des fêtes communales de Tuo Cèmuhi (Touho), Hienghène et Pwäriiwâ (Ponérihouen).

5. L'environnement

L'action de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement. Leur répartition par axe d'actions est représentée dans le graphique.



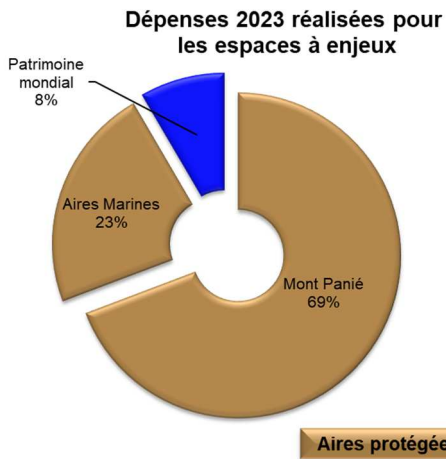
Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Gestion des déchets	851
Mesures de gestion	114
Autres interventions	14
Total budget Env. DDE-E	980
Rappel 2022	517
Unité : millions F.CFP	

Le code de l'environnement constitue la référence réglementaire de l'activité des services.

5.1. Protéger et valoriser l'environnement

Les aires protégées marines et terrestres ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial forment le socle de la stratégie provinciale de protection des espaces naturels. Certains sites sont réglementairement classés conformément au code de l'environnement et d'autres font l'objet d'une attention particulière pour leurs caractéristiques remarquables sans disposer de statut juridique. La participation des populations locales est recherchée pour mettre en œuvre les actions de gestion.

Une somme de 45 millions F.CFP a été dépensée en faveur des espaces à enjeux en 2023. Le graphique illustre la répartition par site.



Au niveau terrestre, l'aire protégée « Thönyë » (Mont Panié) inaugurée en avril 2023 concentre une large part des interventions financières. Elle est gérée par l'association Dayu Biik. Son activité consiste à associer les populations riveraines à la gestion participative du site et à conduire des actions sur le terrain telles que la lutte contre les incendies, la lutte contre les espèces envahissantes ou encore la sauvegarde d'espèces menacées. Le cadre d'action de l'association est le plan de gestion 2015-2019 toujours d'actualité.

Concernant l'île de Pam, un diagnostic environnemental et social a été réalisé en 2023.

Au niveau marin, dans la zone côtière Nord et Est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'association Hô-üt (ou « décider en marchant ») à Tuo Cèmuhi (Touho) a perçu une aide financière de la province Nord pour

conduire ses actions : restauration de la mangrove et de la forêt, collecte de déchets, sensibilisation de la population, etc. Elle s'est aussi illustrée par sa capacité à obtenir d'autres financements. La préparation d'un nouveau plan de gestion sur Tuo Cèmuhi (Touho) et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) est en cours.

Sur Dau Ar (Bélep), et à la suite d'une formation au suivi des récifs, trois stations du Réseau d'Observation des Récifs Coralliens (RORC) ont été mise en place en fin d'année 2023.

A Hienghène, l'élaboration du premier plan de gestion de la zone inscrite au patrimoine mondial a fait l'objet de rencontres avec la population de la commune. Les aires protégées actuelles y seront intégrées.

Les actions de **protection des habitats** restent concentrées sur la forêt sèche dans le cadre du programme inter-collectivités de conservation mis en œuvre par l'Agence néocalédonienne de la Biodiversité ou ANCB. L'action a porté sur l'entretien minimal et le suivi des plantations antérieures.

A la suite de la publication de l'atlas des forêts de la Province nord, la collaboration avec l'IAC se poursuit par le biais du projet ADMIRE pour « Analyse des DynaMIques de REforestation et de résilience forestière ».

A Tuo Cèmuhi (Touho), la collectivité soutient le travail de deux associations (replantation, chasse, etc.) qui s'inscrivent dans la continuité de projets de gestion de l'environnement dans le secteur des tribus de Pwoi (Poyes), Tiwaé et Vieux-Touho.

Concernant la **protection des espèces remarquables**, la province Nord poursuit son soutien à l'**actualisation du statut de conservation des plantes** en Nouvelle-Calédonie mise en œuvre par l'association Endémia.

Le dernier volet du projet « animation pour une gestion concertée des roussettes en Nouvelle-Calédonie » ou AGESCOR a été restitué en 2023. Il s'agit de l'étude sur les enjeux socio-culturels pour mieux identifier les représentations et les usages des roussettes. L'analyse de la faisabilité des propositions du groupe de concertation est en cours.

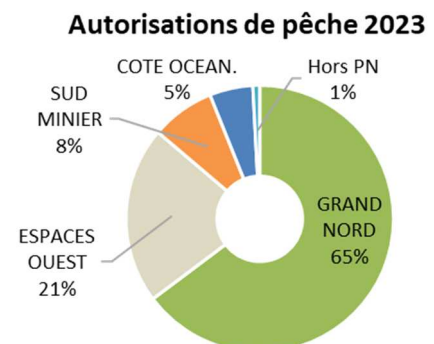
Le suivi des **tortues marines** a été renouvelé à la saison de la ponte et la campagne de suivi et de sensibilisation relative à la **Sterne néréis** a été reconduite autour de la saison de nidification.

Des dérogations pour la pêche aux tortues sont possibles pour des cérémonies coutumières. 74 dérogations ont été demandées en 2023 pour 152 tortues. 138 animaux ont été autorisés à la pêche. Un tiers des demandes provient des communes de Pum (Poum) et de Pweevo (Pouébo).

5.2. Mettre en œuvre des actions de gestion des ressources

L'usage des **ressources maritimes** est soumis à la réglementation de la pêche. Le service a délivré 363 autorisations de pêche professionnelle en 2023, soit 45 de plus qu'en 2022. Il s'agit d'un renouvellement pour seulement 43 % d'entre elles. Les deux-tiers sont domiciliés dans le Grand Nord. Des autorisations spéciales sont délivrés pour certains animaux : trocas, holothuries et crabes notamment.

L'application de la réglementation fait l'objet d'un effort continu de sensibilisation auprès des pêcheurs professionnels et des plaisanciers, la fédération des pêcheurs professionnels du Nord (FPPN) en est un relais essentiel. L'agenda des marées de la province Nord, guide d'information pour la pêche professionnelle et de plaisance, a été édité en 2023 et largement diffusé.

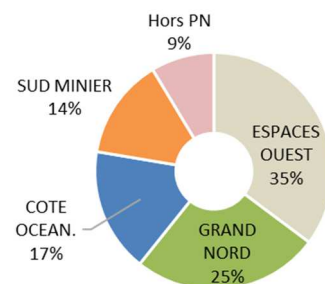


L'inscription de deux espèces d'holothuries à l'annexe II de la CITES⁸ (« tété noir » et « tété blanc ») depuis 2022 a imposé un travail de suivi de l'export et de répartition des quotas de pêche. Pour cela, un comité technique holothurie a été créé à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, il est animé par la Chambre d'agriculture et de la pêche avec le soutien financier et technique de la province Nord.

La **gestion de la chasse** passe notamment par le soutien à la fédération de la faune et de la chasse de Nouvelle-Calédonie.

En outre, le service a délivré 6 536 permis de chasse en 2023, soit 590 de plus qu'en 2022. Il s'agit de nouveaux chasseurs pour 27 % d'entre eux. Le graphique représente la domiciliation des chasseurs.

Permis de chasse 2023



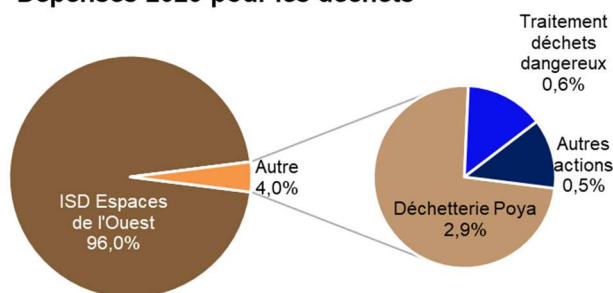
5.3. Réduire les impacts des activités humaines

La stratégie de traitement des déchets ménagers est fondée sur le **schéma provincial de gestion des déchets** adopté en 2020. Le travail d'accompagnement technique et financier auprès des communes doit notamment aboutir à :

- Une structuration du territoire avec des équipements aux normes : Installations de Stockage de Déchets (ISD) et déchetteries ou centres de tri et de transfert,
- la fermeture des dépotoirs encore en activité.

Une dépense de 955 millions F.CFP a été consacrée aux déchets en 2023, principalement pour l'ISD situé à Pwëbuu (Pouembout) comme l'indique la figure.

Dépenses 2023 pour les déchets



La construction de l'ISD de l'ETH « Espace de l'Ouest » est le projet phare de l'année. Les travaux sont achevés et l'ISD a été inaugurée le 8 septembre 2023.

La province Nord a assuré la délégation de maîtrise d'ouvrage du SIVOM VKP. Les travaux ont démarré sur la plaine des Gaïacs en août 2022. Ils comprennent :

- Le défrichage de 27 Ha, incluant une bande périphérique de 50 m sur toute l'emprise du site qui est de 42 Ha
- La voie d'accès depuis la RT1 (800 m) et la voirie interne
- Un casier de 148 000 m³ prévu pour 8 ans d'exploitation, étanche et équipé d'un système de drainage
- Deux bassins pour le stockage puis le traitement par phyto-épuration des lixiviats
- Un réseau de fossés et un bassin pour les eaux pluviales
- Un forage pour l'eau potable
- Un logement de gardien, une zone d'accueil et de contrôle.

L'ISD a été mise en service en octobre 2023 par le SIVOM qui l'exploite en régie.

Une subvention a aussi été accordée au SIVOM pour l'acquisition des équipements nécessaires à l'exploitation dont une pelle hydraulique et un compacteur à pied de mouton.

L'ISD doit être complétée par les trois centres de tri et de transfert (CTT) de Vook (Voh), de Koohnê (Koné)/Pwëbuu (Pouembout) et de Nèkô (Poya). Celui de Nèkô (Poya) est en construction par la commune.

Des aides ont également été attribuées à la commune de Pwäriiwâ (Ponérihouen) pour la construction de son CTT et pour l'installation d'éco-box destinés à la collecte sélective par apport volontaire.

Un ensemble d'actions d'accompagnement complète la mise en place des équipements. Il a pour objectif la responsabilisation des producteurs à la réduction de leurs déchets et à leur tri. Ces projets soutenus à la suite de l'appel à projets « prévention de la production de déchets et économie circulaire » portent sur le compostage ainsi que sur des actions de sensibilisation et communication.

L'ADEME est partenaire de la province Nord dans le cadre d'une convention pluriannuelle et elle cofinance tous ces projets.

⁸ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite CITES, ou Convention de Washington

La réglementation des **filières de gestion des déchets dangereux** avec la responsabilité élargie des producteurs est en place depuis 2013 pour les huiles usagées, les piles et accumulateurs usagés, les accumulateurs au plomb usagés (batteries), les Véhicules Hors d'Usage (VHU), les pneumatiques. Elle est complétée depuis octobre 2021 par les Déchets d'Equipements Electrique et Electronique (D3E). Les plans de gestion de l'année ont été adoptés par les commissions d'agrément.

Les entreprises ayant « *une activité à caractère industriel ou agricole susceptible d'entraîner des impacts environnementaux, des risques accidentels ou des risques sanitaires* » sont soumises à la réglementation sur les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Des procédures similaires existent pour les carrières. L'équipe provinciale est composée de deux inspecteurs qui couvrent l'ensemble des rubriques ICPE. Dans le secteur de l'industrie, de la mine et des carrières, les inspections sont réalisées par la Direction des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC). 13 nouveaux dossiers ont été déposés en 2023 (9 ICPE et 4 pour des carrières).

Les inspecteurs provinciaux ont conduit 71 visites d'installations existantes (ISD, porcheries, etc.).

Dans le cadre du Plan Climat Energie, différentes actions ont été réalisées durant le mois du climat (ateliers, communication, etc.) et l'étude sur le verdissement des aides provinciales a été achevée.

La brigade des gardes nature est constituée de dix agents qui se répartissent désormais sur le terrain en quatre secteurs géographiques à la suite du redécoupage opéré. Leur assermentation couvre l'application de l'ensemble du code de l'environnement. Ils ont pour mission d'informer le public, de constater et de réprimer les infractions au code et d'effectuer des suivis de milieux naturels.

41 infractions environnementales de nature délictuelle ou contraventionnelle ont été verbalisées par les agents assermentés de la direction. Une nouvelle convention sur la mise en œuvre de la politique pénale a été signée avec le parquet en 2023. Elle formalise le partenariat avec la justice et facilite l'échange d'informations.

Le Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE) est le partenaire privilégié pour la sensibilisation de la population dans le domaine de l'environnement, en particulier en direction des scolaires. En 2023, 5 100 personnes dont 86 % d'enfants, ont été touchées dans le Nord, au cours de 257 interventions financées par la province Nord ainsi que par d'autres partenaires publics et privés. Les déchets et la forêt sèche sont les deux thèmes le plus souvent abordés devant la mangrove et l'eau.

La mise en œuvre de la politique environnementale s'appuie sur un important réseau d'acteurs, le plus souvent associatifs, dont les principaux en 2023 sont listés dans le tableau. D'autre part, l'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC), l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'Institut de Recherche et Développement (IRD) sont les organismes qui ont apporté leur collaboration scientifique aux travaux conduits.

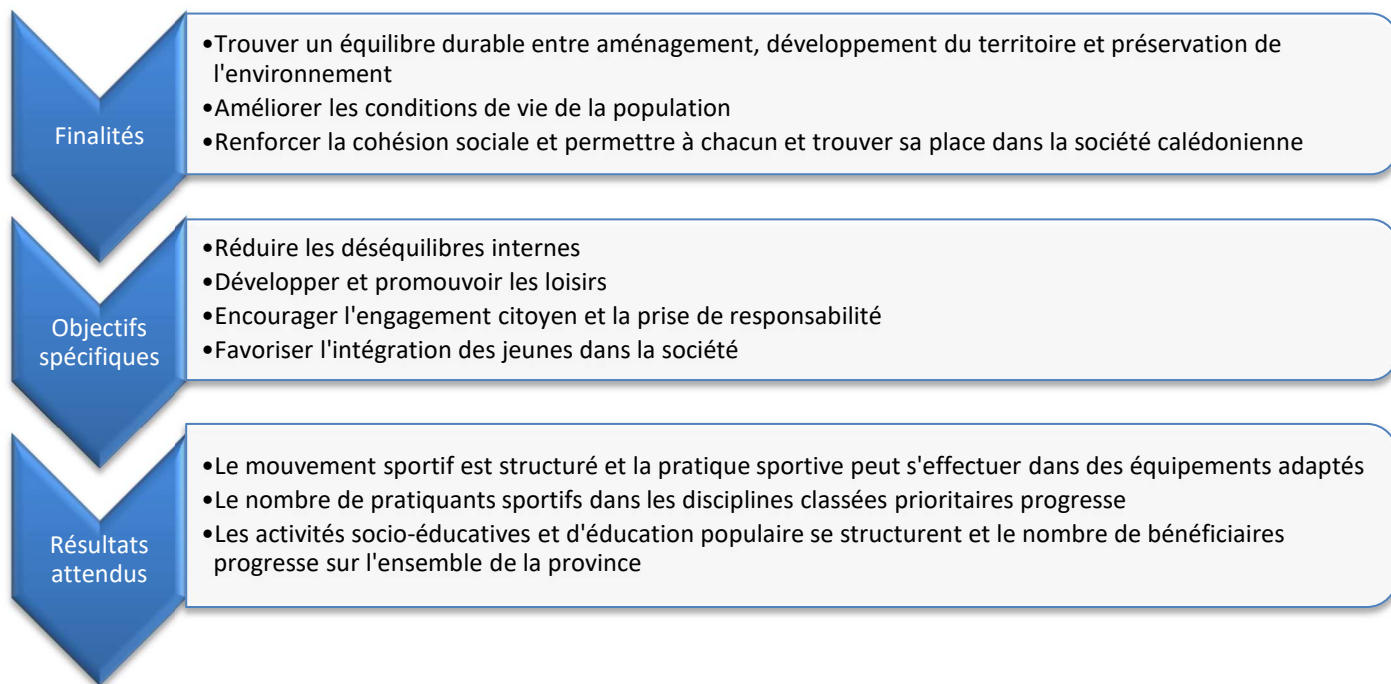
Les principaux partenaires provinciaux ⁹

Association Dayu Biik (Mont Panié)	Association Hô-üt
Agence néocalédonienne de la Biodiversité	Fédération de la Faune et de la Chasse
Centre d'Initiation à l'Environnement	Association Noé
Endémia	Association Tempo
Association Cemi Acuat a Mulip	

⁹ Ayant perçu un financement supérieur à 1 Million F.CFP en 2023

6. Les sports et les activités socio-éducatives

L'action de la Direction du Développement de l'Humain et des Identités s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



La Direction du Développement de l'Humain et des Identités (DDHI) a été créée par délibération de l'assemblée de province du 28 avril 2023. Elle est chargée de la mise en œuvre des politiques provinciales dans les domaines du sport et des activités socio-éducatives, de la culture et de la condition féminine.

Elle regroupe deux anciennes directions : la direction des sports et des activités socio-éducatives et la direction de la culture ainsi que le service de la mission de la femme auparavant rattaché au secrétariat général. La DDHI est organisée en trois pôles.

Le pôle ressource et support est formé du bureau administratif et financier et du bureau de la gestion des infrastructures. Le pôle accompagnement des acteurs et animation des réseaux comprend le service des activités physiques, sportives et socio-éducatives, le service du développement et de la médiation culturelle, le service de la préservation et de la valorisation du patrimoine et le service animation des équipements. Le pôle femme et développement est composé du service droit et protection des femmes.

Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Développement sportif	78
Equipements sportifs	31
Développement socio-éducatif	45
Equipement et frais généraux	75
Total budget sport et socio-éducatif	229
Rappel 2022	176
Unité : millions F.CFP	

6.1. Soutenir le sport

Dans le domaine du sport, les deux principaux leviers d'action de la province sont le soutien au mouvement sportif et la construction d'infrastructures.

La structuration et le développement du sport reposent d'une manière générale sur la dynamique associative constituée par les clubs et les comités. Ces structures peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement. Ainsi, 35 clubs et comités de la Province nord (hors scolaire) ont reçu une aide en 2023, un nombre supérieur à l'année précédente. Les demandes sont axées sur la participation aux compétitions ou la mise en place de projets, l'emploi d'éducateur sportif ou encore le soutien à la formation.

Aide au mouvement sportif 2023	Nombre de bénéficiaires	Montant versé (MF.CFP)
Clubs PN	27	42 MF
Comité provincial	8	21 MF
Sport scolaire	6	7 MF
Comité régional et ligue	2	3 MF
Autre (GENSL)	1	3 MF
Total général	44	75 MF
Rappel 2022	33	71 MF

Les comités provinciaux regroupent les comités liés à chaque discipline, le Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs (CPNSL) et le Comité Provincial Olympique et Sportif Nord (CPOSN) :

- Les comités fédéraux s'attachent à l'organisation de compétitions et autres actions promotionnelles. Les six comités aidés en 2023 sont la pétanque, l'hippisme, l'équitation, le tennis, le volley-ball et le football (district football Côte Océanienne),
- Le CPOSN soutient le mouvement sportif via des aides individualisées (primo-licence, aides aux athlètes, etc.) et fait le lien avec le CTOS, les ligues et comités régionaux en Nouvelle-Calédonie si nécessaire,
- Le CPNSL porte à son actif les Jeux Inter Communaux (JIC).

Le Groupement des Employeurs Nord Sport et Loisirs ou GENSL complète le dispositif. Le GENSL s'inscrit dans le volet sportif du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance. La collectivité participe à hauteur de 10 % au co-financement d'éducateurs sportifs mis à la disposition des communes du Nord volontaires. Le GENSL a employé dix éducateurs pour dix communes : Pum (Poum), Bwapanu (Kaala-Gomen), Koumac, Koohnê (Koné), Nèkö (Poya), Canala, Kaa Wi Paa (Kouaoua), Waa wi Luu (Houailou), Pwäraïriwâ (Ponérihouen) et Hienghène. Leurs interventions se sont déroulées pour 55% du temps en extra-scolaire, 36 % en milieu scolaire et 9 % au bénéfice de clubs sportifs. 28 000 personnes ont pu bénéficier des activités proposées dont 11 000 enfants de 7 à 10 ans et 8 000 adolescents.

La collectivité a également aidé la fédération des courses hippiques de Nouvelle-Calédonie et versé une dotation au fonctionnement du CISE géré par le CTOS, notamment pour l'accueil de sportifs et associations de la Province nord.

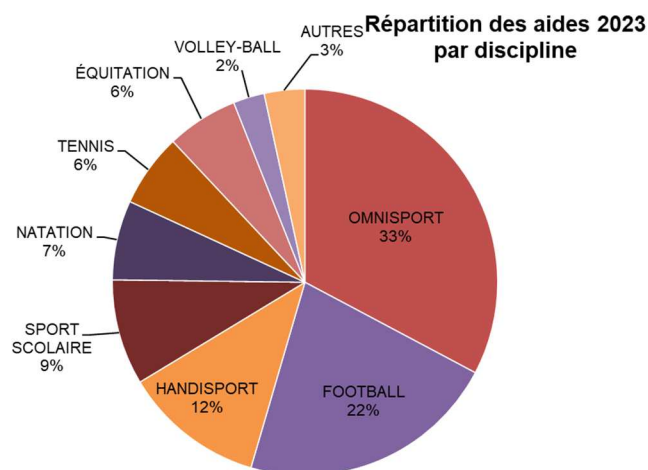
Par ailleurs, les services provinciaux participent à l'instruction des demandes de financement des clubs déposées auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

La répartition des aides par discipline est indiquée dans le graphique. Pour les clubs pluridisciplinaires, seule la discipline principale est prise en compte. Le CPNSL, le CPOSN et le GENSL sont classés en omnisport, ce qui explique l'importance de cette catégorie. On note ensuite la seconde place du football devant l'handisport.

Les dépenses d'investissement ont été cette année de 22 millions F.CFP dont 14 millions F.CFP pour divers travaux de rénovation au centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout). De plus, dix clubs ont perçu 2,2 millions F.CFP de subvention d'équipement.

Le centre d'hébergement de Canala a été réceptionné et l'exploitation de cette infrastructure est réalisée par la direction. Une tarification des services offerts a été votée par la collectivité.

La gestion d'équipements sportifs de « dimension provinciale » est réalisée de deux manières. Des associations sont conventionnées pour le centre tennistique provincial (avec le comité provincial Nord de tennis) à Koohnê (Koné) ainsi que pour la base nautique de Pandop à Koumac (avec l'association Les toiles du lagon). La gestion du stade Yoshida est assurée par la Mairie de Koohnê (Koné) qui en est propriétaire, avec le soutien financier de la province Nord. Pour ces trois infrastructures, la collectivité a versé 11,5 millions F.CFP au titre du fonctionnement.



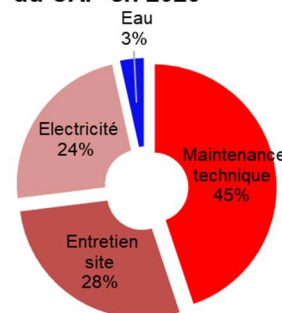
La collectivité exploite directement la base nautique de Koohnê (Koné), le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout) et la salle multisports de Vook (Voh). La base nautique a enregistré une fréquentation de 1 200 personnes dont un millier de scolaires accueillis en stage. La salle de Vook (Voh) a totalisé 7 900 entrées grâce aux établissements scolaires et aux clubs qui se partagent son usage au cours de l'année pour les entraînements et les compétitions.

Le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout) (CAP) a comptabilisé 34 000 entrées, sa fréquentation est en hausse sur un an (+ 2 000 entrées).

Les dépenses pour le fonctionnement du CAP en 2023, hors personnel, ont été de 36,4 millions F.CFP, un montant stable sur un an. Comparativement à l'année précédente, la réduction du coût d'entretien a été compensée par la hausse de la facture d'électricité.

Le paiement des entrées a permis de percevoir 1,9 million F.CFP de recettes.

Charges de fonctionnement du CAP en 2023

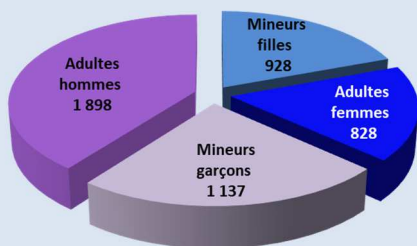


La pratique sportive au sein des clubs de la Province nord en 2023

Le nombre total de licences (source : CTOS) s'établit à 7 868, en réduction de 8 % sur un an. L'évolution est contrastée selon les catégories : + 5 % pour les disciplines fédérales et -23% en sport scolaire.

La répartition par groupe d'âge et genre est précisée dans la figure. Parmi les 4 800 licenciés du sport fédéral et de loisir, 2 065 ont moins de 18 ans, soit 43 % (- 1 point sur un an). Les femmes représentent 37 % des licenciés en club (+6 points depuis 2022).

Licenciés sportifs dans les disciplines fédérales et de loisir en 2022



Le tableau présente les disciplines qui ont franchi la barre des 100 licenciés en 2022 ou 2023. Les disciplines qui ont le plus progressé sont le motocyclisme, le judo et le basket-ball. La dynamique est toujours positive pour le volley-ball, les sports sous-marins et le football.

A l'inverse, l'érosion est marquée pour la natation, la pétanque, l'athlétisme et l'équitation.

Discipline	2021	2022	Evolution 2021-2022	Nombre clubs
Football	1 474	1 610	9 %	41
Natation	560	436	-22 %	2
Basket-ball	276	402	46 %	6
Volley-ball	268	332	24 %	10
Tennis	298	315	6 %	4
Équitation	258	236	-9 %	5
Judo	134	195	46%	3
Pétanque	172	139	-19%	6
Sports sous-marins	102	117	15 %	5
Motocyclisme	47	117	149 %	2
Athlétisme	114	94	-18 %	4
16 autres	781	731	-6 %	28
Sport pour tous	59	67	14 %	
USEP (primaire)	2 471	1 647	-33 %	
UNSS (secondaire)	1 533	1 430	-7 %	

6.2. Soutenir les activités socio-éducatives

Au même titre que les actions sportives ou culturelles, **les activités socio-éducatives (ASE)** constituent un moyen d'utiliser le temps libre des enfants et des jeunes. L'intérêt pour les familles est multiple puisqu'elles permettent de :

- Participer à la démarche d'éducation en complément de celles de la famille et de l'école ;
- Favoriser la rencontre, l'échange, le partage de cultures et de savoir-faire entre les différents publics ;
- Répondre à des besoins d'animation et de prise en charge des enfants et des jeunes ;
- Contribuer au développement des compétences.

Les différents dispositifs ont représenté une dépense globale de 42,5 millions F.CFP.

La province soutient les organisateurs de **Centres de Vacances et de Loisirs (CVL)** et **les animations de proximité**. Ils sont identifiées dans le cadre d'un **Projet Educatif Local (PEL)** lorsqu'il existe un dans la commune, pour la bonne cohérence de l'animation en faveur des jeunes.

Dans le cadre de la délégation de compétence¹⁰, les animateurs socio-éducatifs provinciaux sont chargés du contrôle du respect de la réglementation (administration, sécurité des publics, hygiène générale du CVL, pédagogies employées, activités proposées) ainsi que de l'accompagnement technique et pédagogique des centres. Aucun incident majeur n'a été relevé.

Les animations socio-éducatives de proximité ne sont pas soumises à la réglementation des CVL. Il s'agit d'animations périscolaires dans les établissements scolaires ou d'autres initiatives locales.

Chiffres clés 2023	
CVL	Animation de proximité
43 opérations	31 opérations
1 828 enfants	2 082 enfants

Le **Projet Educatif Local (PEL)** est un dispositif qui permet d'apporter une réponse coordonnée et adaptée aux besoins d'animation à l'échelle communale en faveur des enfants et des jeunes. La province apporte un soutien technique, financier et elle participe au pilotage du PEL dont la commune est maître d'ouvrage. Treize PEL ont bénéficié d'une aide financière (selon le détail présenté dans le tableau) et d'un accompagnement d'un point de vue technique.

La province apporte aussi un soutien financier à la formation pour accéder au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD). 53 bourses ont été attribuées en 2023 dont 51 pour le BAFA. 20 personnes ont été diplômées.

	Commune	Montant versé (KF.CFP)	Nbre partenaires financés
PEL	Nèkô (Poya)	9 784	3
	Vook (Voh)	2 559	2
	Canala	2 484	1
	Hienghène	2 459	2
	Kaa Wi Paa (Kouaoua)	2 000	1
	Waa wi Luu (Houailou)	2 000	1
	Pweevo (Pouébo)	1 962	4
	Koohnê (Koné)	1 946	1
	Pwărăiriwâ (Ponérihouen)	1 890	1
	Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	580	2
	Ouégoa	300	1
	Tuo Cèmuhi (Touho)	200	1
	Bélep	160	1
CVL hors PEL		12 452	3
Total		40 776	24

La mise en œuvre de la politique sportive et en faveur des jeunes s'appuie sur un important réseau d'associations. Les principales ayant bénéficié d'un soutien financier¹¹ en 2023 sont listées dans le tableau.

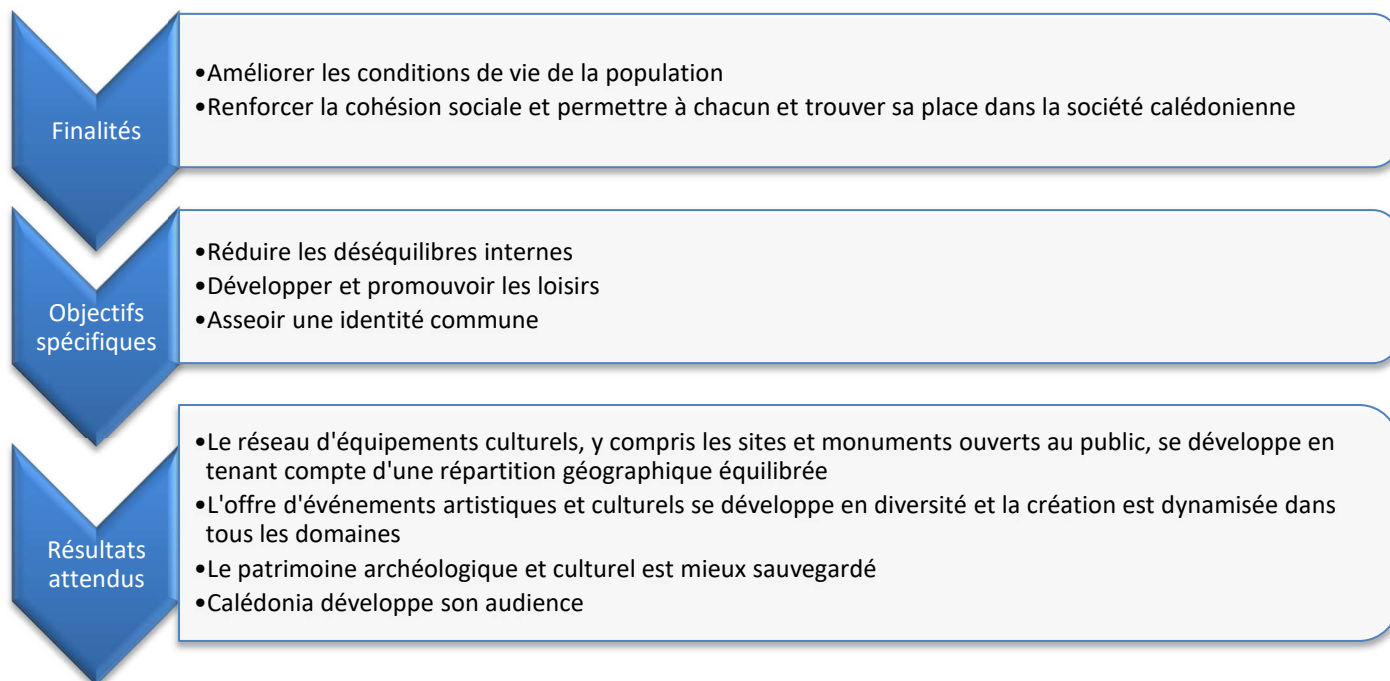
Principales associations	
Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs	Association Omnisports Nepwî
Cemea Pwara Waro	Les P'tits Picots
Handi Sport Adapté du Nord	Les Toiles du Lagon
Hienghène Sports	Poxanu Ayu Kaamo
Comité Provincial Nord de Tennis	Union Nationale du Sport Scolaire
Groupe d'Employeurs Nord Sport et Loisirs	Jeunesse Sportive de Baco
Comité Provincial Olympique et Sportif Nord	Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie
Waa Wi Luu Sports	Association des guides de Canala groupe Luneau
Comité Hippique du nord	Comité Provincial Nord de Volley-Ball
Formation Animation Culturelle et Socio-éducative	

¹⁰ La province exerce la délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie, relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs, depuis mi-2016. A ce titre, la province perçoit une compensation financière à hauteur de 7 millions F.CFP

¹¹ Associations qui ont bénéficié de plus de 2 millions F.CFP d'aide au fonctionnement

7. La culture

L'action de la Direction du Développement de l'Humain et des Identités s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



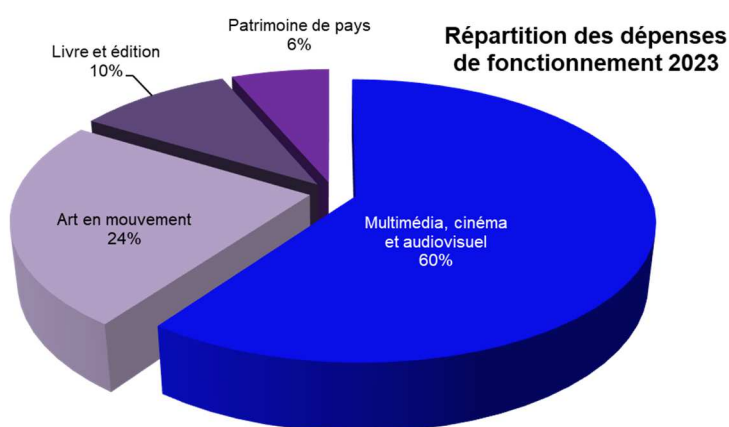
Le développement culturel et la valorisation du patrimoine reposent sur le soutien à un réseau d'associations et d'établissements publics qui œuvrent sur le territoire provincial et mettent en œuvre la politique culturelle chacun dans son domaine. Ils s'inscrivent dans l'un des quatre programmes culturels :

- **Patrimoine de pays**
- **Art en mouvement**
- **Livre et édition**
- **Multimédia, cinéma et audiovisuel**

Le tableau ci-contre intègre l'ensemble des dépenses du secteur, tant en fonctionnement qu'en investissement. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 724 millions F.CFP. Elles marquent une légère hausse sur un an (+ 2,2 %). Le programme « multimédia, cinéma et audiovisuel » reste de loin le plus important.

Les principales interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Développement culturel	616
Equipements culturels	358
Valorisation du patrimoine	47
Aides aux communes	11
Equipement et frais généraux	3
Total budget culture	1 034
Rappel 2022	745

Unité : millions F.CFP



Il faut souligner que trois établissements publics de la Nouvelle-Calédonie : le Conservatoire de Musique et de Danse, la Bibliothèque Bernheim, l'Agence de Développement de la Culture Kanak-Centre Culturel Tjibaou et le syndicat mixte Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) ont bénéficié de 146 millions F.CFP, soit 20 % de ces dépenses.

L'offre culturelle s'appuie sur un calendrier événementiel et une offre de proximité à la population. L'organisation d'événements « hors les murs » des infrastructures doit permettre un meilleur accès à la culture pour la population.

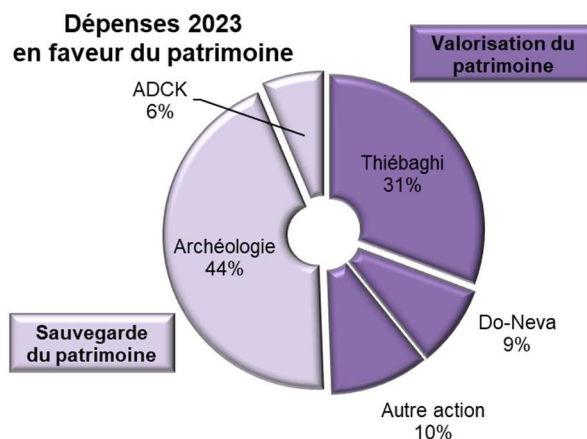
7.1. Mettre en œuvre le programme "patrimoine de pays"

Les trois axes d'actions en faveur du patrimoine sont l'inventaire, la sauvegarde et la valorisation. Une somme de 47 millions F.CFP a été dépensé à ce titre, dont la répartition est présentée dans la figure.

L'Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) est le principal opérateur soutenu en matière **d'inventaire et de sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel**.

L'IANCP intervient en Province nord dans le cadre de sa programmation annuelle tout en conservant la possibilité de répondre à des demandes de prospection préventive liées à des chantiers d'aménagement. Il a notamment participé aux travaux sur la presqu'île de Cap Bocage à Waa wi Luu (Houaïlou), sur la presqu'île de Bogota à Canala et sur Vavouto à Vook (Voh).

La sauvegarde de la grotte d'art rupestre de Cap bocage est réalisée par la numérisation 3D du site.



La mise en valeur du patrimoine s'articule autour de sites historiques et d'événements.

Les associations Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien (SPMHNC) qui assure la gestion du vieux village de Tiébaghi et Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva (ARP), sont les acteurs principaux. Ces deux structures conduisent des animations sur leurs sites ouverts régulièrement au public. Tiébaghi a marqué les 30 ans de son association dont le travail permet de transformer progressivement les ruines de l'ancien village de Tiébaghi en un site muséal restauré et connu.

Le Mois du patrimoine intitulé « Pe Seedan » ou « cheminer ensemble » a connu une programmation timide avec des manifestations dans seulement quatre communes de la Province nord dont Canala par Topwe Me Civi et Bwapanu (Kaala-Gomen) par l'association patrimoniale de Ouaco. Son lancement conjoint avec les autres provinces a eu lieu sur le site de la vieille école de Donéva.

Parmi les autres actions, il faut noter le soutien à l'association Tagadé des conteurs du nord et à La Monique pour une exposition de photos à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de sa disparition.

Le symposium international du Comité International pour la Muséologie, organisé pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, a fait une étape à Koohnê (Koné) le 20 octobre 2023. Le thème de l'événement était « favoriser la visibilité et l'attractivité des patrimoines insulaires : un enjeu muséologique du XXI^{ème} siècle ». Le service a participé aux conférences et aux visites. Cet événement a permis à la province Nord de recevoir des spécialistes issus de dix Pays (Brésil, Japon, Corée, Italie, etc.) à l'hémicycle et sur le site de Lapita a Foué pour échanger sur les problématiques à l'ordre du jour.

7.2. Mettre en œuvre le programme "art en mouvement"

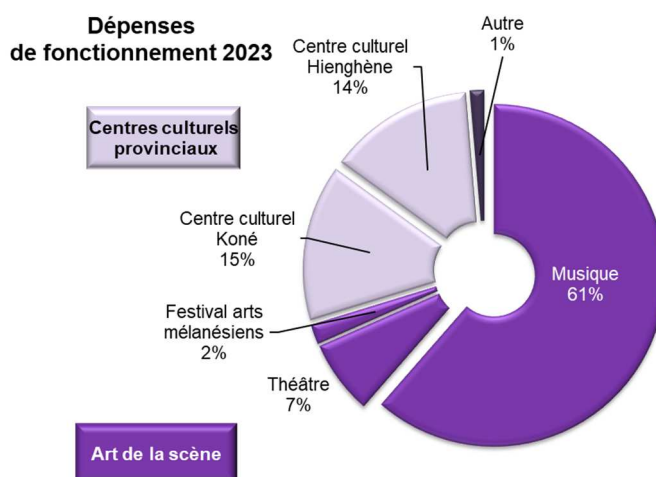
Les centres culturels et les écoles de musique sont les supports privilégiés de ce programme pour la formation, la diffusion, la création, ainsi que la promotion dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques et visuels.

La répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie indique la part très importante du soutien aux arts de la scène et à la musique en particulier.

Le développement de la pratique musicale s'appuie sur le Conservatoire de musique et de Danse (CMD-NC) et l'Association de Formation des Musiciens Intervenants (AFMI). Le CMD-NC dispose de trois antennes. L'AFMI apporte également un soutien logistique au conservatoire, elle organise et diffuse des événements et elle gère le centre de pratique musicale (CPM) de Waa wi Luu (Houaïlou).

La grande majorité des élèves des antennes du conservatoire sont des enfants et des jeunes. Les intervenants du CMD-NC et de l'AFMI s'occupent aussi d'élèves non-inscrits à des cours d'instruments dans le cadre des classes à horaires aménagés pour la musique et de projets scolaires. Les auditoriums de Koumac et de Koohnê (Koné) servent également à des conférences et à des spectacles au cours de l'année.

Les centres culturels provinciaux Goa ma Bwarhat de Hienghène et Pomémie à Koohnê (Koné) sont gérés respectivement par les associations Doo Huny et Poa Boa Vi Thila.



La programmation du centre de Pomémie a intégré plusieurs commémorations : son propre vingtième anniversaire, l'accueil de celui du GIE tourisme ainsi que la disparition du caboteur La Monique. De son côté, le centre culturel de Hienghène s'est axé sur la préparation de ses 40 ans en 2024 par la mise en place de résidences culturelles dont les créations seront présentées lors de l'anniversaire. En avril 2023, le centre culturel Goa ma Bwarhat a également inauguré sa bibliothèque et sa cyberbase. Une synthèse de leur activité 2023 est présentée dans le tableau.

Activités des centres culturels	Goa ma Bwarhat		Pomémie	
	Nombre	Fréquentation	Nombre	Fréquentation
Résidences artistiques	8	52	7	nd
Expositions	9	500	6	nd
Concerts et spectacles	12	nd	26	nd

A Canala, les travaux de construction du centre culturel ont repris en cours d'année. Ils seront terminés en 2024 dès que l'amphithéâtre de verdure et la grande case seront réalisés.

Dans le domaine des arts de la scène, le Chapitô est une structure itinérante de diffusion des arts vivants, de création et de formation. Il est un acteur important pour développer une offre culturelle au plus près de la population. Trois communes ont bénéficié de son implantation en 2023 : Vook (Voh), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Pwëbuu (Pouembout). Près de 6 000 spectateurs et participants ont été présents au cours des 42 représentations.

De plus, quatre associations et une école primaire ont bénéficié d'une aide provinciale pour leurs projets culturels dont la deuxième édition de Kaneka légende qui s'est déroulé à Païta. Une délégation d'artistes du Nord et de représentants de la province Nord a participé au festivals des arts mélanésiens qui s'est tenu à Port-Vila en juillet. Des résidences de préparation ont été organisées en Province nord dont l'une à l'hôtel de province.

7.3. Mettre en œuvre le programme "livre et éditions"

Le déploiement de **la lecture publique** repose sur l'action de la bibliothèque Bernheim décentralisée en Province nord. Les trois antennes de la bibliothèque Bernheim sont les médiathèques provinciales de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et de Koohnê (Koné) ainsi que celle communale de Koumac.

Pour en favoriser l'appropriation par la population, elles offrent une collection diversifiée et de qualité, la gratuité de l'inscription et un accès libre.

Les médiathèques mettent aussi en œuvre un programme varié d'animation : contes, projections, conférences, accueil de classes, etc. Les enfants en sont les bénéficiaires principaux, en particulier le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires. Les équipes de Bernheim apportent aussi un soutien aux bibliothèques communales du réseau.

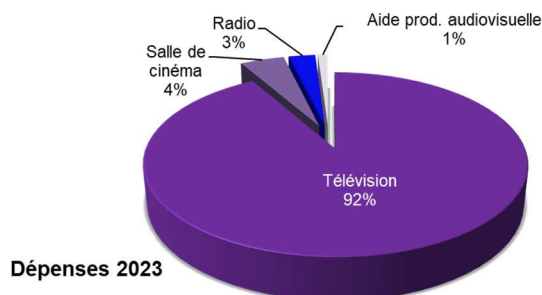
Inscriptions 2023	Pwêêdi Wiimîâ	Koohnê
Nombre	1 259	1 587
Evolution / 2022	Stable (+ 3%)	Stable (+ 3%)

Le Salon International du Livre Océanien (SILO) a fait escale à Pwëbuu (Pouembout) et à Koohnê (Koné) au mois de septembre. Le thème de l'événement était « Femmes et Paroles ».

7.4. Mettre en œuvre le programme "multimédia, cinéma et audiovisuel"

Le financement de la télévision représente la part dominante de ce programme culturel. L'aide de la province Nord a représenté 87 % des recettes subventionnelles de la société.

La part d'audience¹² de la chaîne **Caledonia** s'établit à 4,9 % en 2023, comme en 2022, d'après l'étude Médiamétrie de septembre 2023. Ce taux marque une stabilisation de l'audience après deux années d'érosion. Il représente environ 23 000 téléspectateurs tous les jours dont les trois-quarts vivent en Province sud. Fin 2023, **Caledonia** a célébré ses 10 ans d'existence.



¹² Part d'audience (PDA) en pourcentage : part que représente la durée d'écoute d'une chaîne dans la durée d'écoute totale du média télévision. La somme des parts d'audience de l'ensemble des supports est égale à 100 %.

En termes d'aide aux projets audiovisuels, la province a abondé le fonds de soutien calédonien à la production audiovisuelle et cinématographique à hauteur de 4,5 millions F.CFP. Ce fonds joue le rôle de guichet unique au bénéfice de la filière audiovisuelle. La collectivité est membre de son comité de gestion.

Le complexe cinématographique Ciné Nyaan, à Koohnè (Koné), est exploité par la SARL Ciné VKP grâce à une délégation de service public de la province Nord. 9 378 entrées ont été enregistrées, c'est un progrès de + 12 % depuis 2022. Toutefois, la fréquentation est encore insuffisante pour générer un volume de recettes qui couvre les charges d'exploitation. Le partenariat avec l'association Cinéma d'ici et d'ailleurs a été reconduit pour organiser des séances spécifiques.

Les deux radios privées « historiques » : Djiido et RRB ont également bénéficié d'une subvention provinciale.

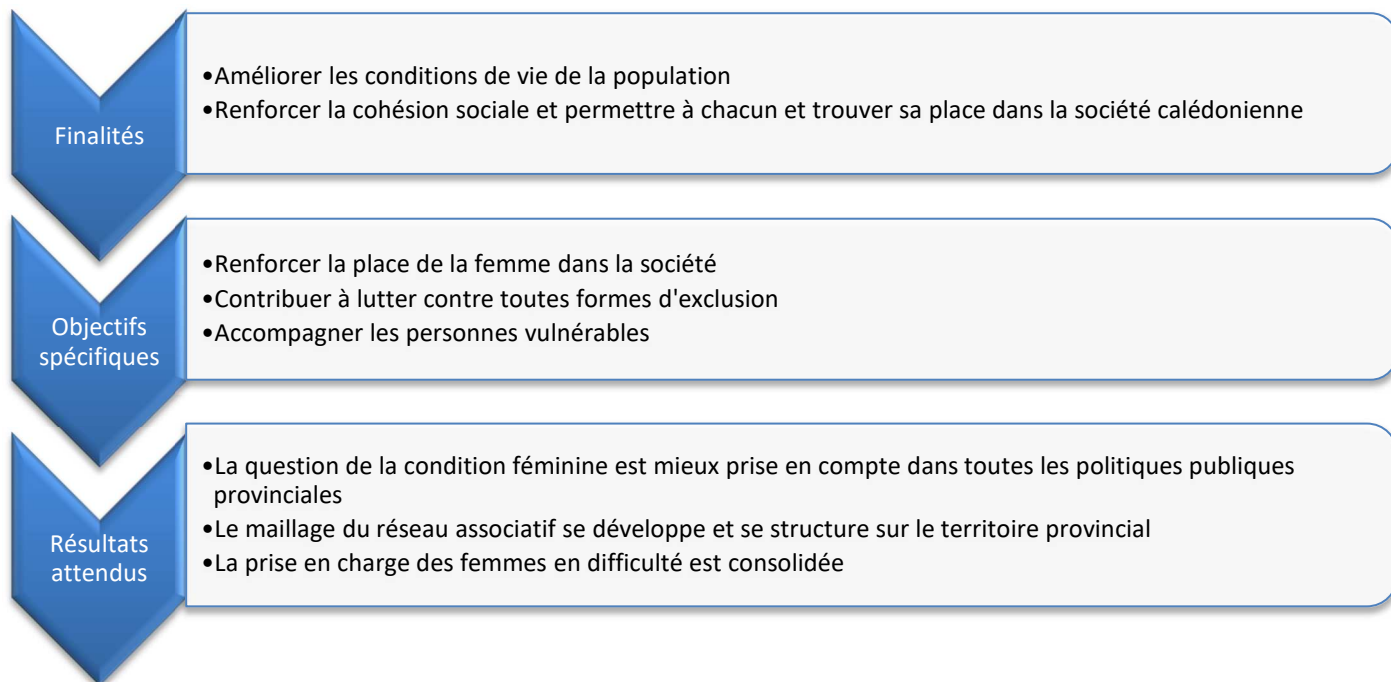
La mise en œuvre de la politique culturelle s'appuie sur le réseau d'acteurs associatifs¹³ listés dans le tableau suivant.

Principaux partenaires	
Assoc. de Formation des Musiciens Intervenants	Le Chapitô
Poa Boa Vi Thila	Assoc. de Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva
Doo Huny	In Memoriam
Assoc. pour la Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien	Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie

¹³ Associations qui ont bénéficié d'au moins de 2 millions F.CFP d'aide au fonctionnement (hors radios)

8. L'amélioration de la condition féminine

L'action de la Direction du Développement de l'Humain et des Identités s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



La ventilation des dépenses par axe du plan d'action est indiquée dans le graphique. On note l'importance de la lutte contre les violences qui recouvre près des deux-tiers des dépenses.



Les interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Aides à la condition féminine	29
Aides sociales	28
Total budget MF	57
Rappel 2022	72
Unité : millions F.CFP	

En termes de communication, un numéro du bulletin Pala Hin Hnémo (parole aux femmes) a été édité.

L'année a été rythmée par quelques événements rappelés dans le tableau.

Événement	Date	Lieu
Journée Internationale de la Femme (JIF)	8-10 mars	Nèkō (Poya)
Fête de la Robe Mission et de la vannerie	24 juin	Pweevo (Pouébo)
Journée mondiale de la santé des femmes	26 mai	Koumac
Journée internationale des femmes rurales	14 octobre	Pwārāiriwā (Ponérihouen)

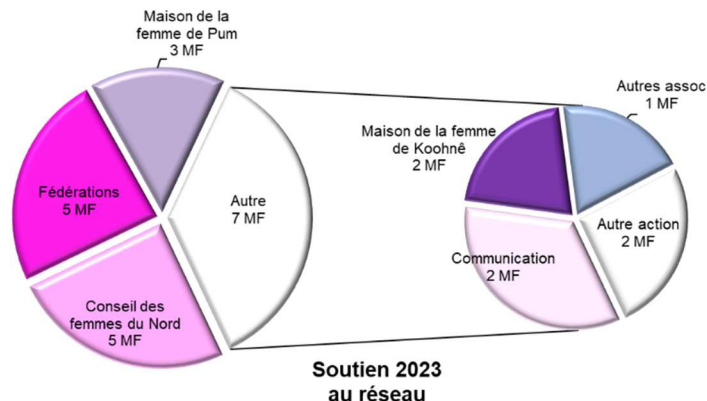
8.1. Soutenir la vie associative

L'accompagnement du réseau associatif est un axe clé de l'intervention provinciale car c'est un lieu d'expression et de prise de responsabilité pour les femmes. Les formes en sont multiples.

Deux maisons de la femme sont désormais en service. Celle de Pum (Poum) est gérée et animée par la fédération Yageli Malep des femmes de la commune. La gestion de la maison de la femme de Koohné (Koné) est assurée par le service provincial.

Un soutien financier a été versé à neuf fédérations communales et à quatre autres associations, pour accompagner leurs actions. La fédération de Bélep a également bénéficié de l'appel à projet « Nû » et d'une aide à l'équipement pour du matériel de couture et informatique.

L'aide au conseil des femmes du Nord (CFPN) lui permet de réaliser ses missions de représentation, de coordination du réseau et d'organisation d'événements. Le CFPN dispose d'un bureau et gère la boutique artisanale au sein de la maison de la femme de Koohné (Koné). Il est aussi l'organisateur de la fête de la robe mission.



8.2. Prévenir les violences intrafamiliales et prendre en charge les victimes

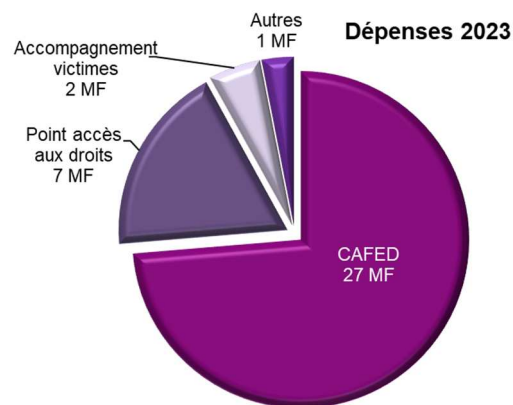
La prise en charge et l'accompagnement des femmes en difficulté s'appuie sur le Centre d'Accueil des Femmes en Difficulté (CAFED) à Kawewath (Témala). Le CAFED est géré par le service dont un travailleur social est basé sur le site. Une astreinte téléphonique est en place 7 jours sur 7. La capacité d'hébergement est de deux places pour de l'urgence et du court séjour (période de 15 jours renouvelable). Certaines personnes bénéficient aussi d'un accompagnement social à domicile.

Le CAFED travaille en réseau avec différents partenaires pour la prise en charge des victimes depuis leur domicile et pour la préparation de leur sortie : transporteurs, professionnels médicaux, conseils juridiques, assistantes sociales et associations.

Les travaux de réhabilitation et d'extension du CAFED ont démarré en fin d'année. Les missions du CAFED ont été temporairement transférées dans un autre local.

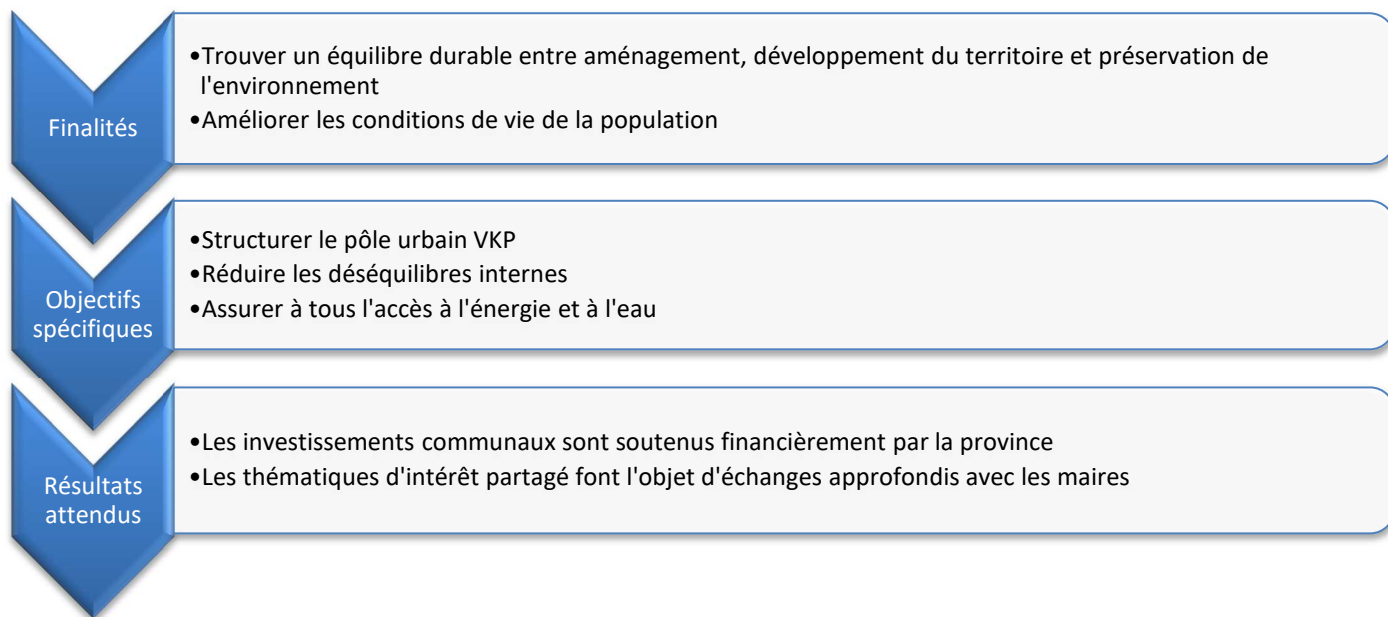
Le dispositif des points d'accès au droit dans les communes a été opérationnel tout au long de l'année.

La province a également soutenu l'activité de la plateforme « SOS écoute » (N° vert : 05 30 30) portée par l'association de Coopération Sociale et Médico-Sociale du CHS (ACSMS). Deux protocoles de prise en charge des victimes de violences hors cadre judiciaire ont été signés avec les aires coutumières Hoot Ma Whaap et Xârâcûù et l'ACSMS. La Nouvelle-Calédonie, la gendarmerie et les communes en sont également signataires.

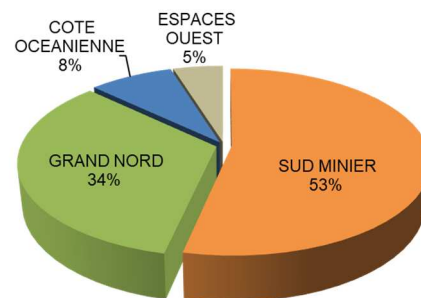


9. Le partenariat avec les communes

Le partenariat s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



En 2023, six nouvelles opérations communales ont été agréées au bénéfice de six communes. La répartition géographique par ETH est indiquée dans la figure. La priorité a été donnée au financement d'opérations prêtes à démarrer et cofinancées par l'Etat dans le cadre des contrats de développement avec les communes. La nature des opérations est très variée : marché à Canala, extension de la mairie de Kaa Wi Paa (Kouaoua), halle des sports à Koumac, AEP à Ouégoa, pont à Pwărăiriwâ (Ponérihouen) et école à Vook (Voh).



Subventions accordées aux communes en 2023

Agréments 2023	Nombre d'opérations	Montant opération	Subvention PN	Taux subvention
Administration	1	219 MF	30 MF	14%
AEP	1	183 MF	55 MF	30%
Culture, sport et loisirs	1	203 MF	14 MF	7%
Développement économique	1	264 MF	79 MF	30%
Enseignement	1	20 MF	10 MF	50%
Administration	1	83 MF	17 MF	20%
Total	6	970 MF	204 MF	21%

Dans le même temps, une somme de 82 millions F.CFP a été versée aux communes pour des projets en cours de réalisation.

Dans le cadre de ce partenariat, deux réunions avec les maires ont été organisées le 27 avril et le 2 novembre 2023. Ce dialogue régulier et ouvert avec les communes aborde des sujets d'intérêt commun, bien au-delà du partenariat financier. Des organismes extérieurs sont invités pour certaines présentations. Les ordres du jour abordaient : la dématérialisation de la chaîne comptable, la présentation de l'ADIE, le bureau d'information jeunesse provincial, la stratégie d'interdiction de vente d'alcool (Subdivision Administrative Nord), le nouveau schéma de transition énergétique (Agence Calédonienne de l'Énergie), le fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (DAVAR), la réforme du code de l'habitat.